



6



Ce volume fait suite à un volume précédent dont les inscriptions vont du n° 3 de l'année 1901 au n° 28 de l'année 1905. Ce que nous certifions à Nyon, le 18 août 1905. L'Officier de l'Etat-civil :

J. Thomas

REGISTRE DES MARIAGES

A

CÉLÉBRÉS

dans l'arrondissement d'état civil de *Nyon*



LE DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE

déclare

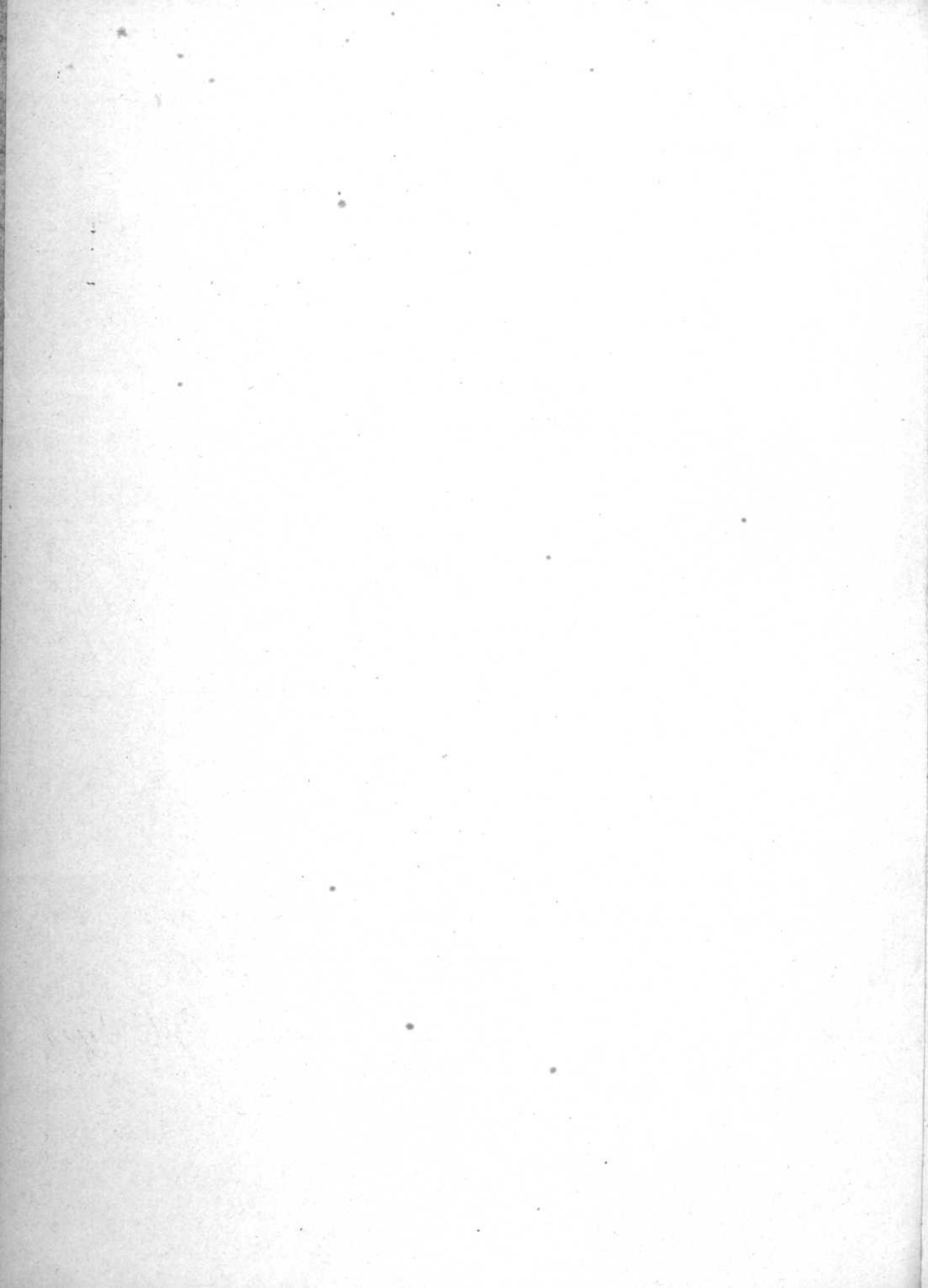
que le présent registre renferme *deux cents* pages.

Lausanne, le *quatorze janvier 1905.*

Le Chef de service du Département,

L. Faure





N^o 29.

Grangier - Livet.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Deux Septembre

mil neuf cent - cinq —
mil huit cent quatre-vingt

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Grangier, François-Onésime, marbrier

de Genève (ville) et La Tour-de-Trême (Fribourg) domiciliés à Nyon, avant à Genève, veuf de Marie-Louise née Matthey dès le huit Mai mil neuf cent - cinq

né à La Tour-de-Trême le vingt-six Août mil huit cent cinquante-trois

fil de feu Jean-Joseph-Fabien-Marcellin Grangier

et de feu Anne-Marie née Hasler

2^o Livet, Jenny, repasseuse

de Crasrier domiciliée à Nyon

célibataire

née à Nyon le dix-huit Juillet mil huit cent septante-huit

filles de Paul Livet, jardinier

et de Julie-Elise Matthey, sa femme, les deux à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Genève le onze, à Nyon le douze, à La Tour et à Crasrier le treize Août de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Genève, La Tour, Crasrier et Nyon.

Communiqué à Genève (Bureau Cantonal), à La Tour et à Gingins.

Signatures des époux :

Onésime Grangier

Jenny Grangier

Signatures des témoins :

Livet Paul Nyon

Livet Albert Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 30.

Mout-Chenal.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui huit Septembre ~~mil huit cent - cinq -~~
~~mil huit cent quatre-vingt~~

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Mout, Giovanni Battista Augusto, maçon, —

de Exilles (Turin) Italie — domicilié à Nyon —

célibataire —

né à Exilles le sept Septembre — mil huit cent septante-trois —

filz de Augusto Mout, agriculteur —

et de Filomena Abba, son épouse, les deux à Exilles. —

2° Chenal, Marie-Louise, couturière —

de Etroubles (Turin) Italie — domiciliée à Nyon —

célibataire —

née à Etroubles le treize Février — mil huit cent quatre-vingt-quatre —

fille de Joseph Chenal, agriculteur à Etroubles —

et de Marie-Thérèse Forretier, décédée. —

Les publications ont eu lieu à Nyon le seize Juin, à Etroubles les deux et neuf Juillet et à Exilles les six et treize Août de l'année courante. —

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Exilles, Etroubles et Nyon, et permis de célébration délivré par le Département de Justice et Police. —

Communiqué à la Chancellerie d'Etat (2 exemplaires). —

Signatures des époux :

Mout Auguste
Mout Louise

Signatures des témoins :

Louis Messoller Nyon
Crustave Cuperi Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 31.

Tousaz-Rapp.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui huit Septembre ~~mil huit cent quatre-vingt~~ ^{mil neuf cent - cinq}

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Tousaz, Louis, électricien

de Ollon domicilié à Nyon

célibataire

né à Killyrière Ollon le vingt août - mil huit cent septante-neuf

fil de Louis Tousaz, agriculteur à Ollon

et de feue Adèle née Rucher.

2° Rapp, Julia-Alice

de Frangins domiciliée à Frangins (Promenthon)

célibataire

née à Frangins le vingt-six Septembre mil huit cent septante-huit

filles de Henri-Alphonse Rapp, mécanicien

et de Jeanne-Marie Bryand, sa femme, les deux à Frangins (Promenthon)

Les publications ont eu lieu à Nyon le douze, à Frangins le treize,
à Ollon le quatorze et à Muëmoz le dix-sept août mil neuf
cent-cinq.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Ollon, Muëmoz, Frangins
et Nyon.

Communiqué à Ollon.

Signatures des époux :

L. Tousaz
Julia Tousaz

Signatures des témoins :

A. Rapp Frangins
Sophie Grosjean Rolle

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 32.

De Siebenthal-Dégallier.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Dans sa séance du 4 Novembre 1905, le Conseil d'Etat a ordonné la rectification de l'acte ci-contre, en ce sens que le nom de famille, écrit par erreur "De Siebenthal", sera écrit "von Siebenthal".
 Inséré le 7 novembre 1905.
 L'Officier de l'état-civil :

J. Thomas

Communiqué à l'état-civil de Saanen.

Aujourd'hui huit Septembre

mil neuf cent - cinq -
mil huit cent quatre-vingt

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° De Siebenthal, Henri-Georges, maréchal carrossier

de Saanen (Berne) domicilié à Payerne, avant à

Bellevue (Genève)

— Célibataire —

né à Sausanne le quinze août - mil huit cent septante - six

fils de feu Jean-Frédéric De Siebenthal

et de Julie-Clémentine Graby, domiciliée à Arbois (Jura).

2° Dégallier, Emma

de Sausanne domiciliée à Nyon

— célibataire —

née à Bière le vingt-neuf Janvier mil huit cent septante - six

fille de Adolphe-Henry-Solis Dégallier, serrurier constructeur,

~~et de~~ à Nyon et de feu Elise-Henriette Beson.

Les publications ont eu lieu à Gessenay et Nyon le onze, à Sausanne et Payerne le douze et à Bellevue le treize août mil neuf cent - cinq.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificat de publication, soit autorisation de célébrer le mariage délivrée par l'officier de l'état-civil de Payerne.

Communiqué à Saanen, Payerne, Sausanne, et au Bureau Cantonal de Genève.

Signatures des époux :

Henri-Georges de Siebenthal

Emma de Siebenthal

Signatures des témoins :

Louis Daudin facteur Payerne

J. Dégallier Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 33.

Bonny-Bachelin.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui neuf Septembre mill neuf cent - cinq
mil-huit-cent quatre-vingt

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Bonny, Paul, négociant

de Chevronx (Taud) domicilié à Genève

veuf de Emma Wagner, décédée à Genève le cinq Septembre mil neuf cent-trois

né à Corcelles (Taud) le vingt-six Juin mil huit cent quarante-quatre

fil de Frédéric Bonny

et de Marianne Savary, sa femme, décédée.

2° Bachelin née Rouffy, Louise-Eugénie, sans profession

de Neuchâtel et Auvernier (Neuchâtel) domiciliée à Nyon

1° Veuve de Jaques-Louis Wättermald et 2° Veuve de Paul-Joseph Bachelin,
décédé à Sion (Valais) le vingt-sept Avril mil neuf cent-quatre

née à Chisorex (Taud) le vingt-sept Avril mil huit cent cinquante-neuf

fille de Jules-Louis Rouffy

et de Thérèse George, sa femme, décédée.

Les publications ont eu lieu à Genève le dix-neuf, à Neuchâtel et à Nyon le vingt-trois, à Chevronx et à Auvernier le vingt-quatre Août mil neuf cent-cinq.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le mariage
délivrée par l'officier de l'état-civil de Genève.

Communiqué à Grandcour,
Genève (Bureau Cantonal), Neuchâtel et Auvernier.

Signatures des époux :

Eugénie Bonny
P. Bonny

Signatures des témoins :

E. Tissot père
Nyon
J. L. ...
Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomaz

N^o 34.Gueissaz - Isaac.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui treize Septembre _____ mil neuf cent - cinq -
mil huit cent quatre-vingt-

_____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Gueissaz, Auguste - Victor, viscier _____de Sainte - Croix _____ domicilié à Nyon __________ célibataire _____né aux Jaques, Granges de St^e Croix, le treize Mars mil huit cent quatre - vingt _____fils de Paul - Emile Gueissaz, horloger _____et de Elise - Jenny née Jaques, les deux à l'Auberson rière Sainte - Croix. _____2^o Isaac, Eydie - Esther, _____de Genève (ville) _____ domiciliée à Nyon __________ célibataire _____née à Genève le vingt deux juin _____ mil huit cent septante - cinq _____fille de Charles - Edouard Isaac _____et de Frédérique - Louise née Bluguerin - Virchaux, les deux à Nyon. _____Les publications ont eu lieu à Sainte - Croix, aux Granges de Sainte - Croix
et à Genève le dix - sept et à Nyon le dix - huit août de l'année
courante. _____Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Sainte - Croix, aux Granges de
Sainte - Croix, à Genève et à
Nyon. _____

_____Communiqué à St^e Croix et au
Bureau Cantonal de l'Etat - civil
de Genève. _____

Signatures des époux :

Auguste GueissazEsther Gueissaz

Signatures des témoins :

Gueissaz Emile St^e CroixJ. Isaac Nyon
E. Isaac Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 35.

Kocher - Meyer.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-neuf Septembre mil neuf cent - cinq -
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état-civil soussigné, ont comparu :

1° **Kocher, Charles-Henri**, maréchal ferrant,

de Buren (Berne) domicilié à Morges

célibataire

né à Nyon le trois Septembre mil huit cent septante-sept

fils de Frédéric-Alexandre Kocher, décédé

et de Anne née Marti, à Nyon.

2° **Meyer, Fanny**, sans profession

de Flaach (Zurich) domiciliée à St. Gall

célibataire

née à St. Gall le neuf Mai mil huit cent quatre-vingt-un

fille de Henri-Edouard Meyer, chef d'atelier de broderie, à St. Gall

et de Louise née Stumpf, décédée.

Les publications ont eu lieu à Buren, Flaach, St. Gall le trois août
et à Morges le cinq août mil neuf cent-cinq.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificat de publication, soit
autorisation de célébrer le maria-
ge délivrée par l'officier de l'état-
civil de Morges.

Communiqué à Buren, Morges,
Flaach et St. Gall.

Signatures des époux :

Charles-Henri Kocher

Signatures des témoins :

Fanny Kocher-Meyer

Jean Kocher Nyon

St. Gall

l'officier de l'état civil :

L. Schoch. St. Gall.

N° 36.

Falconnier-Müller.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quatre Octobre _____ mil neuf cent - cinq -
mil-huit-cent-quatre-vingt-

_____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Falconnier, Jean-Emile, architecte _____de Vulliens _____ domicilié à Nyon _____

_____ célibataire _____

né à Nyon le dix Septembre _____ mil huit cent quatre vingt un -fils de Gustave Falconnier, préfet _____et de Marie-Susanne Galland, son épouse, les deux à Nyon. _____2° Müller, Mathilde-Dorothee-Caroline, _____de Gossau (Zurich) _____ domiciliée à Nyon _____

_____ célibataire _____

née à Strasbourg le cinq Juillet _____ mil huit cent quatre vingt un -fille de feu Charles-Albert-Edouard Müller _____et de feu Mathilde-Dorothee Schuh, son épouse. _____Les publications ont eu lieu à Gossau et à Nyon le sept, et à _____Vulliens le huit Septembre de l'année courante. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Vulliens, Gossau et Nyon.

Communiqué à Mézières et à
Gossau.

Signatures des époux :

Jean Falconnier
M. Falconnier-Müller.

Signatures des témoins :

Ch. Müller Genève
E. Galland Nyon.

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 37.

Schopfer-Michot.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

En date du 10 Janvier 1922,
Schopfer, Henri-Louis-Emile,
désigné ci-contre, a été reçu
citoyen genevois, résidant
à la Commune de Pregny.
Inséré le 5 Juillet 1922.
L'officier de l'état civil :

J. Thomas
Communiqué à Romainmôtier,
Lauenen, Vaulion, Bureau
cantonal, à Genève et au
Département de Justice et
Police.

Aujourd'hui Six Octobre

mill neuf cent - cinq -
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Schopfer, Henri-Louis-Emile, jardinier

de Lapraz (Vaud) et Lauenen (Berne) domicilié à Nyon

célibataire

né à Lausanne le huit Novembre - mil huit cent septante-trois

fils de François-Louis Schopfer, cordonnier

et de Henriette Mégroz, sa femme, les deux à Lausanne.

2° Michot, Henriette-Ida, femme de chambre

de Vaulion domiciliée à Nyon

célibataire

née à Aubonne le dix sept Février - mil huit cent septante-neuf

fille de Jules-Louis-Emile Michot, à Nyon

et de feue Fanny-Henriette-Charlotte née Mouquin.

Les publications ont eu lieu à Lapraz et à Vaulion le huit, à Nyon
le neuf et à Lauenen le dix Septembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Lapraz, Lauenen, Vaulion et
Nyon.

Communiqué à Romainmôtier,
Lauenen et Vaulion.

Signatures des époux :

Schopfer Emile

Henriette Schopfer

Signatures des témoins :

Jacques Albrecht Nyon.

Vergue Ernest Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 38.

Waeber, Vogl.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui seize Octobre _____ mil neuf cent. cinq —
_____ mil huit cent quatre-vingt.

_____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Waeber, Marc : Felix, serblantier _____de Fribourg (Suisse) _____ domicilié à Fribourg, rue des Epouses, N° 68

_____ célibataire _____

né à Fribourg le vingt-trois juillet — mil huit cent soixante-huit —fils de seue Philomène Cretenoud née Waeber. _____~~et de~~ _____2° Vogl, Wilhelmine, sans profession _____de Waizenkirchen (Haute-Autriche) domiciliée à Nyon _____

_____ célibataire _____

née à Dordernberg (Autriche) le seize Mai mil huit cent soixante-huit —
quatre-vingt-deux _____fille de Marie Kern née Vogl, à Nyon. _____~~et de~~ _____Les publications ont eu lieu à Fribourg le treize et à Nyon le qua-
torze septembre mil neuf cent-cinq. _____Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage. — Approuvé la radiation de deux mots nuls à la quatorzième ligne.

Pièces déposées :

Certificat de publication, soit
autorisation de célébrer le maria-
ge délivrée par l'officier de l'état-
civil de Fribourg. _____Communiqué à Fribourg et à la
Chancellerie d'Etat. _____

Signatures des époux :

M. WaeberWilhelmine Waeber

Signatures des témoins :

H. BillardNyonJ. CognacGeneral

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 39.

Girod - Giddey.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt - un Octobre ^{mil neuf cent - cinq} ~~mil huit cent quatre-vingt~~

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Girod, Charles - Henri, jardinier

de Nyon domicilié à Nyon

célibataire

né à Coppet le quatre Mai mil huit cent quatre vingt - un

fil de Blaise Girod, jardinier

et de Julie - Suette - Françoise née Blanc, les deux à Nyon.

2° Giddey, Sophie - Marie, repasseuse

de Lutry et Grandvaux domiciliée à Nyon

célibataire

née à Moudon le vingt - deux Février mil huit cent quatre vingt - quatre

fille de Emile Giddey, lanneur

et de Louise - Jenny - Marie - Anguotine née Guignet, les deux à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Nyon le cinq, à Lutry et à Grandvaux
le sept Octobre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Lutry,
Grandvaux et Nyon.

Communiqué à Lutry et à Cully.

Signatures des époux :

Charles Girod

Sophie Girod

Signatures des témoins :

B. Girod Nyon
Emile Giddey Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomat

N^o 40.**Böller - Dutruit.**

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt - quatre Octobre

mil neuf cent - cinq -
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Böller, Alfred - Leo, mécaniciende Oberhof (Argovie) domicilié à Nyoncélibatairené à Aarau le trente Mai mil huit cent septante - sixfils de Leo Böller, négociant à Nyonet de Marie Bolliger, décédée2^o Dutruit, Louise - Eglantine,de Luins et Begnins domiciliée à Nyoncélibatairenée à Nyon le douze Février mil huit cent quatre - vingt - unfille de Emile - Etienne Dutruit, décédéet de Isaline - Françoise Gonvers, sa veuve, à Nyon.Les publications ont eu lieu à Nyon le sept, à Oberhof, à Luins et
à Begnins le huit Septembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Oberhof, Luins, Begnins et
Nyon._____

_____Communiqué à Oberhof, Begnins
et Gilly._____

Signatures des époux :

Alfred Böller
Louise Böller

Signatures des témoins :

Armand Dutruit Nyon
L. Lizon Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 41.

Brasey-Pillonel.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

En date du 3 Septembre 1918,
Louis-Alfred Brasey, désigné
dans l'acte ci-contre, a été reçu
citoyen Genevois, ressortissant
à la Commune de Genève.

Induit le 12 Novembre 1918.

L'officier de l'état-civil.

J. Schinas

Communiqué au Département de
Justice et Police, à Font, à Montagny
les Monts et au Bureau Cantonal, à
Genève.

Aujourd'hui vingt-huit Octobre ^{mill neuf cent - cinq -} ~~mil-huit-cent quatre-vingt-~~

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Brasey, Louis-Alfred**, contrôleur aux chemins de fer fédéraux,

de Font (Fribourg) domicilié à Nyon

célibataire

né à Plainpalais (Genève) le dix-neuf Janvier mil huit cent septante-six

fil de feu Ernest Jean-Louis Brasey

et de Jeanne-Rosalie Lacroix, sa veuve, domiciliée à Genève.

2° **Pillonel, Céline-Emma**, sans profession

de Villarey (Montagny-les-Monts) Fribourg domiciliée à Baden-Baden (Allemagne)

célibataire

née à Dompierre (Fribourg) le premier Avril mil huit cent septante-neuf

filles de feu Pierre-François Pillonel

et de feu Marie-Lydie née Panchaud.

Les publications ont eu lieu à Montagny les Monts et à Nyon le sept,
à Font le huit et à Baden-Baden du neuf au vingt-quatre Octo-
bre mil neuf cent cinq.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Font, Montagny-les-Monts,
Baden-Baden et Nyon.

Communiqué à Font, à Montagny
les Monts.

Signatures des époux :

L. Brasey
C. Pillonel

Signatures des témoins :

J. Depey Genève
E. Rohat Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Schinas

N° 42.

Barben, Müller

Nom et profession de l'époux :

1° Barben, Jules, secrétaire

Lieu d'origine et de domicile :

de Gessenay (Berne)

domicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Gryon le seize Mars

mil huit cent quatre vingt-trois

Noms, profession et

fil de feu Abram-François Barben

domicile des parents :

et de feu Julie-Amélie née Burlet

Nom et profession de l'épouse :

2° Müller, Ida-Marianne, couturière

Lieu d'origine et de domicile :

de Genève

domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Aigle le quinze Février

mil huit cent quatre vingt-cinq

Noms, profession et

fille de feu Auguste Müller

domicile des parents :

et de Julie-Jeannette Pasteur, sa veuve, domiciliée à Nyon

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Gessenay, à Genève et à Nyon, le quatre Octobre mil neuf cent-cinq.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Gessenay, Genève et Nyon.

Signatures des époux :

Jules Barben

Ida M. Barben

Signatures des témoins :

Alfred Golat Inspt. Nyon

Christiane Dupuis ayt. Nyon

Communiqué : à Gessenay et au

Bureau Cantonal de l'état-civil de Genève.

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 43.

Vallon - Berlie.

Aujourd'hui vingt-huit Octobre mil neuf cent - cinq -
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° Vallon, Louis; Emile, horticulteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Cologny (Genève) domicilié à Cologny

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Cologny le vingt-un Mai mil huit cent septante-sept

Noms, profession et

fil de Jean-Pierre Vallon, horticulteur à Cologny

domicile des parents :

et de Marie-Caroline-Elisabeth Méhal, décédée

Nom et profession de l'épouse :

2° Berlie, Anna-Jeanne-Alice, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de La Rippe (Tand) domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Nyon le douze Décembre mil huit cent septante-neuf

Noms, profession et

fille de Marc-Louis Berlie, négociant

domicile des parents :

et de Emilie-Jenny-Elise Cley, son épouse, les deux à Nyon.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Cologny le vingt-neuf, à La Rippe et à Nyon le trente Septembre mil neuf cent cinq.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificat de publication, soit autorisation de célébrer le mariage délivrée par l'officier de l'état-civil de Cologny.

Signatures des époux :

Louis Vallon

Alice Vallon

Signatures des témoins :

M^{re} Berlie Chevrès

M^{re} Bertie Nyon

J. P. Vallon Mary Berlie

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

Communiqué au Bureau cantonal de l'état-civil de Genève et à Gingins.

N° 44.

Goumaz-Beysseire

Aujourd'hui premier Novembre

mil neuf cent - cinq
~~mil huit cent quatre-vingt~~

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

Nom et profession de l'époux:

1° Goumaz, Louis Frédéric, Directeur des Ecoles

Lieu d'origine et de domicile:

de Sédeilles (Vaud) domicilié à Nyon

Etat civil:

veuf de Clara Hélène née Blum dès le vingt-cinq août mil neuf cent quatre

Lieu et date de la naissance:

né à Sédeilles le neuf Mars mil huit cent septante-quatre

Noms, profession et

fils de Jaques-Georges Goumaz

domicile des parents:

et de Céline née Centlivres, les deux à Sédeilles.

Nom et profession de l'épouse:

2° Beysseire, Elisabeth Edith Nelly,

Lieu d'origine et de domicile:

de Genève domiciliée à Nyon

Etat civil:

célibataire

Lieu et date de la naissance:

née à Nyon le treize Juillet mil huit cent quatre-vingt

Noms, profession et

fille de Arthur Beysseire, ingénieur

domicile des parents:

et de Emma-Louisa née Jaccottet, les deux à Nyon.

Date des publications:

Les publications ont eu lieu à Genève le sept, à Nyon le sept et à Sédeilles le neuf Octobre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Certificats de publication à
Sédeilles, Genève et Nyon.

Signatures des époux:

Louis Frédéric Goumaz-Beysseire
Elisabeth Nelly Edith Goumaz-Beysseire

Signatures des témoins:

Nyon Arthur Beysseire
Saul Jaccottet Nyon

Communiqué: à Villars et auBureau Cantonal de l'état-civilde Genève.

L'officier de l'état civil:

J. Thomas

N° 45.

Chambaz-Ferdinat.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quatre Novembre ^{mil neuf cent - cinq} ~~mil huit cent quatre-vingt~~

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Chambaz, Jules-Henri**, commis expéditeur

de Arzier-le-Muids domicilié à Nyon

célibataire

né à Arzier le trente Mars mil huit cent quatre-vingt

fils de Charles-François Chambaz, agriculteur

et de Caroline-Rosalie née Chambaz, les deux à Arzier.

2° **Ferdinat, Estime dite Célestine**, infirmière

de Onnens (Vaud) domiciliée à Nyon

célibataire

née à Chancetinière Onnens le vingt-un Décembre mil huit cent quatre-vingt

fille de François Ferdinat, agriculteur

et de Louise née Duc, les deux à Onnens.

Les publications ont eu lieu à Arzier le quinze, à Onnens et à Nyon le seize Septembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Arzier, Onnens et Nyon.

Communiqué : à Arzier et à

Concise.

Signatures des époux :

J. Henri Chambaz
Estime Ferdinat Chambaz

Signatures des témoins :

Chambaz Emile Nyon
Celine Ferdinat Onnens

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 46.

Tauss. Terry.

Nom et profession de l'époux :

1° Tauss, Jean-Marcel, employé aux C. F. F.

Lieu d'origine et de domicile :

de Lenk (Berne) domicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Lenk le treize Juillet mil huit cent quatre vingt-trois

Noms, profession et

fils de Jean Tauss, vigneron

domicile des parents :

et de Julie-Elisa-Felina née Plumberget, les deux à Lutry.

Nom et profession de l'épouse :

2° Terry, Pauline-Elise, repasseuse

Lieu d'origine et de domicile :

de Saint-Georges (Vaud) domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Nyon le onze Février mil huit cent quatre vingt-trois

Noms, profession et

fille de Jules-André Terry, employé à la manufacture de poteries

domicile des parents :

et de Muzette-Elise née Duplan, les deux à Nyon.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Nyon le vingt-quatre, à Lenk le vingt-six et à Saint-Georges le vingt-sept Octobre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Lenk, Saint-Georges et Nyon.

Communiqué : à Lenk et à Lon-
gird.

Signatures des époux :

Tauss MarcelTauss Elise

Signatures des témoins :

E. SumarthyapfereLouis Betty Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N^o 47.
Morello - Braillard.

Aujourd'hui onze Novembre mil neuf cent - cinq - mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1^o Morello, Pietro - Abele, tourneur en poterie

Lieu d'origine et de domicile :

de Gassino, Province de Turin (Italie) domicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Vauchy (Ain) France le premier Juin - mil huit cent quatre vingt - deux -

Noms, profession et

fil de Joseph Morello, potier, domicilié à Bonne (Haute-Savoie) -

domicile des parents :

et de Louise Marnet, son épouse, à Nyon.

Nom et profession de l'épouse :

2^o Braillard, Eva - Elise, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Jongne (Doubs) France domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Ballaigues (Tand) le douze Octobre - mil huit cent quatre vingt - cinq -

Noms, profession et

filles de Jules - Auguste Braillard, cloutier à Ballaigues

domicile des parents :

et de Zélie - Emélie - Adèle née Saffely, décédée.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Nyon le vingt-trois Septembre, à Jongne les vingt-quatre Septembre et premier Octobre, et à Gassino, les premier et huit Octobre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Gassino, Jongne et Nyon, et permis de célébration de mariage délivré par le Département de Justice et Police.

Communiqué à la Chancellerie d'Etat (2 exemplaires)

Signatures des époux :

Pietro Abele Morello

Eva Morello

Signatures des témoins :

Edouard Mathon, Nyon

Henni Stibaud Prangins
H. Mouta.

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 48.

Pitollat - Benoit - Guyod.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-huit Novembre ~~mil huit cent quatre-vingt~~ ^{mil neuf cent - cinq}

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Pitollat, Félix**, pâtissier

de Sales (Haute-Savoie) France domicilié à Nyon

célibataire

né à Plainpalais (Genève) le vingt-un Juin mil huit cent quatre-vingt-un

fils de Joseph Pitollat, jardinier à Annecy (Haute-Savoie)

et de défunte Jeanne Monnet.

2° **Benoit - Guyod, Julie Léontine**, couturière

de Rousses (Jura) France domiciliée à Nyon

célibataire

née aux Rousses le dix-huit Janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq

fille de feu Jules Narcisse Benoit - Guyod

et de Marie - Anna - Clara Comte, sa veuve, à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Nyon le sept Octobre, à Sales les huit et quinze et aux Rousses les quinze et vingt-deux Octobre mil neuf cent cinq.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Sales, Les Rousses et Nyon; déclaration de validité délivrée par l'Ambassade de France à Berne et permis de célébration du Département de Justice et Police.

Communiqué à la Chancellerie

à l'Etat (2 exemplaires)

Signatures des époux :

Félix Pitollat

Léontine Pitollat

Signatures des témoins :

Benoit Guyod Nyon

Pitollat yo Annecy

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 49.

Dupuis-Borgognon.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-cinq novembre mil neuf cent-cinq mil huit cent quatre-vingt-
par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Dupuis, Henri, boucher

de Eclagnens domicilié à Nyon

célibataire

né à Orbe le vingt-neuf août mil huit cent septante-huit

fils de feu Louis Dupuis

et de Louise Bahnd, sa veuve, à Orbe.

2° Borgognon, Louise-Julie, repasseuse

de Riez et de Lutry domiciliée à Nyon

célibataire

née à Nyon le vingt-cinq août mil huit cent quatre-vingt-deux

fille de feu Charles-Albert Borgognon

et de Cécile Kaufmann, sa veuve, à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Nyon le vingt-huit, à Eclagnens le trente, à Riez le trente-un Octobre, et à Lutry le premier Novembre mil neuf cent-cinq.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Eclagnens, Riez, Lutry et Nyon.

Communiqué : à Eclagnens, à Lutry et à Lutry.

Signatures des époux :

Dupuis Henri

Louise Dupuis

Signatures des témoins :

Ermi Adolf Orbe

Victor Langenhans Nyon

Anna Waser Plainpalais

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 50.

Maget Bovay.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt-huit Novembre* _____ ^{mil neuf cent - cinq} _{mil huit cent quatre-vingt-}

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Maget, Henri Louis Marc**, serblantier _____de *L'Isle* _____ domicilié à *Lausanne* __________ *célibataire* _____né à *Lausanne* le *quatorze Novembre* _____ mil huit cent *septante-huit* _____fils de *Emile Elie Louis Maget*, chapelier _____et de *feue Susanne Charlon*, sa femme. _____2° **Bovay, Octavie**, femme de chambre _____de *Rougemont* _____ domiciliée à *Lausanne* __________ *célibataire* _____née à *St. Cergues* le *vingt-un Novembre* _____ mil huit cent *septante-six* _____fille de *feue Jean Bovay* _____et de *Henriette Françoise née Burnens*, sa veuve, à *St. Cergues*. _____

Les publications ont eu lieu à *Lausanne* le *vingt-quatre*, à *Rougemont*
et à *L'Isle* le *vingt-cinq Novembre* *mil neuf cent-cinq*. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le
mariage délivrée par l'officier
de l'état-civil de Lausanne. _____

Communiqué à *L'Isle, Lausanne,*
et Rougemont. _____

Signatures des époux :

*Maget Henri**Octavie Maget*

Signatures des témoins :

*A. Bouchel Dilom**Samuel Bovay St. Cergues*

L'officier de l'état civil :

J. Simon

N° 51.

Müllener-Torchet.

Aujourd'hui huit Décembre

mil neuf cent - cinq
mil huit cent quatre-vingt

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu

Nom et profession de l'époux :

1° Müllener, François Louis, fabricant de vis

Lieu d'origine et de domicile :

de Gessenay (Berne) domicilié à Nyon

Etat civil :

veuf de Caroline née Bürgi dès le huit juin mil neuf cent-trois

Lieu et date de la naissance :

né à Yverne le vingt Octobre mil huit cent septante

Noms, profession et

fils de François-Louis Müllener, agriculteur

domicile des parents :

et de Marie-Madeleine Rièder, les deux à Yverne.

Nom et profession de l'épouse :

2° Torchet, Marie-Louise

Lieu d'origine et de domicile :

de Corcelles-le-Jorat domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Nyon le vingt-sept Décembre mil huit cent soixante

Noms, profession et

fille de François Torchet

domicile :

et de Louise Portay, les deux décédés.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Gessenay le dix-huit, à Nyon le dix-huit et à Corcelles-le-Jorat le dix-neuf Novembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication
à Gessenay, Corcelles le Jorat
et Nyon.

Signatures des époux :

F. Müllener
M. Torchet

Signatures des témoins :

Alfred Golaz *Inspecteur Police Nyon*
Gustave Dupuis *agent d'Etat*

Communiqué à Gessenay et à
l'état-civil de Corcelles et Propraz.

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 52.

Tschudi-Schümperlin.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui huit Décembre mil neuf cent - cinq -
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1° Tschudi, Frédéric, commerçant

de Schwanden, canton de Glaris — domicilié à Schwanden

— célibataire

né à Schwanden le vingt-sept Août — mil huit cent quatre-vingt-trois

fil de Jean-Gaspard-Frédéric Tschudi

et de Adrienne-Elise née Ravenel, les deux décédés

2° Schümperlin, Ida, souise, sans profession

de Schoenholzersweilen (Thurgovie) — domiciliée à Nyon

célibataire

née à Château-d'Oex le neuf Mars — mil huit cent soixante-treize

filles de Isaac Schümperlin, professeur de mathématiques

et de Insette née Hary, domiciliés à Nyon

Les publications ont eu lieu à Nyon le trente-un Octobre, à
Schoenholzersweilen le premier et à Schwanden le quatre
Novembre mil neuf cent-cinq.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le
mariage délivrée par l'officier
de l'état civil de Schwanden.

Communiqué à Schwanden et à
Schoenholzersweilen.

Signatures des époux.

Ida Tschudi-Schümperlin

Signatures des témoins :

Schümperlin Ida, Nyon

Insette Schümperlin Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 53.

Dessieux - Suard.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui neuf Décembre ^{mill neuf cent - cinq} ~~mil huit cent quatre-vingt~~

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Dessieux, Louis-Henri, ébéniste

de Begnins domicilié à Nyon

célibataire

né à Céligny (Genève) le dix Juin mil huit cent soixante-dix-neuf

fils de feu Ami-Amédée Dessieux

et de Elise-Amélie née Mamboury, sa veuve, à Nyon

2° Suard, Louise, cuisinière

de Frogens (Fribourg) domiciliée à Nyon

célibataire

née à Sossy (Fribourg) le dix-sept Janvier mil huit cent quatre-vingt-trois

fille de Lucien-Jean-Joseph Suard, agriculteur à Courmillens (Fribourg)

et de Marie-Joséphine Maradan

Les publications ont eu lieu à Nyon le vingt-cinq, à Frogens le vingt-six et à Begnins le vingt-sept octobre mil neuf cent-cinq.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Begnins, Frogens et Nyon.

Communiqué à Begnins et à
Frogens.

Signatures des époux :

Louis Dessieux
Louise Dessieux

Signatures des témoins :

Louis Futhery Nyon
Marius Josselyn St-Saphorin
J. Dessieux Eglantier Morges

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 54.

Cuany-Prochietto.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui onze Décembre _____ mil neuf cent - cinq —
mil huit cent quatre-vingt-

_____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Cuany, Ami-Louis, jardinier _____de Chevroux (Vaud) _____ domicilié à Antibes (Alpes Maritimes)célibataire divorcé de Martha Bertolino dès le vingt-neuf Juin
mil neuf cent-quatre _____né à Chevroux le vingt-sept Décembre — mil huit cent septante-trois —fils de Auguste-Louis Cuany _____et de Sophie née Cuany, domiciliée à Crazier (Vaud). _____2° Prochietto, Immacenza-Maria-Ingerberga, sans profession _____de Orbassano (Turin, Italie) _____ domiciliée à Turin _____célibataire _____née à Orbassano le treize Avril — mil huit cent septante-huit —fille de feu Jean-Baptiste Prochietto _____et de Louise Cattalano, sa veuve, domiciliée à Turin. _____Les publications ont eu lieu à Antibes les premier et huit Octobre, à
Chevroux le vingt Octobre et à Orbassano les vingt-neuf Octobre et
cinq Novembre de l'année courante. _____Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage. 4° Approuvé, à la cinquième ligne, la radiation du mot
« célibataire », nul. _____

Pièces déposées :

1° Acte de naissance de Cuany, Ami-Louis.2° Acte de Prochietto, Immacenza-Maria-Ingerberga.3° Extrait de jugement en divorce Cuany-Bertolino.4° Certificats de publication à Chevroux, Antibeset Orbassano, et déclaration constatant qu'elle n'est
pas nécessaire à Turin. 5° Lettre du Département
de Justice et Police permettant le mariage à Nyon.Communiqué à Grandpère et à la
Chancellerie d'Etat (2 exemplaires).

Signatures des époux :

Ami CuanyImmacenza Cuany

Signatures des témoins :

Livet Salomon CrasorProchietto Immacenza Turin
Italie

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 55.

Inglin - Meier.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui quatorze Décembre mil huit cent cinq —
mil huit cent quatre-vingt

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Inglin, Meinrad Anton**, garçon de laboratoire

de Rothenthurm (Schwyz) domicilié à Nyon

célibataire

né à Rothenthurm le vingt-six Avril — mil huit cent quatre-vingt-quatre

fils de Meinrad Inglin, sellier

et de Maria - Anna - Josefa Schuler, les deux à Rothenthurm.

2° **Meier, Maria**, sans profession

de Tägerig (Argovie) domiciliée à Nyon

célibataire

née à Zurich le trente-un Janvier — mil huit cent quatre-vingt-un

fille de Anton Meier, tapissier

et de Agnès Diether, les deux à Albisrieden (Zurich).

Les publications ont eu lieu à Nyon le dix-huit, à Tägerig le dix-neuf et à Rothenthurm le vingt-quatre Novembre mil neuf cent cinq.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Rothenthurm, Tägerig et Nyon.

Communiqué à Rothenthurm et à Tägerig.

Signatures des époux :

Meinrad Inglin

Maria Inglin

Signatures des témoins :

Nedolphe Weber Nyon

Leuis Lasso Nyon

Elisa Inglin

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 56.

Paillex-Michaud.

mil neuf cent - cinq -
mil huit cent quatre-vingt-

Aujourd'hui vingt-trois Décembre _____

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° Paillex, Ernest-Joseph, serblantier-coureur,

Lieu d'origine et de domicile :

de St. Pierre (Turin, Italie) _____ domicilié à Nyon _____

Etat civil :

célibataire _____

Lieu et date de la naissance :

né à St. Pierre le treize Juillet _____ mil huit cent Septante - six _____

Noms, profession et

fils de Pierre-Félix Paillex, agriculteur à St. Pierre _____

domicile des parents :

et de Marie-Angélique Gerboze, son épouse, décédée _____

Nom et profession de l'épouse :

2° Michaud, Jenny-Susanne, couturière _____

Lieu d'origine et de domicile :

de La Sarraz (Vaud) _____ domiciliée à Gland (Vaud) _____

Etat civil :

célibataire _____

Lieu et date de la naissance :

née à Eysins (Vaud) le vingt-trois Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-quatre _____

Noms, profession et

fille de Emile-Marc-Jules Michaud, agriculteur _____

domicile des parents :

et de Jenny-Marie née Fouchon, son épouse, les deux à Gland _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Nyon le quinze, à Gland le seize,
à La Sarraz le seize Novembre, et à St. Pierre les vingt-six
Novembre et trois Décembre mil neuf cent-cinq.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
St. Pierre, La Sarraz, Gland et
Nyon, et permission du Dé-
partement de Justice et Police
pour la célébration du mariage.

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat, à La Sarraz et à Biannins.

Signatures des époux :

E. PaillexJ. Michaud

Signatures des témoins :

P. Paillex MontreuxY. Yvonne Bes

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

Remise du double. Le numéro 56, à la page 28, est celui de la dernière inscription faite dans
le registre cantonal, le 8 Janvier 1906, en conformité de l'art 2
de la loi. S'atteste: L'officier de l'état-civil:
J. Thomas



Remise du double. Un double a été remis à l'autorité
cantonale, le 8 Janvier 1906, en conformité de l'art 2
de la loi. S'atteste: L'officier de l'état-civil:
J. Thomas



N° 1.

Torelli-Barone.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui trois janvier _____ mil neuf cent - six _____

mil huit cent quatre-vingt-

_____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Torelli**, Giovanni - Giacomo, plâtrier _____

de Prato Sesia (Novare, Italie) _____ domicilié à Nyon _____

célibataire _____

né à Prato Sesia le neuf août _____ mil huit cent septante - neuf _____

fils de Torelli, Silvano, agriculteur à Prato Sesia _____et de Francesca Giuppone, décédée. _____2° **Barone**, Maria - Lucia dite Domenica, ouvrière à la fabrique
d'allumettes, _____

de Cesara (Novare, Italie) _____ domiciliée à Nyon _____

célibataire _____

née à Cesara le huit juin _____ mil huit cent quatre vingt - quatre _____

fille de feu Barone, Giuseppe _____et de Marta Antoniazzi, sa veuve, à Cesara. _____

Les publications ont eu lieu à Nyon le vingt - cinq Novembre, à
Prato Sesia et à Cesara, les trois et dix Décembre mil neuf cent
cinq. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Prato Sesia, Cesara et Nyon,
et permis de célébration du
mariage, délivré par le Dépar-
tement de Justice et Police. _____

Communiqué : à la Chancellerie
l'Etat (2 exemplaires). _____

Signatures des époux :

TorelliBarone Maria

Signatures des témoins :

Louis Chautems NyonBlanchamp Marie Fournier

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 2.

Affolter, Roth.

mil neuf cent, six —

Aujourd'hui quatre Janvier cinq Janvier mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

Nom et profession de l'époux :

1° Affolter, Alexandre, laitier

Lieu d'origine et de domicile :

de Halten (Soleure) domicilié à Crans, avant à Borrec

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Halten le onze avril mil huit cent cinquante-sept

Noms, profession et

filis de feu Mrs. Joseph Affolter

domicile des parents :

et de feu Marie-Anna née Steiner

Nom et profession de l'épouse :

2° Roth, Elisabeth, cuisinière

Lieu d'origine et de domicile :

de Worb (Berne) domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Sandiswil (Berne) le vingt-cinq juillet mil huit cent soixante-un

Noms, profession et

filie de feu Jean Roth

domicile des parents :

et de feu Maria Leuw.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Nyon le cinq, à Worb le six, à Crans le six, à Kriegstetten pour Halten le six et à Borrec le huit Décembre mil neuf cent cinq.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage. - Approuvé la radiation de deux mots à la première ligne.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le mariage délivrée par l'officier de l'état-civil de Crans.

Signatures des époux :

Alexander Affolter, Elisabeth Affolter-Roth.

Signatures des témoins :

F. Füssiger, A. Chaudet, Nyon, Christian Ch. Nyon

Communiqué : à Kriegstetten, Crans, Gingins et Worb.

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 3.

Badel - Nock.

Aujourd'hui douze Janvier mil neuf cent six / mil huit cent quatre-vingt

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° **Badel, Albert Ernest**, chauffeur

Lieu d'origine et de domicile :

de Longirod domicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Trélex le deux Mars mil huit cent septante-neuf

Noms, profession et domicile des parents :

fils de John - Marc Badel

et de Louise - Julie née Roset, sa femme, tous deux décédés.

Nom et profession de l'épouse :

2° **Nock, Rosa**, cuisinière

Lieu d'origine et de domicile :

de Kaltbrunn, amt Wolfach (Bade) domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Bâle le quinze Décembre mil huit cent septante-neuf

Noms, profession et domicile :

fille de Johann - Nepomuk Nock

et de Albertine née Böni, sa femme, tous deux décédés.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Nyon le neuf et à Longirod le quinze Décembre mil neuf cent cinq.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Longirod et à Nyon et déclaration de l'état-civil de Kaltbrunn portant que le mariage sera reconnu par lui avec toutes ses suites légales.

Communiqué : à Longirod et à la Chancellerie d'Etat.

Signatures des époux :

Albert Badel

Rosa Badel

Signatures des témoins :

Saul Jacobelard Nyon

Arthur Burelot Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

Visé à Nyon le 23.11.1906 Le Maire G. F. Schumacher

N° 4.

Jordant Bocquin.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui neuf Février mil neuf cent six
mil huit cent quatre-vingt-

_____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Jordant, Paul-Georges, agriculteur

de Drailant (Haute-Savoie, France) domicilié à Nyon

célibataire

né à Drailant le vingt-neuf Mars mil huit cent soixante-dix-neuf

fils de feu Jordant, François-Marie

et de Josephine née Détraz, sa veuve, domiciliée à Nyon.

2° Bocquin, Marguerite, cuisinière

de Chêne-Bourg (Genève) domiciliée à Chêne-Bourg

célibataire

née à Chêne-Bougeries (Genève) le premier Octobre mil huit cent soixante-dix-huit

fille de feu Laurent Bocquin

et de Eugénie Lambossy, sa veuve, domiciliée à Chêne-Bourg.

Les publications ont eu lieu à Nyon le treize, à Drailant et à Chêne-Bourg le quatorze Janvier de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Drailant, Chêne-Bourg et Nyon; déclaration de validité du mariage émanant de l'ambassade de France en Suisse et permis de célébration délivré par le Département de Justice et Police.

Communiqué : à la Chancellerie
2' Etat des Bureaux Cantonal de
l'Etat-civil de Genève.

Signatures des époux :

Paul Jordant
Marguerite Jordant

Signatures des témoins :

Antoine Lambert Nyon
Georges Sély Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 5.

Bestrzynski-Buvelot

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui dix Février

mil neuf cent . six
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Bestrzynski, Ezeslaw**, tailleur d'habits

de Ochlada (Province de Posen) Prusse — domicilié à Nyon

— célibataire

né à Ochlada le sept Juillet — mil huit cent septante . cinq

fil de Nicolas Bestrzynski, jardinier

et de Emilie née Schön, sa femme, les deux à Strarygod (Posen).

2° **Buvelot, Eontine : Mathilde . Louise**, tailleurse

de Nyon — domiciliée à Nyon

— célibataire

née à Nyon le onze Septembre — mil huit cent septante . deux

fille de Marc . François Buvelot, sans profession, à Nyon

et de Anne . Erasile Le Breton, décédée.

Les publications ont eu lieu à Nyon le quinze Novembre et à Ochlada le premier Décembre mil neuf cent . cinq .

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Ochlada et à Nyon ; déclaration de la direction de police royale à Posen constatant qu'il n'y a pas d'opposition au mariage et permis de célébration délivré par le Département de Justice et Police .

Communiqué : à la Chancellerie d'Etat .

Signatures des époux :

Bestrzynski, Ezeslaw

Eontine Bestrzynski

Signatures des témoins :

Jean Francina Nyon

Adrien Buvelot P. Latur

Cher France

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 6.

Gilliéron-Thuegaz.

Aujourd'hui vingt-huit Février mil neuf cent six — mil huit cent quatre-vingt-

Nom et profession de l'époux :

1° Gilliéron, Louis-Emile, employé C. F. F.

Lieu d'origine et de domicile :

de Mézières et de Ferlens domicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Begnins le vingt-six août — mil huit cent quatre-vingt-trois

Noms, profession et

fils de Elie Gilliéron, employé C. F. F.

domicile des parents :

et de Jenny-Souisa née Vidoudez, les deux à Bellevue (Genève).

Nom et profession de l'épouse :

2° Thuegaz, Marie-Philomène, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Saint-Vincent (Aoste, Italie) — domiciliée à Coppet

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Saint-Vincent le trois août — mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Noms, profession et

fille de Jean-Joseph Thuegaz, scienc de long

domicile des parents :

et de Marie-Sophie Pasquettaz, les deux à Yverdon.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Nyon le dix-sept, à Coppet le dix-sept, à Mézières le dix-huit, à Ferlens le dix-huit janvier et à Saint-Vincent les vingt-huit janvier et quatre février mil neuf cent six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Mézières, Ferlens, Saint-Vincent, Coppet et Nyon.

Communiqué : à l'état civil d'Oron, à Oron-la-Ville, à Mézières, Coppet et à la Chancellerie d'Ital.

Signatures des époux :

Gilliéron Louis
Gilliéron Marie

Signatures des témoins :

E. Desmarthay Nyon.
C. Pottome Surveillant Nyon.

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 7.
Weber - Martin.

Aujourd'hui trois Mars mil neuf cent. six
mit huit cent quatre-vingt-
par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° Weber, Jean Rodolphe, tailleur d'habits

Lieu d'origine et de domicile :

de Menziken (Argovie) domicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Menziken le quatre Décembre mil huit cent soixante

Noms, profession et

fil de Jean Rodolphe Weber

domicile des parents :

et de Susanne Weber, les deux décédés.

Nom et profession de l'épouse :

2° Martin née Buxcel, Marie-Hélène, ménagère,

Lieu d'origine et de domicile :

de Pully domiciliée à Nyon

Etat civil :

veuve de Edouard Martin dès le neuf Mai mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf

Lieu et date de la naissance :

née à Romainmôtier le vingt-neuf Juillet mil huit cent soixante

Noms, profession et

fille de Pierre-Henri Buxcel

domicile :

et de Jeannette née Buxcel, les deux décédés.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Menziken, à Pully et à Nyon, le
quatorze Février mil neuf cent six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Menziken, Pully et Nyon.

Signatures des époux :

Rodolphe Weber.
Hélène Weber

Signatures des témoins :

Jasica Feindor à Nyon
Leuyer Albert à Nyon

Communiqué : à Menziken et
à Pully.

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 8.

Genoux - Tahud.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui treize Mars

mil neuf cent . six /
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Genoux, Marc-Henri, boulangerde Buchillon domicilié à Nyon

célibataire

né à Nyon le vingt-sept Octobre — mil huit cent quatre-vingt —fils de François-Emile-Marc Genoux, boulangeret de Marie-Eydie Claudet, sa femme, les deux à Nyon.2° Tahud, Hortense, sans professionde Saint-Cierges domiciliée à Nyon

célibataire

née à Saint-Cierges le treize Mars — mil huit cent quatre-vingt —fille de feu Frédéric Tahudet de Lucie née Olivier, sa veuve, à Saint-Cierges.

Les publications ont eu lieu à Buchillon le sept, à Saint-Cierges le sept et à Nyon le huit Février de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Buchillon, Saint-Cierges et
Nyon.

Communiqué à Saint-Trica et
à Saint-Cierges.

Signatures des époux :

M^e GenouxM^e Genoux

Signatures des témoins :

L. Pottray Nyon.M. Tissot Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 9.
Fleur de Lys - Francina

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-trois Mars mil huit cent quatre-vingt-six

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Fleur de Lys, Charles Emile**, commis négociant

de Trilly et de Chavannes (Morges) domicilié à Nyon

célibataire

né à Coppet le trente Mai mil huit cent quatre-vingt

filz de feu François Louis Emile Fleur de Lys

et de Abigail Terret, sa veuve, domiciliée à Nyon.

2° **Francina, Caroline Marie Clotilde**, sans profession

de Narzo (Novare, Italie) domiciliée à Nyon

célibataire

née à Nyon le quatorze Décembre mil huit cent septante-neuf

fille de Jean Georges Francina, négociant à Nyon

et de feu Caroline Matilde Pletti.

Les publications ont eu lieu à Chavannes le trois, à Nyon le trois, à Trilly le quatre et à Narzo les onze et dix-huit Février de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Trilly, Chavannes, Narzo et Nyon.

Communiqué à Romanel, Ecublens et à la Chancellerie d'Etat.

Signatures des époux :

Fleur de Lys

C. Fleur de Lys

Signatures des témoins :

M. Kuhnmann Nyon
Jean Perrin Nyon
Luis Gillard

L'officier de l'état civil :

J. Thoma

N° 10.

Kölliker-Borgognon

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui trente Mars

mill neuf cent six
mil huit cent quatre-vingt

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Kölliker, Robert**, négociant

de Wolfwil (Soleure) domicilié à Nyon

célibataire

né à Nyon le neuf Juillet mil huit cent septante-cinq

fils de feu Arnold Kölliker

et de feu Barbara née Gützmann, sa femme

2° **Borgognon, Julia**, Pélicie, sans profession

de Riez et de Lutry domiciliée à Fromenthon/xière Frangins

célibataire

née à Nyon le vingt Juillet mil huit cent septante-neuf

fille de Frédéric Borgognon

et de Antonie Ida Buvelot, les deux à Fromenthon.

Les publications ont eu lieu à Wolfwil, à Riez, à Lutry, à Frangins
et à Nyon le vingt quatre Février de l'année courante.Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Wolfwil, Riez, Lutry, Frangins
et Nyon.Communiqué à Wolfwil, Lutry
et Lutry.

Signatures des époux :

*Robert Kölliker**Julia Kölliker*

Signatures des témoins :

*R. Stenholz Nyon**Ch. Ruyss Fromenthon**J. Borgognon Fromenthon*M. *Hermann* Officier de l'état civil :*J. Hermann*

N° 11.

Godi - Morier.

Aujourd'hui rente un Mars mil neuf cent . six
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° Godi, Ernest Pierre, maçon

Lieu d'origine et de domicile :

de Bolzano (Novare, Italie) domicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Bolzano le vingt un août mil huit cent septante huit

Noms, profession et

fil de Joseph Godi, agriculteur

domicile des parents :

et de Christine Zenoni, sa femme, les deux à Bolzano.

Nom et profession de l'épouse :

2° Morier, Jeanne Alice, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Château d'Oex domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Nyon le vingt sept août mil huit cent quatre vingt deux

Noms, profession et

fille de Jules Jonas Morier, contremaître à la fabrique de vis

domicile :

et de Jeanne Marie née Zbinden, sa femme, les deux à Nyon.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Nyon le dix Février, à Château d'Oex
le douze Février et à Bolzano les vingt cinq Février et quatre
Mars mil neuf cent six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Bolzano, Château d'Oex et
Nyon, et autorisation du
Département de Justice et
Police.

Communiqué à Château d'Oex
et à la Chancellerie d'Etat.

Signatures des époux :

Godi Pier
Alice Godi

Signatures des témoins :

Joseph Corajod Nyon
A Cottier apt. Depolier Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 12.

Dubois-Barbay.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui douze Avril mil neuf cent - six —
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Dubois, Louis, employé C. F. F.de Valeyres-sous-Montagny et des Clées — domicilié à Nyon —célibataire —né à Valeyres-sous-Montagny le douze Novembre mil huit cent septante-deux —fils de feu Jean-Louis Dubois —et de Catherine-Elisabeth née Sagniaz, sa veuve, à Nyon. —2° Barbay, Louisa-Julie, ménagère —de Féchy et de Bougy-Villars — domiciliée à Nyon —célibataire —née à Féchy le neuf Mars — mil huit cent septante-un —fille de feu Henri-Marc-Louis Barbay —et de Louise-Elisa née Kalbfuss, sa veuve, à Nyon. —

Les publications ont eu lieu à Valeyres-sous-Montagny, aux Clées, à Féchy, à Bougy-Villars et à Nyon, le dix-sept Mars de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Valeyres-sous-Montagny, Les
Clées, Féchy, Bougy et Nyon.

Communiqué : à Montagny,Romainmôtier et Aubonne.

Signatures des époux :

Louis DuboisLouisa Dubois

Signatures des témoins :

Blanc agt de police NyonAuguste Barbay Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 13.

Morier-Genoud-Dégallier.

Aujourd'hui vingt-quatre avril mil huit cent six-vingt-

mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° Morier-Genoud, Adrien Charles, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Château-d'Oex domicilié au Chalet de Cornaux sur Clarens

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Chailly sur Clarens le quatre Septembre mil huit cent quatre-vingt

Noms, profession et

fil de Emile Morier-Genoud, agriculteur à Cornaux

domicile des parents :

et de feu Adèle-Cécile née Gautier, sa femme.

Nom et profession de l'épouse :

2° Dégallier, Jeanne, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Lausanne domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Nyon le dix-huit Septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq

Noms, profession et

fille de feu Théophile-Auguste-Louis-Eugène Dégallier

domicile :

et de Sydie Gachet, sa veuve, à Nyon.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Château-d'Oex, au Châtelard, à Lausanne et à Nyon, le sept avril de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le mariage délivrée par l'officier de l'état-civil de Montreux.

Communiqué : à Château-d'Oex, Montreux et Lausanne.

Signatures des époux :

A. Morier-Genoud.

J. Dégallier.

Signatures des témoins :

H. Dégallier Nyon.

Et Blarer Commugny

L. Blarer Commugny
L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 14.

Aujourd'hui vingt-huit avril

mil neuf cent dix
mil huit cent quatre-vingt

Monnairon-Cuchet.

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

Nom et profession de l'époux :

1° Monnairon, Marius, maçon

Lieu d'origine et de domicile :

de Féchy (Vaud) domicilié à Genthod (Genève).

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Féchy le six Janvier mil huit cent quatre-vingt

Noms, profession et

fils de Louis Monnairon, tailleur d'habits

domicile des parents :

et de Henriette Jenny née Piquet, les deux à Genthod.

Nom et profession de l'épouse :

2° Cuchet, Marie-Julie, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Nyon domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Nyon le treize Juin mil huit cent quatre-vingt-quatre

Noms, profession et

fille de Marc-Jules Cuchet

domicile des parents :

et de Marie-Félicie née Granjoux, les deux à Nyon.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Genthod le trente, à Féchy et à Nyon le trente-un Mars de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le mariage délivrée par l'officier de l'état-civil de Genthod.

Signatures des époux :

Monnairon Marius
Julie Monnairon

Signatures des témoins :

J. Cudret Nyon
Léonard Paul Nyon
Félicie Cuchet

Communiqué : à Aubonne et au Bureau Cantonal de l'état-civil de Genève.

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 15.
Brollet-Bally.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui cinq Mai mil neuf cent six —
 mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu

1° **Brollet, Emile**, agriculteur

de Chêserex domicilié à Chêserex

célibataire

né à Chêserex le premier Novembre mil huit cent septante-un

fils de Jean-Pierre Brollet

et de Charlotte-Elisa née Prod'homme, les deux décédés.

2° **Bally, Charlotte**, sans profession

de Gingins domiciliée à Chêserex

célibataire

née à Gingins le treize Avril mil huit cent soixante-trois

fille de Charles-Louis Bally

et de Jenny née Barillier, les deux décédés.

Les publications ont eu lieu à Chêserex et à Gingins le dix-neuf
 Avril mil neuf cent six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le mariage délivrée par l'officier de l'état civil de Gingins.

Communiqué à Gingins.

Signatures des époux :

Emile Brollet

Charlotte Bally

Signatures des témoins :

J. Contesse Chêserex

M. Perrier Chêserex

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 16.

Kari - Sérillard.

mil neuf cent . six —
mil huit cent quatre-vingt-

Aujourd'hui onze Mai

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° **Kari**, *Adolphe Joseph*, commis

Lieu d'origine et de domicile :

de *Kandergrund (Berne)* domicilié à *Nyon*

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à *Nyon le vingt-trois août* mil huit cent quatre-vingt-trois

Noms, profession et

fil de *Christian Kari, infirmier*

domicile des parents :

et de *Maria-Rosa Adler, sa femme, les deux à Nyon.*

Nom et profession de l'épouse :

2° **Sérillard**, *Aline Julie*, couturière

Lieu d'origine et de domicile :

de *Mauborget (Vaud)* domiciliée à *Nyon*

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à *Nyon le premier juin* mil huit cent quatre-vingt-un

Noms, profession et

fille de *feu Louis-Marc Sérillard*

domicile des parents :

et de *Antonie-Louise Muhmann, sa veuve, à Nyon.*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Kandergrund le cinq*, à *Mauborget le six* et à *Nyon le sept avril de l'année courante.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Kandergrund, Mauborget et Nyon.

Signatures des époux :

Ad. Kari

Aline Sérillard Kari

Signatures des témoins :

Albert Huber Nyon

Et. Pelland Nyon.

Communiqué : à *Kandergrund*

et à *Siez.*

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 17.
Rossellat - Fornage.

Aujourd'hui onze Mai mil neuf cent six
 mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu

Nom et profession de l'époux :

1° Rossellat, Charles Louis, scienc

Lieu d'origine et de domicile :

de Saint-Cergue domicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Saint-Cergue le dix Septembre mil huit cent septante-cinq

Noms, profession et

fil de feu Octave-Samuel Rossellat

domicile des parents :

et de Marie-Victorine née Bouille, sa veuve, à Saint-Cergue.

Nom et profession de l'épouse :

2° Fornage, Berthe Virginie, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Doubs (Doubs, France) domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Doubs le treize Février mil huit cent septante-trois

Noms, profession et

fille de Elie Fornage, journalier

domicile :

et de Adèle Nicolet, son épouse, les deux à Pontarlier (Doubs).

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Saint-Cergue le vingt-un, à Pon-
tarlier le vingt-deux et à Nyon le vingt-trois avril de l'année
courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Saint-Cergue, Pontarlier et
Nyon.

Communiqué à Saint-Cergue
et à la Chancellerie d'Etat.

Signatures des époux :

Louis Rossellat
Berthe Rossellat.

Signatures des témoins :

Alex Cottier agt. de police Nyon
Emile Dabry Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 18.

Golay Prod'hom.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-neuf Mai mil neuf cent six
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Golay, Ernest-Emile**, sellier

de Chenit domicilié à Nyon

célibataire

né à Aubonne le dix-neuf Février mil huit cent quatre-vingt

fils de Jacques-Louis Golay, au Petit-Lancy (Genève)

et de sa femme Nanette née Auberson, sa femme.

2° **Prod'hom, Cécile**, cuisinière

de Bursins domiciliée à Nyon

célibataire

née à Vinzel le vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq.

fille de Alexis-Auguste Prod'hom, charretier

et de Fanny-Hélène née Heusen, sa femme, les deux à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Nyon le quatorze, au Sentier le seize,
à Bursins le seize et au Brassus le dix-huit avril de l'année cou-
rante.Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication au
Sentier, au Brassus, à Bursins
et à Nyon.

Communiqué au Sentier et à

Gilly.

Signatures des époux :

Ernest Golay

Cécile Prod'hom Golay

Signatures des témoins :

Louis Messerli, Nyon

Emile Perriod, Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 19
Oderbolz - Gaudin.

Aujourd'hui vingt-deux Mai mil neuf cent six —
 mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° **Oderbolz**, Ami. François. Michel. Louis, imprimeur

Lieu d'origine et de domicile :

de **Wagenhausen** (Thurgovie) domicilié à **Nyon**

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à **Nyon** le quinze Avril mil huit cent septante-neuf

Noms, profession et

fil de **Jean-Louis Oderbolz**, imprimeur-éditeur

domicile des parents :

et de **Julie** née **Möckely**, sa femme, les deux à **Nyon**.

Nom et profession de l'épouse :

2° **Gaudin**, Elisa. Antoinette, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de **Chevilly** (Vaud) domiciliée à **Coppet**

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à **Coppet** le dix-huit Mai mil huit cent quatre-vingt-quatre

Noms, profession et

filles de **François-Louis Gaudin**, mécanicien

domicile :

et de **Martine-Agnès-Isoline** née **Battistolo**, sa femme, les deux à **Coppet**.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à **Nyon** le sept, à **Coppet** le neuf, à **Wagenhausen** le dix et à **Chevilly** le onze Avril de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à **Wagenhausen**, **Chevilly**, **Coppet** et **Nyon**.

Communiqué à **Wagenhausen**, **La Sarraz** et **Coppet**.

Signatures des époux :

M. Oderbolz

E. Oderbolz-Gaudin

Signatures des témoins :

Eduard Oderbolz, Nyon

Jeanne Gaudin Coppet

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 20.
Maréchal-Rochat

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quatorze Juin mil neuf cent dix
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1° Maréchal, Edouard Louis Henri, agriculteur

de Cartegnins domicilié à Nyon, avant à Cartegnins

célibataire

né à Rolle le vingt-huit Novembre mil huit cent septante-huit

fil de François-Louis Maréchal, domicilié à Nyon.

et de Henriette-Rose-Albertine née Martinet, décédée.

2° Rochat, Morie-Louise, repasseuse

de Sieu domiciliée à Nyon

célibataire

née à Nyon le dix-neuf Décembre mil huit cent septante-sept

filles de Henri-Julien Rochat, décédé.

et de Elisabeth Bratschi, sa veuve, domiciliée à Nyon

Les publications ont eu lieu à Nyon le cing, au Sieu le dix et à Cartegnins le sept Mai de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Cartegnins, au Sieu et à Nyon.

Communiqué à Gilly et au
Sieu.

Signatures des époux :

Edouard Maréchal

Louise Maréchal

Signatures des témoins :

Albert Cissot, Nyon

Jules Maréchal
Gland

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 21.

Cordey. Chapuisat.

Aujourd'hui quinze Juin _____ mil neuf cent six _____
 mil huit cent quatre-vingt-

_____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° Cordey, Charles-Louis, garçon de magasin _____

Lieu d'origine et de domicile :

de Savigny _____ domicilié à Nyon _____

Etat civil :

célibataire _____

Lieu et date de la naissance :

né à Tulliens le dix-huit Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-trois

Noms, profession et

_____ fils de François Cordey, menuisier _____

domicile des parents :

et de Hélène née Ecoffey, sa femme, les deux à Nyon. _____

Nom et profession de l'épouse :

2° Chapuisat, Victorine-Marthe, couturière _____

Lieu d'origine et de domicile :

de Aclens _____ domiciliée à Nyon, avant à Trangins

Etat civil :

célibataire _____

Lieu et date de la naissance :

née à Lausanne le vingt-neuf Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-deux

Noms, profession et

_____ fille de feu François-Henri Chapuisat. _____

domicile :

et de Sophie-Jenny née Maire, sa veuve, à Lausanne. _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Savigny, à Nyon, à Trangins le vingt-huit et à Aclens le trente Avril mil neuf cent six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Savigny,
à Aclens, à Trangins et à Nyon.

Communiqué : à Savigny et
 à l'état-civil de Collombier, à
Tullierens.

Signatures des époux :

Charles-Louis Cordey
Victorine Cordey

Signatures des témoins :

A. Buzan
E. Dumartrey

L'officier de l'état civil :

J. Schumacher

N^o 22.
Forney-Steffen.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-un Juin mil neuf cent - six —
 mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Forney, Louis-François, employé C.F.F.

de Lausanne et Belmont sur Pully domicilié à Lausanne

célibataire

né à Morges le quinze Mai mil huit cent quatre-vingt —fils de François-Merci Forney, menuisier à Lausanneet de fene Louise-Marie née Fryd, sa femme.2^o Steffen, Barbe, sans professionde Ell (Luxembourg) domiciliée à Nyon

célibataire

née à Ell le cinq Février mil huit cent septante-six —fille de François Steffen, cultivateuret de Dorothée Schwebag, sa femme, les deux à Ell.

Les publications ont eu lieu à Nyon le dix-neuf, à Belmont le
vingt-un, à Lausanne le vingt-deux et à Ell le vingt-sept
Mai mil neuf cent - six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificat de publication, soit
autorisation de célébrer le mariage
délivrée par l'officier de l'état-civil
de Lausanne.

Communiqué à Lausanne,
Pully et à la chancellerie d'Etat.

Signatures des époux :

Forney LouisSteffen Barbe

Signatures des témoins :

Alfred Golatz Institut NyonEdiste Puvilly Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 23.
Sella - Piazza
Taberlet - Bron.

Aujourd'hui vingt-six Juin mil huit cent six-vingt-

Nom et profession de l'époux :

1° Sella - Piazza, Secondino - Ernesto, gypsier

Lieu d'origine et de domicile :

de Piane - Sesia (Novare, Italie) — domicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Piane Sesia le quatre août — mil huit cent septante - neuf —

Noms, profession et

fil de feu Giovanni - Battista Sella - Piazza

domicile des parents :

et de Antonia Mazzone, sa veuve, à Piane Sesia.

Nom et profession de l'épouse :

2° Taberlet - Bron, Marie - Joséphine, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Groisy (Haute-Savoie, France) — domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Groisy le quinze Novembre — mil huit cent quatre vingt-deux

Noms, profession et

fille de Lucien Taberlet - Bron, tailleur d'habits, à Pers - Jussy (H^{te} Savoie)

domicile :

et de feue Célestine née Orsier, sa femme.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Nyon le cinq, à Groisy les six et
treize et à Piane - Sesia les vingt et vingt-sept Mai mil neuf
cent - six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Piane Sesia, Groisy et Nyon, et
permission du Département
de Justice et Police.

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat (2 exemplaires).

Signatures des époux :

Sella Piazza Ernesto
Sella Marie

Signatures des témoins :

Louis Messailler Nyon
Presecun Jules Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 24.

Huber-Häring.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui six Juillet

mil neuf cent . six —
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Huber**, Gabriel . François . Albert, serrurier mécanicien,

de Windisch (Argovie) domicilié à Nyon

célibataire

né à Nyon le trente Avril mil huit cent septante-huit

fils de François-Albert Huber, décédé

et de Charlotte-Fanny Antoinette Quiblier, sa veuve, à Nyon.

2° **Häring**, Marie-Emilie, couturière

de Carouge (Genève) et Aesch (Bâle-Campagne), domiciliée à Carouge

célibataire

née à Carouge le onze Mars mil huit cent quatre-vingt-trois

fille de Joseph-Achille Häring, serrurier

et de Marie-Madeleine Süss, sa femme, les deux à Carouge.

Les publications ont eu lieu à Windisch, à Carouge, à Nyon
le vingt-neuf Mai et à Aesch le sept Juin de l'année cou-
rante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Windisch, Carouge, Aesch et
Nyon.

Communiqué à Windisch, à
Aesch et au Bureau Cantonal
de l'état-civil de Genève

Signatures des époux :

Albert Huber

Emilie Huber

Signatures des témoins :

Robert Graber Nyon.

Blas: Fuchti Nyon.

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 25.

Aubert. Cristin.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui neuf Juillet mil neuf cent six —
mil huit cent quatre-vingt-

_____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Aubert, Henri. Emile, pasteur

de Chenit domicilié à Trangins

célibataire

né à u Sentier le vingt-huit Novembre mil huit cent septante-cinq

_____ fils de Charles. Adolphe Aubert, horloger

_____ et de Adrienne. Fanny. Julie née Aubert, les deux au Sentier.

2° Cristin, Madelaine, — institutrice

de Gland domiciliée à Lausanne

célibataire

née à Mellsau (Berne) le vingt-sept août mil huit cent quatre-vingt

_____ fille de Jules. Ami Cristin, à Mexico

_____ et de Henriette. Marie Michot.

Les publications ont eu lieu à Trangins le deux, au Sentier le quatre, au Brasous le quatre, à Gland le cinq et à Lausanne le cinq Juin mil neuf cent six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication au Sentier, au Brasous, à Gland, à Lausanne et à Trangins.

Communiqué au Sentier, à Trangins et à Lausanne. _____

Signatures des époux :

Henri Aubert past.
Madelaine Aubert

Signatures des témoins :

Michot Ode
Amminier. Genève
M. L. Michot

L'officier de l'état civil :

J. Homay

N° 26.

Fivat - Morier.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-sept Juillet mil neuf cent - six
mil huit-cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Fivat, Jules-Henri, serurier

de Sassel domicilié à Nyon

célibataire

né à Éussy-sur-Morges le vingt-deux Mai mil huit cent soixante-seize

fils de Jules Fivat, ancien gendarme

et de Marie-Henriette née Panchaud, sa femme, les deux à Éussy.

2° Morier, Emma, couturière

de Genève domiciliée à Nyon

célibataire

née à Nyon le deux Juin mil huit cent quatre-vingt-six

fille de Antoine Morier, décédé

et de Catherine-Eucie née Morier, sa veuve, à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Genève le vingt, à Nyon le vingt et
à Sassel le vingt-un Juin de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Sassel,
Genève et Nyon.

Signatures des époux :

J. Fivat

E. Fivat

Signatures des témoins :

Eug. Cholley Nyon

A. Forestier Nyon

Communiqué à Granges et
au Bureau cantonal de l'état
civil de Genève.

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 27.
Lauber-Bouillon.

Aujourd'hui trois Août mil neuf cent - six / mil huit cent quatre-vingt-

Nom et profession de l'époux :

1° Lauber, Antoine, charron

Lieu d'origine et de domicile :

de Marbach (Lucerne) domicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Escholzmatt (Lucerne) le vingt Mai mil huit cent septante - six

Noms, profession et

fil de Joseph Lauber, décédé

domicile des parents :

et de Marie née Krummenacher, sa veuve, à Lucerne.

Nom et profession de l'épouse :

2° Bouillon, Marie-Louise, modiste

Lieu d'origine et de domicile :

de Nich domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Nyon le vingt-sept Février mil huit cent septante-sept

Noms, profession et

filles de Louis-Jean-René Bouillon, jardinier

domicile :

et de Marie-Alexandrine Badel, sa femme, les deux à Nyon.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Nich le six, à Nyon le sept et à Marbach le douze Juillet de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Marbach, Nich et Nyon.

Communiqué à Marbach et
à Begnins.

Signatures des époux :

Ant. Lauber
Louise Lauber Bouillon

Signatures des témoins :

J. Bouillon Nyon
L. Bouillon Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 28.

Hédiguer-Dubois.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-sept août

mil neuf cent - six -
mil-huit-cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Hédiguer, Jacques**, gypcier

de Reinach (Argovie)

domicilié à Nyon

veuf de Jenny-Charlotte née Savanchy dès le dix janvier mil huit cent nonante-cinq

né à Nyon le deux octobre

mil huit cent quarante-cinq

fils de feu Marc-Louis Hédiguer

et de feu Jeanne-Françoise-Marie Buhay, sa femme.

2° **Dubois née Moret, Marie**, blanchisseuse

des Ponts-de-Martel et du Locle (Neuchâtel)

domiciliée à Nyon

veuve de Louis-Alfred Dubois dès le dix juin mil huit cent nonante-neuf

née à Avenches le trois avril

mil huit cent soixante-quatre

fille de feu Abram-Louis Moret

et de feu Catherine née Nidegger, sa femme.

Les publications ont eu lieu à Nyon le quatorze, à Reinach, aux Ponts-de-Martel et au Locle le seize juillet mil neuf cent-six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Reinach, aux Ponts-de-Martel,
au Locle et à Nyon.Communiqué à Reinach, aux
Ponts-de-Martel et au Locle.

Signatures des époux :

Jacques Hédiguer
Marie Hédiguer

Signatures des témoins :

Alb Tissot, Nyon
E Champion, Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 29.

Schönenberger, Winkler.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt - un août ^{mil neuf cent - six} ~~mil huit cent quatre-vingt~~

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Schönenberger, Auguste, chef de bureau

de Wuppenau (Thurgovie) domicilié à Saint-Gall

célibataire

né à Elgg (Zürich) le six Mars mil huit cent quatre vingt-deux

fil de Albert Schönenberger, brodeur

et de Marie-Joséphine née Humbel, son épouse, les deux à Menau (St-Gall).

2° Winkler, Hélène, sans profession

de Tischelsdorf, district de Weiz, Basse Styrie domiciliée à Nyon
(autriche)

célibataire

née à Nyon le dix-sept Octobre mil huit cent quatre vingt-six

filles de Antoine Winkler, coupeur d'habits

et de Marie-Agathe née Bachmann, son épouse, les deux à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Nyon le sept, à St-Gall le neuf, à Wuppenau le dix Juillet mil neuf cent six. Une déclaration du Consulat d'Autriche à Genève constate que la publication au lieu d'origine de la famille Winkler n'est pas nécessaire.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage. - Approuvé, à la première ligne, les mots "vingt-un août", qui sont ceux de la date du mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le mariage délivrée par l'officier de l'état civil de St-Gall.

Communiqué à Wuppenau, à St-Gall et à la Chancellerie d'Etat.

Signatures des époux :

Schönenberger
Hélène Schönenberger

Signatures des témoins :

Alb. Schönenberger, Curé cath à Stockhorn
Ant. Winkler Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 30.

Lometto - Griggi.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt quatre août _____ mil neuf cent six —
mil huit cent quatre-vingt-

_____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Lometto, Louis Alfred**, ouvrier à la manufacture de poteries

de Valdengo (Novare, Italie) _____ domicilié à Nyon _____

célibataire _____

né à Grandson le neuf Mai _____ mil huit cent quatre vingt-trois _____

fils de Jean Lometto, maçon _____

et de Rose née Jaumin, sa femme, les deux à Grandson. _____

2° **Griggi, Martine-Crescence**, repasseuse _____

de Trobazo (Novare, Italie) _____ domiciliée à Nyon _____

célibataire _____

née à Nyon le vingt-huit Octobre _____ mil huit cent septante-neuf _____

fille de feu Louis Griggi _____

et de Pauline née Kramer, sa veuve, à Nyon. _____

Les publications ont eu lieu à Nyon le quatorze, à Valdengo et à Trobazo les vingt-deux et vingt-neuf Juillet de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Valdengo, Trobazo et Nyon, et
permis de célébrer le mariage
délivré par le Département de
Justice et Police. _____Communiqué à la Chancellerie
d'Etat (deux exemplaires). _____

Signatures des époux :

Louis Lometto

Martine Lometto

Signatures des témoins :

Léon Grandjean Nyon

Ernest Corlat Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 31.

Perretten - Masson

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui six Septembre ^{mill neuf cent - six} ~~mil huit cent quatre-vingt-~~

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu.

1° Perretten, Auguste Samuel, menuisier

de Eussery domicilié à Eussery

célibataire

né à Eussery le vingt-huit Septembre mil huit cent soixante-cinq

fils de feu François-Louis Perretten

et de feu Susette née Chevalier, sa femme.

2° Masson, Louisa Marie, cuisinière

de Ecublens domiciliée à Nyon

célibataire

née à Lausanne le vingt-sept Mars mil huit cent soixante-sept

fille de feu François-Louis Masson

et de feu Anne-Marie Bolinger, sa femme.

Les publications ont eu lieu à Nyon le quatre, à Ecublens le cinq
et à Eussery le sept Août mil neuf cent six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificat de publication, soit
autorisation de célébrer le
mariage délivrée par l'officier
de l'état-civil de La Sarraz.

Communiqué : à La Sarraz
et à Ecublens.

Signatures des époux :

Auguste Perretten

Louisa Perretten

Signatures des témoins :

Perretten Louis Eussery

Perretten Lucie Ecublens

Louisa Masson

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 32.

Moser-Loba.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Sept Septembre

mil neuf cent - six
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Moser, Ernest-Frédéric, coiturier

de Käzivil (Berne)

domicilié à Nyon

célibataire

né à Biemme le cinq Mars

mil huit cent septante - deux

fils de feu Jean-Jacob Moser

et de feu Anne-Louise Meserli, sa femme.

2° Loba, Hélène, sans profession

de Rolle

domiciliée à Nyon

célibataire

née à Rolle le onze Février

mil huit cent quatre-vingt-trois

fille de Georges-David-Louis Loba, décédé

et de Rosine née Egli, sa veuve, à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Nyon le dix-sept, à Grosshöchstetten
pour Käzivil et à Rolle, le dix-huit juillet de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Grosshöchstetten, Rolle et
Nyon.

Communiqué : à Grosshöchstetten
et à Rolle

Signatures des époux :

Ernest Moser

Hélène Moser

Signatures des témoins :

G. de Pittet Nyon
B. de Payer Rolle Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 33.

Longet. Delécraz.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

* veuf de Louise. Samuèle. Andrieu
née Ducommun dès le seize
Août mil neuf cent. deux.
Renvoi & radiation approuvés.

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui quatorze Septembre mil neuf cent - six —
mil huit cent quatre-vingt-

_____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Longet, William. Joseph. Victor, médecin vétérinaire

de Bardonnex (Genève) domicilié à Nyon

* célibataire

né à Plainpalais (Genève) le douze Février — mil huit cent soixante-huit

fil de Frédéric Longet

et de Augusta Albaret, sa femme, à Genève.

2° Delécraz, Jeanne. Victorine. Fideline, institutrice

de Lausanne domiciliée à Nyon

célibataire

née à Lausanne le dix-huit Mai — mil huit cent quatre-vingt-trois

filie de Jean-Louis Delécraz, à Buenos-Ayres

et de Jenny Marie née Schiskerke, décédée.

Les publications ont eu lieu à Bardonnex le vingt-quatre, à Nyon
le vingt-quatre et à Lausanne le vingt-cinq Août de l'année
courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Bardonnex, Lausanne et Nyon.

Communiqué à Lausanne et au
Bureau cantonal de l'état-civil
de Genève.

Signatures des époux :

W. Longet reb.

J. Longet

Signatures des témoins :

A. Menu Nyon

Dr. Bonzon Nyon.

Dumont Guin

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 34.

Champin-Glauser.

Aujourd'hui quatorze Septembre mil neuf cent - six - mil huit cent quatre-vingt-

Nom et profession de l'époux :

1° Champin, Pierre-Philippe, menuisier

Lieu d'origine et de domicile :

de Echalas (Rhône, France) domicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Nyon le vingt août mil huit cent septante-six

Noms, profession et

de feu François Champin

domicile des parents :

et de Madelaine Ischy, sa veuve, à Nyon

Nom et profession de l'épouse :

2° Glauser, Rose-Alice, ménagère

Lieu d'origine et de domicile :

de Fraubrunnen (Berne) domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à la Sagne (Nenchâtel) le deux Novembre mil huit cent septante-sept

Noms, profession et

de Alfred Glauser, agriculteur

domicile des parents :

et de Marie née Graf, sa femme, les deux à Bottens (Soud).

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Nyon le sept, à Grafenried pour Fraubrunnen le huit et à Echalas les douze et dix-neuf août de l'année courante.

Par lettre de bourgeoisie reçue André Durmier, notaire à Nyon le 14 Août 1922 et vidée par le Conseil d'Etat dans le délai légal, Champin, Pierre-Philippe, désigné ci-contre, a été reçu, avec sa famille, au nombre des bourgeois de la Commune de Nyon. Inséré le 6 Septembre 1922. L'officier de l'Etat civil :

J. Thomas

Communiqué au Département de Justice et Police.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Echalas, Grafenried et Nyon; déclaration de validité délivrée par l'ambassade de France à Berne et permission du Département de Justice et Police.

Communiqué à la Chancellerie d'Etat et à Grafenried.

Signatures des époux :

Pierre Champin. Rose Champin

Signatures des témoins :

Jules Emery Nyon, Emile Blanc Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 35.
Gauthier, Pasche.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui deux Octobre mil neuf cent six —
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Gauthier, Jean-Alexis, horticulteur

de Rich domicilié à Nyon

célibataire

né à Trélex le vingt-deux Mars mil huit cent septante-cinq

fil de Marc-Auguste Gauthier, machiniste

et de Jeanne-Henriette Huguely née Riolon, sa femme, les deux à Nyon.

2° Pasche, Rachel, cuisinière

de Oron-la-Ville domiciliée à Nyon

célibataire

née à Montagny (Tribourg) le trois juillet mil huit cent septante-un

filles de David Pasche, rentier à Nyon

et de défunte Julie née Gentil, sa femme.

Les publications ont eu lieu à Nyon le vingt-cinq, à Oron-la-Ville le vingt-six et à Rich le vingt-sept août mil neuf cent-six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Rich, Oron-la-Ville et Nyon.

Communiqué à Begnins et à Oron-la-Ville.

Signatures des époux :

Alexis Gauthier

Rachel Gauthier

Signatures des témoins :

Supercat à Nyon.

J. Béchator à Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 36.

Haemmerli-Bettex.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-huit octobre ~~mil huit cent quatre-vingt-~~ ^{mil neuf cent six}

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Haemmerli, Gustave-Louis-Jean-Albert, architecte de la Villede Kinzel (Berne) domicilié à Sausannecélibatairené à Sausanne le vingt-deux Février mil huit cent quatre-vingt-fils de feu Henri-Auguste Haemmerliet de Elise-Henriette-Marie Ramuz, sa veuve, à Sausanne.2° Bettex, Jeannette-Valentine, sans professionde Combremont-le-Petit domiciliée à Nyoncélibatairenée à Nyon le premier Mai mil huit cent quatre-vingt-septfille de Julien-Edouard Bettex, cafetieret de Anastasie Braun, sa femme, les deux à Nyon.Les publications ont eu lieu à Nyon le quinze, à Kinzel le seize, à Combremont-le-Petit le dix-sept et à Sausanne le dix-huit Septembre mil neuf cent-six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le mariage délivrée par l'officier de l'état-civil de Sausanne.

Communiqué à Kinzel, Sausanne et Combremont-le-Grand.

Signatures des époux :

G. HaemmerliV. Haemmerli

Signatures des témoins :

Ramuz SausanneW. Botter Sausanne
Julien Bettex, Mathilde Bettex

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 37.
Ecoffey Béguin.

Aujourd'hui dix-huit Octobre mil neuf cent six
mil huit cent quatre-vingt

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu

Nom et profession de l'époux :

1° Ecoffey, Adrien, comptable

Lieu d'origine et de domicile :

de Agiez (Vaud) domicilié à Genève

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Agiez le dix-sept Janvier mil huit cent septante-neuf

Noms, profession et

fils de Georges-Louis Ecoffey, décédé

domicile des parents :

et de Louise-Marie Toget, domiciliée à Agiez.

Nom et profession de l'épouse :

2° Béguin, Marthe-Elise,

Lieu d'origine et de domicile :

de Rochefort (Neuchâtel) domiciliée à Agiez

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Rolle le seize Septembre mil huit cent septante-neuf

Noms, profession et

fille de Jules-Eustance Béguin, décédé

domicile :

et de Charlotte née Tallotton, domiciliée à Agiez.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Agiez, à Genève et à Rochefort, le
deux Octobre mil neuf cent six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le
mariage délivrée par l'officier
de l'état-civil de Genève.

Communiqué à Arnex, Roche-
fort et au Bureau cantonal de
l'état-civil de Genève.

Signatures des époux :

Adrien Ecoffey
Marthe Ecoffey

Signatures des témoins :

Hugo, Agiez
Louis Ecoffey Agiez

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 38.

Méroth - Isch.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-neuf Octobre mil neuf cent - six —
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1° Méroth, Paul - Charles - Camille, cuisinier

de Feschel (Valais) domicilié à Ardon (Valais)

célibataire

né à Sion (Valais) le sept Février mil huit cent soixante-seize

fils de feu Charles Méroth

et de feu Clarisse Bérard.

2° Isch, Emma - Thérèse, sans profession

de Etzelkofen (Berne) domiciliée à Nyon

célibataire

née à Nyon le vingt-trois Décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq

fille de feu Frédéric Isch

et de Maria - Elisabeth Kobel, sa veuve, à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Ardon le vingt-un, à Etzelkofen le
vingt-un, à Feschel le vingt-deux et à Nyon le vingt-deux
Septembre mil neuf cent - six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le ma-
riage délivrée par l'officier de
l'état-civil de Ardon.

Communiqué à Feschel, Ardon
et Etzelkofen (pour Bernisch-Meslen).

Signatures des époux :

Camille Méroth

Emma Méroth

Signatures des témoins :

F. Bonna Nyon.

F. Bonna Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Bonna

N° 39.
Marzer, Käppeli.

Aujourd'hui vingt Octobre mil neuf cent six —
mil huit cent quatre-vingt

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

Nom et profession de l'époux :

1° Marzer, Pasquale Emigi, horloger

Lieu d'origine et de domicile :

de Auronzo, Province de Belluno, Italie — domicilié à Zurzach (Argovie) —

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Rietheim (Argovie) le vingt-huit Mars mil huit cent quatre-vingt —

Noms, profession et

fil de Marzer, Apollonio-Landegiacomo, cordonnier à Rietheim —

domicile des parents :

et de Marianna née Pais.

Nom et profession de l'épouse :

2° Käppeli, Elise Rosa

Lieu d'origine et de domicile :

de Schoren, Commune de Mühlau (Argovie) domiciliée à Nyon —

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Nyon le premier Avril mil huit cent quatre-vingt-deux

Noms, profession et

fille de feu Käppeli, Lukas

domicile :

et de Elisabeth née Spichiger, à Nyon.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Zurzach le vingt, à Nyon le vingt-un,
à Mühlau le vingt-un Août et à Auronzo le vingt-trois Septembre
mil neuf cent six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le ma-
riage délivrée par l'officier de
l'état-civil de Zurzach.

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat, à Zurzach et à Mühlau.

Signatures des époux :

Louis Marzer,
Rosa Marzer,

Signatures des témoins :

J. Badel Genere

J. Marzer Montreux
J. Badel Genere
L'officier de l'état civil :

J. Marzer

N° 40.

Jaquinet-Gallay.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt Octobre mil neuf cent six mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1° Jaquinet, Henri Constant, serrurier

de Orny (Vaud) domicilié aux Eaux-Vives (Genève)

célibataire

né à Nyon le vingt sept avril mil huit cent septante-cinq

fils de Victor-Constant-Sylvius Jaquinet

et de Annette Bertholet, sa femme, domiciliés à Nyon.

2° Gallay, Eina Estelle-Elisa, couturière

de Mont et d'Essertines sur Rolle (Vaud) domiciliée à Frangins (Vaud)

célibataire

née à Mont sur Rolle le vingt-trois Juin mil huit cent quatre-vingt-un

fille de François-Henri Gallay

et de Eina Chardon, sa femme, domiciliés à Frangins.

Les publications ont eu lieu à ux Eaux-Vives le vingt-quatre, à Frangins le vingt-cinq, à Essertines le vingt-cinq, à Orny le vingt-six et à Mont le vingt-six Septembre mil neuf cent six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

autorisation de célébrer le mariage délivrée par l'officier de l'état-civil des Eaux-Vives.

Communiqué à La Sarraz, à Rolle, à Gilly et au Bureau cantonal de l'état-civil de Genève.

Signatures des époux :

Henri Jaquinet

Eina Jaquinet

Signatures des témoins :

Alois Maire Crans

A. Jaton Nyon

E. Jaquinet Nyon

Alice Gallay

officier de l'état civil :

J. [Signature]

N° 41.

Dessauges-Croisier.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui trois Novembre ~~mil neuf cent six~~ ~~mil huit cent quatre-vingt-~~

_____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Dessauges, Charles, menuisier

de Naz domicilié à Nyon

célibataire

né à Nyon le six Novembre mil huit cent quatre-vingt-trois

_____ fils de Rosine - Aline Dessauges, domiciliée à Nyon.

et de

2° Croisier, Rose - Marguerite, cuisinière,

de Bière domiciliée à Sausanne

célibataire

née à Bière le douze Avril mil huit cent quatre-vingt-six

_____ fille de Isaac - Etienne Croisier, agriculteur à Bière

_____ et de défunte Madeleine née Lümbrünnen, sa femme.

Les publications ont eu lieu à Sausanne le seize, à Bière le dix-sept,
à Nyon le dix-sept et à Naz le dix-huit Octobre de l'année cou-
rante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Naz, Bière, Sausanne et
Nyon.

Communiqué : à Fey, à Bière
et à Sausanne.

Signatures des époux :

Dessauges Charles

Marguerite Dessauges

Signatures des témoins :

Baptiste Bonchetti Nyon

Jean Croisier Bière

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 42.

Grandvoinnet Vallon

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix Novembre mil neuf cent - six —
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Grandvoinnet, Jules**, menuisier

des Terrières-de-Joux (Doubs) France — domicilié à Nyon —

célibataire

né à Bursinel le vingt-six Mai — mil huit cent septante-sept —

fils de feu Charles Henri Daniel Grandvoinnet —

et de Louise Charlotte née Burnier, sa veuve, à Nyon.

2° **Vallon, Marguerite-Julie**, femme de chambre

de Molondin (Tand) — domiciliée à Nyon Saint-Prix,

avant à Nyon, — célibataire

née à Saint-Prix le onze Décembre — mil huit cent quatre-vingt —

fille de feu David Vallon —

et de Louise Constance née Meiseiller, sa veuve, à Saint-Prix.

Les publications ont eu lieu à Nyon le dix-neuf, à Saint-Prix le dix-neuf, aux Terrières-de-Joux et à Molondin le vingt-un Octobre mil neuf cent - six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage. ^{* approuvé}, à la onzième ligne, la radiation du mot "Nyon".

Pièces déposées :

Certificats de publication aux Terrières-de-Joux, à Molondin, à Saint-Prix et à Nyon; déclaration de validité délivrée par l'Ambassade de France à Berne et permis de célébration par le Département de Justice et Police.

Communiqué à la Chancellerie d'Etat et aux états-civils de Molondin et de Saint-Prix.

Signatures des époux :

Jules Grandvoinnet
Marguerite Grandvoinnet

Signatures des témoins :

Alfred Grandjean Nyon
Fritz Lingg Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 43.

Rossier-Herrmann.

Aujourd'hui seize Novembre mil neuf cent six — mil huit cent quatre-vingt

Nom et profession de l'époux :

1° Rossier, Paul-David, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Rougemont domicilié à Nyon

Etat civil :

veuf de Eina née de Siebenthal dès le trois Novembre mil neuf cent-trois

Lieu et date de la naissance :

né à Rougemont le treize Mars — mil huit cent cinquante-huit

Noms, profession et

fil de feu Pierre-David Rossier

domicile des parents :

et de feu Marie-Eulise née Bovay, sa femme.

Nom et profession de l'épouse :

2° Herrmann née Schwitzguebel, Rose-Emma, dans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Goumoëns-le-Jux domiciliée à Nyon

Etat civil :

divorcée de Gottfried Herrmann dès le douze Octobre mil neuf cent-cinq

Lieu et date de la naissance :

née à Rougemont le vingt-cinq Juin — mil huit cent soixante-quatre

Noms, profession et

fille de feu Jules Schwitzguebel

domicile :

et de Elise née Wursten, sa veuve, à Rougemont.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Nyon le dix-sept, à Rougemont et à Goumoëns-le-Jux le dix-huit Octobre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Rougemont, à Goumoëns-le-Jux et à Nyon.

Communiqué à Rougemont et à Echallens.

Signatures des époux :

Paul Rossier.

Emma, Robber

Signatures des témoins :

Louis Rossier, Nyon

Alfred Gotarz Inspt de police Nyon.

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 44.

Eicher, Ammann.Aujourd'hui sept Décembre mil neuf cent - six
mil huit cent quatre-vingt-

Nom et profession de l'époux :

1° **Eicher, Hans-Rudolf**, mécanicien

Lieu d'origine et de domicile :

de Metendorf (Berne) domicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Berne le trois Novembre mil huit cent quatre-vingt-trois

Noms, profession et

fils de Johann-David Eicher, menuisier

domicile des parents :

et de Anna-Barbara née Gygar, sa femme, les deux à Berne.

Nom et profession de l'épouse :

2° **Ammann, Anna-Lina**, couturière

Lieu d'origine et de domicile :

de Sipperswil et Sonterswil (Thurgovie) domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Bursins le vingt-un Septembre mil huit cent quatre-vingt-un

Noms, profession et

fille de feu Jean Ammann

domicile des parents :

et de Anna-Elisabeth née Siegenthaler, sa veuve, à Nyon.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Nyon le quinze, à Thierachern le quinze, à Gunterswil et à Hefenhansen le seize Octobre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Thierachern, Gunterswil, Hefenhansen et Nyon.

Communiqué à Thierachern (Berne) et à Wäldi (Thurgovie).

Signatures des époux :

Eicher Hans**Lina Eicher**

Signatures des témoins :

David Binda à Nyon**C. Heim Nyon**

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 45.

Prunier-Dubouloz-Monet.

Aujourd'hui dix Décembre _____ mil neuf cent ~~six~~ ^{soixante} —
mil huit cent quatre-vingt

Nom et profession de l'époux :

1° *Prunier, Louis, boucher*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Taulœ (Haute-Savoie)* domicilié à *Nyon*

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né aux *Eaux-Vives (Genève)* le vingt-cinq Juin mil huit cent septante-sept

Noms, profession et

_____ fils de feu *Joseph Prunier*

domicile des parents :

et de *Joséphine née Sagrange, sa veuve, domiciliée à Coppet.*

Nom et profession de l'épouse :

2° *Dubouloz-Monet, Julie, cuisinière*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Reyroz (Haute-Savoie)* domiciliée à *Nyon*

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à *Reyroz* le vingt-huit Octobre — mil huit cent quatre-vingt-un

Noms, profession et

_____ fille de feu *André Dubouloz-Monet*

domicile :

et de *feue Victorine née Ferrière, sa femme.*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Nyon* le sept, à *Taulœ* et à *Reyroz*
les onze et dix-huit Novembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Taulœ, Reyroz et Nyon; déclaration de validité délivrée par l'ambassade de France à Berne, et permission du Département de Justice et Police.

Communiqué à la Chancellerie d'Etat (2 exemplaires).

Signatures des époux :

Prunier Louis

Prunier Julie

Signatures des témoins :

Jacques Drogg Nyon
A. Mischler Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 46.

Daglio-Benedetto.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-neuf Décembre mil neuf cent - six

mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Daglio, Giuseppe**, **Enigi**, décolleteur

de Sangermano Tercellese (Novare, Italie) domicilié à Nyon

célibataire

né à Sangermano Tercellese le vingt-huit Avril mil huit cent septante-sept

fils de Giovanni Daglio

et de Maria Baculla, les deux décédés.

2° **Benedetto, Maria**, **Bereda**, sans profession

de Moncalieri (Turin, Italie) domiciliée à Nyon

célibataire

née à Moncalieri le treize Juin mil huit cent quatre-vingt-sept

fille de Carlo Benedetto, fondeur

et de Niene Bosco, sa femme, les deux à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Nyon le cinq Novembre, à Sangermano Tercellese et à Moncalieri du vingt-cinq Novembre au cinq Décembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Sangermano Tercellese, Moncalieri et Nyon, et permis de célébration délivré par le Département de Justice et Police.

Communiqué à la Chancellerie d'Etat (2 exemplaires).

Signatures des époux :

Louis Daglio

Maria Daglio

Signatures des témoins :

Joseph Corap, Nyon.

John Champion Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 47.
Buvelot-Goncerut.

Aujourd'hui trente-un Décembre mil neuf cent six
mil huit cent quatre-vingt-

Nom et profession de l'époux :

1° Buvelot, Charles-Henri, serrurier

Lieu d'origine et de domicile :

de Nyon domicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Nyon le dix-sept avril mil huit cent quatre-vingt-trois

Noms, profession et

fil de Jules-Ami Buvelot, charbon

domicile des parents :

et de Fanny-Susanne Bonnet, sa femme, les deux à Nyon.

Nom et profession de l'épouse :

2° Goncerut, Albertine, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Trangins domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Nyon le vingt-cinq Mai mil huit cent quatre-vingt-un

Noms, profession et

fille de Jean-Louis Goncerut, manoeuvre à Nyon

domicile :

et de feue Elisabeth Desserzen née Seuenberger, sa femme.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Nyon et à Trangins, le vingt-sept
Novembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Nyon et à Trangins.

Communiqué :

Signatures des époux :

H. Buvelot,
A. Buvelot

Signatures des témoins :

L. Pillot Nyon
E. Pillot Divonne

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 48.

Tallino-Dutruel.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Trente - un Décembre mil neuf cent . six

mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Tallino, Tomaso, ouvrier à la fabrique de pâtes alimentaires,

de Saluggia (Novare, Italie) domicilié à Nyon

célibataire

né à Saluggia le quatre Avril mil huit cent septante . sept

fils de défunt Giovanni Tallino

et de Margherita Nomo, sa veuve, domiciliée à Saluggia .

2° Dutruel, Marie-Mélanie, cuisinière

de Fèternes (Haute-Savoie) domiciliée à Nyon

célibataire

née à Fèternes le onze Août mil huit cent quatre-vingt-cinq

fille de défunte Marie Dutruel.

et de

Les publications ont eu lieu à Nyon le vingt-sept Octobre, à Fèternes

les vingt-huit Octobre et quatre Novembre et à Saluggia les

onze et dix-huit Novembre mil neuf cent . six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Saluggia, Fèternes et Nyon,
et permis de célébration délivré
par le Département de Justice
et Police.Communiqué à la chancellerie
d'Etat (2 exemplaires).

Signatures des époux :

Tallino Tomaso

Dutrue Marie

Signatures des témoins :

Emile Dubuis Nyon

Félix Ramuz Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

Clôture. Le numéro 48, à la page 76, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1906. Ses deux doubles du présent registre sont conformes. Ce que nous attestons, à Nyon, le 31 Décembre 1906. S'officier de l'état civil : J. Thomas

Remise du double. Un double a été remis à l'autorité cantonale, le 8 Janvier 1907, en conformité de l'art. 2 de la loi... S'attesté : J. Thomas

Vice-Nyon le 8.1.1907
J. Thomas

N° 1.

Blanchoud. Neuenschwander.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile ;

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui Deux Janvier _____ mil neuf cent - sept -
mil-huit-cent-quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Blanchoud, Alfred Louis, ouvrier de fabrique, _____de Oron-le-Châtel _____ domicilié à Nyon _____célibataire _____né à Sauvanne le trente Septembre _____ mil huit cent septante-huit _____fils de feu Alfred Louis Blanchoud _____et de feu Olympe Eugénie Marie Vernez, sa femme. _____2° Neuenschwander née Magnin, Alice Marie, ouvrière de fabriquede Möfen (Berne) _____ domiciliée à Nyon _____veuve en premières nocces de Jules Louis Henri Gueax ; divorcée en secondes noccesde Jean Neuenschwander dès le vingt-trois Novembre mil neuf cent-cinqnée à Corcelles-sur-Chavornay le vingt-un Novembre mil huit cent soixante-neuf _____fille de feu Jean Isaac Henry Magnin _____et de Jeanne Louise née Milloud, sa veuve, à Corcelles-sur-Chavornay.Les publications ont eu lieu à Nyon le huit, à Oron-le-Châtel et
à Amsoldingen le dix Décembre mil neuf cent-six. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Oron-
le-Châtel, Amsoldingen et Nyon.

Communiqué : _____

à Oron et à Amsoldingen _____

Signatures des époux :

Blanchoud Alfred
Blanchoud Marie

Signatures des témoins :

Ch. Wagnon à Nyon
Louis Messiller Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 2.

Grosjean-Bernard

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-huit Janvier mil neuf cent sept

mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Grosjean**, Eugène-Edmond, chargeur postal

de Saint-Oyens domicilié à Rolle

célibataire

né à Mont-le-Grand le vingt-six Février mil huit cent quatre-vingt-

fils de Théophile Grosjean, vigneron

et de Julie-Sophie née Liardon, sa femme, les deux à Mont-le-Grand.

2° **Bernard**, Louisa-Eugénie-Julie, sans profession,

de l'Isle domiciliée à Trangins

célibataire

née à Trangins le neuf Novembre mil huit cent quatre-vingt-un

fille de Louis-Henri-Frédéric Bernard, agriculteur

et de Sophie-Félicie Denogent, sa femme, les deux à Trangins.

Les publications ont eu lieu à Trangins et à Rolle le huit, à l'Isle le neuf et à Saint-Oyens le onze Décembre mil neuf cent six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le mariage délivrée par l'officier de l'état-civil de Rolle.

Communiqué à Gimel, à Rolle et à l'Isle.

Signatures des époux :

Eug. Grosjean
Eugénie Grosjean

Signatures des témoins :

Bernard Trangins
Gaudin Charles Rolle

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 3.
Mösching Rauschert.

Aujourd'hui vingt six Janvier _____ mil neuf cent - sept -
 mit huit cent quatre-vingt-

Nom et profession de l'époux :

1° **Mösching**, Théophile, employé de commerce _____

Lieu d'origine et de domicile :

de Gessenay (Berne) _____ domicilié à Nyon _____

Etat civil :

veuf en premières noces de Félice-Florentine Wauthey ; divorcé en
 secondes noces de Louise-Julie née Piquet dès le dix-huit Avril mil neuf cent.

Lieu et date de la naissance :

né à Olon le dix-neuf Février _____ mil huit cent soixante-un _____

Noms, profession et

_____ fils de feu Christian Mösching _____

domicile des parents :

et de Anne-Marie née Sulliger, sœur, à Brouinel. _____

Nom et profession de l'épouse :

2° **Rauschert**, Constance-Louise, sans profession _____

Lieu d'origine et de domicile :

de Pizy _____ domiciliée à Morges _____

Etat civil :

célibataire _____

Lieu et date de la naissance :

née à Morges le trois Décembre _____ mil huit cent soixante-trois _____

Noms, profession et

_____ fille de feu Marc-Samuel Rauschert _____

domicile :

et de Gene Constance-Louise Jaquier, sa femme. _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Gessenay et à Nyon le onze ; à
 Pizy et à Morges le douze Janvier de l'année courante. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
 Gessenay, Pizy, Morges et Nyon.

Communiqué à Daanen (Gessenay) et à la Chancellerie d'Etat.

Signatures des époux :

Th. Mösching
C. Rauschert

Signatures des témoins :

Ed. Letherix Nyon
Jean Franina St-Jean

L'officier de l'état civil :

J. Thomat

N° 4.

Steffen Duchamp.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quatorze Février _____ mil neuf cent - sept -
mil huit cent quatre-vingt-

_____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Steffen, Jean-Auguste, coiturier _____de Saanen (Berne) _____ domicilié à Nyon _____

célibataire _____

né à Gessenex (Ain) le quinze Janvier _____ mil huit cent soixante-dix-septfils de feu Jean-François Steffen _____et de feu Isaline Dancet, sa femme. _____2° Duchamp, Marie-Amélie, sans profession _____de Yvoire (Haute-Savoie) _____ domiciliée à Yvoire _____

célibataire _____

née à Yvoire le seize Avril _____ mil huit cent soixante-treizefille de feu Pierre-Marie Duchamp _____et de Sabine Canton, sa veuve, ménagère à Yvoire. _____Les publications ont eu lieu à Saanen (Gessenay) le vingt-un, à
Nyon le dix-neuf et à Yvoire les vingt et vingt-sept Jan-
vier de l'année courante. _____Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Saanen (Gessenay), Yvoire et
Nyon. _____Communiqué à Saanen et à
la Chancellerie d'Etat. _____

Signatures des époux :

Steffen Jean
Steffen Marie

Signatures des témoins :

Perisset François Nyon
Christin Albert Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 5.
Charrière-Roulet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui quinze Février mil neuf cent sept -
mil huit cent quatre-vingt

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Charrière, Eugène, agriculteur

de Bussy-sur-Morges domicilié à Nyon

célibataire

né à Nyon le vingt Juin mil huit cent septante-sept

fils de feu Sigismond Charrière

et de feu Philomène Josephite Chapuis, sa femme.

2° Roulet née Glauser, Bertha Olga, sans profession

de la Sagne et des Ponts de Martel (Neuchâtel) domiciliée à Nyon, en séjour à Bottens

veuve de Louis-Numa Roulet dès le dix huit octobre mil neuf cent cinq

née à la Chaix de Fonds le quatre octobre mil huit cent septante-neuf

fille de Alfred Glauser

et de Marie née Graf, les deux à Bottens.

Les publications ont eu lieu à La Sagne le seize, à Bussy, aux Ponts de Martel et à Bottens le dix-sept et à Nyon le dix-huit Janvier de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Bussy, La Sagne, les Ponts de Martel, Bottens et Nyon.

Communiqué à Villars-sous-Yens, La Sagne, les Ponts de Martel et Bottens (à Poliez le Grand).

Signatures des époux :

Charrière Eugène

Bertha Charrière

Signatures des témoins :

Pierre Champin Nyon

Jules Emery Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 6.

Buvelot Bertin.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui huit Mars

mil neuf cent - sept -
mit huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Buvelot, Constant Alfred, conducteur d'automobiles,de Nyon domicilié à Nyoncélibatairené à Nyon le sept Septembre mil huit cent quatre vingt-deuxfils de feu Auguste Henri Buvelotet de Jeannette Louise Lbinden, sa veuve, à Nyon.2° Bertin, Marie Adèle, cuisinièrede Torre Pellice (Turin, Italie) domiciliée à Nyoncélibatairenée à Torre Pellice le douze Mars mil huit cent quatre-vingt-quatrefille de Jean Stéphane Bertin, agriculteuret de Marie Balma, sa femme, les deux à Torre Pellice.Les publications ont eu lieu à Nyon le huit Septembre et à Torre Pellice les trente Septembre et sept Octobre mil neuf cent - six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Torre Pellice et à Nyon.

Communiqué à la chancellerie
d'Etat.

Signatures des époux :

Buvelot ConstantAdèle Bertin

Signatures des témoins :

Auguste BuvelotCharles Schmitter Buisson

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 7.

Dégallier, Morier-Genoud.

Aujourd'hui quatorze Mars mil neuf cent sept mit huit cent quatre-vingt-

Nom et profession de l'époux :

1° Dégallier, Henri-Théophile, voiturier

Lieu d'origine et de domicile :

de Lausanne domicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Nyon le vingt-quatre Octobre mil huit cent quatre-vingt-

Noms, profession et

fils de feu Théophile-Auguste-Louis-Eugène Dégallier

domicile des parents :

et de Sydie Gachel, sa veuve, à Nyon.

Nom et profession de l'épouse :

2° Morier-Genoud, Alice, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Château-d'Oex domiciliée à Cornaux sur Clarens (Châtelard)

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Chailly (Châtelard) le dix-sept Juin mil huit cent quatre-vingt-deux

Noms, profession et

fille de Emile Morier-Genoud, à Cornaux

domicile :

et de feu Adèle-Cécile née Hautier, sa femme.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Château-d'Oex et au Châtelard le vingt-trois, à Lausanne le vingt-quatre et à Nyon le vingt-cinq Janvier de l'année courante.

En date du 24 mai 1921, Dégallier, Henri-Théophile, dénommé ci-contre, a été reçu avec sa famille, citoyen genevois, ressortissant à la Commune de Genève.

Inséré le 31 Décembre 1921 L'officier de l'Etat-civil :

Communiqué à Lausanne, Château-d'Oex, Montreux et au Département de Justice et Police.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Lausanne, Château d'Oex, Châtelard et Nyon.

Communiqué à Lausanne, Château-d'Oex et Montreux.

Signatures des époux :

A. Dégallier, A. Morier-Genoud

Signatures des témoins :

E. Morier-Genoud Cornaux, Clarens.

A. Morier-Genoud Cornaux, Clarens.

J. Morier-Genoud, L'officier de l'état civil.

J. Morier-Genoud

N° 8.

Mettraux-Hermenjat.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Le mariage Mettraux-Hermenjat, inscrit ci-contre, a été dissous par le divorce, suivant jugement rendu par le Tribunal civil du District d'Aubonne, le dix-huit mai mil neuf cent onze, déclaré définitif et exécutoire le vingt-sept juillet suivant. Le divorce a été accordé à l'époux en vertu de l'article 46 § 2 de la loi fédérale sur l'état-civil. Inscriit le quatre août mil neuf cent-onze.

L'Officier de l'état-civil : *J. Thomas*
Communiqué au Département de Justice et Police.

Aujourd'hui quinze Mars mil neuf cent sept - mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Mettraux, Joseph-Henri, forgeron

de Villars-le-Terroir domicilié à Trangins

célibataire

né à Borenne-sur-Lully le vingt-quatre Décembre mil huit cent quatre-vingt-un

fils de Félix-Henri Mettraux, agriculteur

et de Fanny-Julie-Henriette née Correvon, sa femme, les deux à Coinsins..

2° Hermenjat, Fanny-Alice, vermicellière

de Trangins domiciliée à Trangins

célibataire

née à Trangins le vingt-quatre Février - mil huit cent quatre-vingt-quatre

fille de Jules-Louis Hermenjat, agriculteur

et de Mélanie-Fanny Guilletty, sa femme, les deux à Trangins.

Les publications ont eu lieu à Villars-le-Terroir le vingt-un et à Trangins le vingt-deux Février de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Villars-le-Terroir et à Trangins.

Communiqué à Challens.

Signatures des époux :

Joseph Henri Mettraux
Alice Mettraux

Signatures des témoins :

Marquise Mettraux Coinsins
Just. Mettraux Coinsins

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 9.
Bonnin-Dotte.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui seize Mars ^{mill neuf cent - sept} ~~mil huit cent quatre-vingt-~~

_____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Bonnin, Paul-Léon, employé de commerce

de Evian-les-Bains (Haute-Savoie) domicilié à Nyon

célibataire

né à Evian-les-Bains le deux Octobre — mil huit cent soixante-treize

fil de feu Bonnin, Louis

et de Joséphine Burdet, sa veuve, à Nyon.

2° Dotte, Marguerite-Félicie, négociante

de Crouzet (Doubs) domiciliée à Nyon

célibataire

née à Nyon le seize Novembre — mil huit cent quatre-vingt-trois

filles de Dotte, Charles-Joseph, faïencier

et de Marie Durand, sa femme, les deux à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Nyon le neuf, à Evian-les-Bains
les dix et dix-sept et à Crouzet les dix-sept et vingt-quatre
février de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Evian-les-Bains, Crouzet et Nyon;
Déclaration de validité du mariage
délivrée par l'Ambassade de France
à Berne et Permission du Départe-
ment de Justice et Police.

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat (2 exemplaires).

Signatures des époux :

P. Bonnin
M. Dotte

Signatures des témoins :

Georges Aubert Nyon
Georges Steby Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 10.

Burnens, Wipfli

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Le mariage Burnens, Wipfli inscrit ci-contre, a été dissous par le divorce, suivant jugement rendu par le Tribunal civil du District de Nyon, le vingt-six Mai mil neuf cent-onze, déclaré définitif et exécutoire le vingt-quatre Juin suivant. Le divorce a été prononcé contre l'époux, en vertu de l'article 147 de la loi fédérale sur l'état-civil. Inscrit le cinq Juillet mil neuf cent-onze.

L'officier de l'état-civil, J. Thomat
Communiqué au Département de Justice et Police.

Aujourd'hui seize Mars

mil neuf cent-sept
mil huit cent-quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1° Burnens, Emile-Louis-Henri, agriculteur

de Eulens (Echallens) domicilié à Frangins (Promenthoux)

célibataire

né à Sausanne le dix-neuf Février mil huit cent quatre-vingt-sept

fils de Emile Burnens, agriculteur

et de Françoise-Marie née Viollet, sa femme, les deux à Frangins (Promenthoux).

2° Wipfli, Anna-Jeanne, couturière

de Altdorf (Uri) domiciliée à Nyon

célibataire

née à Altdorf Nyon le deux Avril mil huit cent quatre-vingt-quatre

fille de Jean Wipfli, infirmier

et de Lisette née Dällenbach, sa femme, les deux à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Eulens le vingt-un, à Frangins le vingt-deux, à Nyon le vingt-trois et à Altdorf le vingt-huit Février de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage. Approuvé la radiation du mot Altdorf à la quatorzième ligne.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Eulens, Altdorf, Frangins et Nyon.

Communiqué à Echallens et à Altdorf.

Signatures des époux :

Emile Burnens
Anna Burnens

Signatures des témoins :

J. Burnens, Frangins
Jean Wipfli, Nyon
John Dumbouray, Eulens

L'officier de l'état civil :

J. Thomat

N° 11.

Cheseaux-Pérusset.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Par jugement du Tribunal de première instance de Genève rendu en date du 20 Décembre 1918 déclaré définitif et exécutoire le 17 mars 1919 le mariage inscrit ci-contre, a été dissous par le divorce. Le Tribunal a fixé à deux ans le délai pendant lequel le S^r Cheseaux ne pourra contracter un nouveau mariage.

Inscrit le 18 Mars 1919.

L'officier de l'état civil :

J. Thomaz

Communiqué au Département de Justice et Police.

Par arrêté du Conseil d'Etat du Canton de Genève du 27 Janvier 1925, Lenoir, Louise-Jeanne, divorcée de Cheseaux, Jules-Léon, mentionnée ci-contre, a été réintégré dans la qualité de citoyenne genevoise, ressortissante à la Commune de Satigny.

Inscrit le 17 Février 1926.

L'officier de l'état civil :

J. Thomaz

Communiqué à Beve, à Donneloye, à Genève (Bureau cantonal) et au Département de Justice et Police.

Aujourd'hui vingt-huit Mars mil neuf cent - sept - mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Cheseaux, Jules-Léon, ouvrier à la fabrique de vis

de Lavey domicilié à Nyon

célibataire

né à Aigle le vingt-trois Septembre mil huit cent quatre-vingt-deux

fil de Jules Cheseaux, employé à l'usine à gaz

et de Eléonore Rebord, sa femme, les deux à Nyon.

2° Pérusset née Lenoir, Louise-Jeanne, couturière

de Cronay domiciliée à Nyon

veuve de Louis-Alfred Pérusset dès le vingt-cinq Juillet mil

neuf cent-trois

née à Nyon le premier Décembre mil huit cent septante-deux

fille de Charles-Henri Lenoir, mécanicien

et de Louise-Jeanne Trumpf, sa femme, les deux à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Lavey le sept, à Cronay et à Nyon le huit Mars de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Lavey, Cronay et Nyon.

Communiqué à l'état-civil de Molondin, à Donneloye, et à Beve.

Signatures des époux :

Cheseaux Jules
Louise Cheseaux

Signatures des témoins :

M. G. Lenoir, Nyon
Pérusset François Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomaz

N° 12.

Delessert-Pasche.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quatre Avril

mil neuf cent - sept
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Delessert, Louis Charles**, agriculteur

de Teney domicilié à Chêserex

célibataire

né à Chêserex le onze Mars mil huit cent septante-sept

fils de feu Charles Delessert

et de Catherine Durmeier, sa veuve, à Chêserex.

2° **Pasche, Esther**, sans profession

de Oron-la-Ville domiciliée à Changins sur Nyon

célibataire

née à Vière Montagny-les-Monts (Fribourg) le vingt-cinq Décembre mil huit cent septante-six

fille de David Pasche, rentier à Nyon

et de feu Julie née Gentil, sa femme.

Les publications ont eu lieu à Nyon le douze, à Chêserex le treize, à Oron-la-Ville le treize et à Teney-le-Jorat le quatorze Mars mil neuf cent sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le mariage délivrée par l'officier de l'état-civil de Changins.

Communiqué à Corcelles. le

Jorat, Changins et Oron-la-Ville.

Signatures des époux :

L. Delessert

Esther Delessert

Signatures des témoins :

Jean Peter Nyon

Auguste Pasche Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 13.

Massard-Boissier.

Aujourd'hui douze avril _____ mil neuf cent - sept -
 _____ mil huit cent quatre-vingt-

_____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° Massard, Marius - Emile, serurier

Lieu d'origine et de domicile :

de Rossinière et Chardonne domicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Cully le sept Octobre _____ mil huit cent quatre vingt. six

Noms, profession et

_____ fils de feu Louis Massard

domicile des parents :

et de feu Marie - Susanne née Forel, sa femme.

Nom et profession de l'épouse :

2° Boissier, Louise, repasseuse

Lieu d'origine et de domicile :

de Nyon domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Nyon le huit Août _____ mil huit cent quatre vingt. trois

Noms, profession et

_____ fille de feu Marc - Bénédicte Boissier

domicile :

et de Louise Day, sa veuve, à Nyon.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Rossinière et à Nyon le sept et à
Chardonne le huit Mars de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Rossinière, Chardonne et
Nyon.

Communiqué à Rossinière et à
Chardonne.

Signatures des époux :

Emile Massard
Louise Massard

Signatures des témoins :

Jules Emery Nyon
Jacques Lingg Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 14.

Mäder - Conti.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Dix - neuf Avril

mil neuf cent - sept
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Mäder, Emile, charretierde Agriswil (Fribourg)domicilié à Nyoncélibatairené à Agriswil le vingt-cinq Novembre mil huit cent quatre-vingt-fils de Anna Mäder, à Bücholen (Fribourg).~~et de~~2° Conti, Marie - Elise - Anna, cuisinièredes Rousses (Jura, France)domiciliée à Nyoncélibatairenée aux Rousses (Les Landes Derrière) le huit Novembre mil huit cent quatre-vingt-troisfille de Jules - Prudent Conti, lunetieret de Marie - Louise Bonnefoy à la Christophe, sa femme, les deux aux Rousses.

Les publications ont eu lieu à Nyon le vingt-cinq, à Agriswil le vingt-sept et aux Rousses les trente-un Mars et sept Avril de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Agriswil, Les Rousses et Nyon.

Communiqué à Bücholen et
à la chancellerie d'Etat.

Signatures des époux :

Emile MäderAnna Mäder

Signatures des témoins :

Jacques Kingg NyonFritz Wiltbacht, Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomaz

N° 15.
Greffier-Badoux.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile ;

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-six Avril mil neuf cent - sept mil huit cent quatre-vingt-

_____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Greffier, Louis-Charles, jardinier

de Nyon domicilié à Nyon

célibataire

né à Nyon le huit Août mil huit cent quatre-vingt-quatre

fil de Joseph Greffier, cafetier à Nyon

et de défunte Marie-Louise Fontollieu, sa femme.

2° Badoux, Alice-Ida, lingère

de Cremin domiciliée à Nyon

célibataire

née à Nyon le vingt-sept Octobre mil huit cent quatre-vingt-sept

fille de feu Constant Badoux

et de Caroline Dubois, sa veuve, à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Nyon le quatre et à Cremin le cinq
Avril de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Cremin et à Nyon.

Communiqué à Lucens.

Signatures des époux :

Louis Greffier.

Alice Greffier

Signatures des témoins :

Eug. Badoux Nyon

C. Fontollieu Nyon.

J. Greffier Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 16.

Bovet - Pasteur

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Par jugement du Tribunal du District de Nyon, du 5 Mars 1912, le mariage désigné ci-contre a été dissous par le divorce, en vertu de l'art. 142 C.C.S. Il a été interdit à la femme de se remarier avant un an de la date du jugement.

Nyon, le 17 Avril 1912.
L'Officier de l'état-civil :

Communiqué au Département de Justice et Police.

Aujourd'hui dix-huit Mai mil neuf cent sept

mil-huit-cent-quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1° Bovet, Alfred-Henri, agriculteur

de Arnex (Orbe) domicilié à Nyon

célibataire

né à Arnex le vingt-huit Avril mil huit cent soixante-trois

fils de feu Euphrasine-Amélie Bovet

et de

2° Pasteur, Julie-Jeannette, sans profession

de Genève domiciliée à Nyon

divorcée de Auguste Müller dès le quatre Octobre mil-huit cent quatre-vingt-dix

née à Sainte-Croix le vingt-un Mai mil huit cent soixante

fille de feu Jacob-Louis Pasteur

et de Marianne née Fornerod, sa veuve, à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Arnex, à Genève et à Nyon le vingt-sept Avril de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Arnex, Genève et Nyon.

Signatures des époux :

Alfred Henri Bovet
Julie Bovet

Signatures des témoins :

E. Demarthey agent Nyon.
Ch. Wagnon à Nyon

Communiqué à l'état-civil d'Agiez, à Arnex et au Bureau cantonal de l'état-civil de Genève.

L'officier de l'état civil :

J. Thomat

N° 17.

Hofmann - Nicolier.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui dix huit Mai ^{mil neuf cent - sept} ~~mil huit cent quatre-vingt~~

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Hofmann, Christian - Alfred, employé C. F. F.

de Rueggisberg (Berne) domicilié à Nyon

célibataire

né à Cofsonay le neuf Juin mil huit cent quatre - vingt

fils de Christian Hofmann, agriculteur

et de Marie Christen, sa femme, les deux à Gilly.

2° Nicolier, Laure, couturière

de Oleyres domiciliée à Renens (Gare)

célibataire

née à Oleyres le sept Août mil huit cent septante - six

fille de Auguste - Benjamin Nicolier

et de Louise Rosset, sa femme, tous deux décédés.

Les publications ont eu lieu à Oleyres, à Renens, à Nyon le treize
et à Rueggisberg le quatorze avril de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Rueggisberg, Oleyres, Renens et
Nyon.

Communiqué à Rueggisberg,
Avenches et Romanel.

Signatures des époux :

Hofmann Alfred.
Laure Hofmann.

Signatures des témoins :

Prudent Adolphe
Montey, Louis

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 18.

Badan, Hédiguer.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-quatre Mai mil neuf cent - sept -
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Badan, Jules, décolleteurde Sullens domicilié à Nyon

célibataire

né à Chavannes (Morges) le vingt-six Septembre mil huit cent septante-septfils de Jean-Pierre Badan, décédéet de Jenny-Françoise née Didey, sa veuve, à Nyon.2° Hédiguer, Louise-Albertine, sans professionde Reinach (Argovie) domiciliée à Nyon

célibataire

née à Nyon le quatorze Juin mil huit cent quatre-vingtfille de Jaques Hédiguer, plâtrier à Nyonet de Jenny-Charlotte née Favanchy, décédéeLes publications ont eu lieu à Sullens, à Reinach et à Nyon, le
vingt-sept avril de l'année courante.Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Sullens, Reinach et Nyon.Communiqué à Sullens et à
Reinach.

Signatures des époux :

Jules BadanLouise Badan

Signatures des témoins :

Bardet Maurice Alexis
NyonBardoux Eug. Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 19.
Deschenaux-Conus

Nom et profession de l'époux :

Aujourd'hui trois Juin mil neuf cent sept
mil huit cent quatre-vingt-
par-devant l'officier de l'état civil soussigné; ont comparu :

Lieu d'origine et de domicile :

1° Deschenaux, Auguste-Albert, agriculteur
de Mosy (Fribourg) domicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Mosy le dix Décembre mil huit cent quatre-vingt-trois

Noms, profession et

filz de Jean Antoine Auguste Deschenaux

domicile des parents :

et de Marie Justine née Menoud, sa veuve, à La Magne (Fribourg)

Nom et profession de l'épouse :

2° Conus, Marie-Esthère-Firminie, cuisinière

Lieu d'origine et de domicile :

de Siviriez et Le Saulgy (Fribourg) domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Siviriez le trois Mars mil huit cent septante-huit

Noms, profession et

fille de Jean-Joseph Conus, agriculteur

domicile :

et de Moule née Bays, sa femme, les deux à Siviriez

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Mosy le dix sept, à Siviriez, Le Saulgy
et Nyon, le dix huit Mai de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Mosy,
Siviriez, Le Saulgy et Nyon.

Signatures des époux :

Albert Deschenaux
Esther Deschenaux

Signatures des témoins :

E. Suard Nyon
Marie Pénerveau Nyon

Communiqué à Mosy et à Sivi-
riez.

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 20.

Grandjean-Gleisberg.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui cinq Juin mil neuf cent sept —
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Grandjean, Alfred Charles, cafetier

de Buttes et Côte-aux-Fées (Neuchâtel) domicilié à Nyon

célibataire

né à Orbe le vingt-six Février mil huit cent septante-six

fils de Louis-Félix Grandjean, à Nyon

et de feu Henriette-Louise Givox, sa femme.

2° Gleisberg née Heer, Marie-Emma, sans profession

de Freiberg (Saxe) domiciliée à Nyon

divorcée de Karl-Hurt Gleisberg dès le cinq Avril mil neuf cent-
six

née à Nyon le dix-neuf Février mil huit cent septante-neuf

fille de feu Charles-Louis Heer

et de Julie-Albertine Claudet, sa veuve, à Nyon

Les publications ont eu lieu à Nyon le onze, à Buttes et Côte-aux-
Fées le treize Mai de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Buttes, Côte-aux-Fées et Nyon
et déclaration de l'autorité com-
munale de Freiberg constatant
que la publication dans cette
localité n'est pas nécessaire.

Communiqué à Buttes, à Côte-
aux-Fées et à la Chancellerie d'Etat.

Signatures des époux :

Alfred Grandjean
Marie Grandjean

Signatures des témoins :

D. Buisson à Nyon

J. Greffier Nyon
Louis Grandjean

L'officier de l'état civil :

J. Thomat

N° 21.
 Bezençon, Klöti.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-quatre Juin mil huit cent sept-vingt-
 mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Bezençon, Henri, confiseur

de Orbe et Ballaigues domicilié à Nyon, avant à S^t Gall

célibataire

né à Orbe le vingt-deux Février mil huit cent quatre-vingt-cinq

fils de Fanny Bezençon, domiciliée à Nyon.

et de

2° Klöti, Fanny-Ida, sans profession

de Winterthur (Zurich) domiciliée à Nyon, avant à S^t Gall

célibataire

née à Winterthur le huit Septembre mil huit cent quatre-vingt-deux

fille de Jean-Jacques Klöti, employé au chemin de fer

et de Marie-Madeleine née Sigg, sa femme, les deux à Winterthur.

Les publications ont eu lieu à Nyon le trois, à Orbe, à S^t Gall, à
 Winterthur le quatre et à Ballaigues le sept Juin, présent mois.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
 déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Orbe,
 Ballaigues, S^t Gall, Winterthur
 et Nyon.

Communiqué à Orbe, Ballai-
 gues, S^t Gall et Winterthur.

Signatures des époux :

Bezençon Henri

Bezençon Fanny

Signatures des témoins :

H. Kästli Winterthur

Ch. Wagnon à Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 22.

de Bouillanne. Martinet.

mil neuf cent - sept -
mil huit cent quatre-vingt-

Aujourd'hui vingt-neuf Juin _____

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° de Bouillanne, Jacques Louis _____

Lieu d'origine et de domicile :

de Genève (ville) _____ domicilié à La Cure (Suisse) _____

Etat civil :

célibataire _____

Lieu et date de la naissance :

né au Port (Céligny) le vingt-six Novembre mil huit cent quatre-vingt _____

Noms, profession et

fils de Jean-Antoine de Bouillanne, décédé _____

domicile des parents :

et de Aline née Kohler, s'avoue, à Céligny. _____

Nom et profession de l'épouse :

2° Martinet, Cécile-Lina _____

Lieu d'origine et de domicile :

de Mont-la-ville _____ domiciliée à Orbe _____

Etat civil :

célibataire _____

Lieu et date de la naissance :

née à Mont-la-ville le trois Mai _____ mil huit cent soixante dix-sept _____

Noms, profession et

fille de Jean-Louis-Albert Martinet, décédé _____

domicile des parents :

et de Emma-Julie née Henry, s'avoue, à Mont-la-ville. _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Saint-Cergue le cinq, à Mont-la-ville,
à Orbe le six et à Genève (ville) le huit Juin, présent mois. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificat de publication, soit
autorisation de célébrer le mariage
délivrée par l'officier de l'état civil
de St-Cergue. _____

Communiqué au Bureau cantonal
de l'état civil de Genève, à St-Cergue,
à l'Isle et à Orbe. _____

Signatures des époux :

Louis de Bouillanne. _____

Cécile de Bouillanne _____

Signatures des témoins :

Le Eillot Nyon _____

A. Bader Nyon _____

L'officier de l'état civil :

J. Thomaz _____

N° 23.
Bidal - Bidal.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-neuf Juillet ^{mill neuf cent - sept} ~~mil huit cent quatre-vingt-~~

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Bidal, Joseph, chef d'institution

de Vailly (Haute-Savoie) domicilié à Tours (Indre et Loire)

célibataire

né à Vailly le vingt-trois Décembre mil huit cent soixante-deux

fils de Claude Bidal, cultivateur à Vailly

et de défunte Marie Besson, son épouse.

2° Bidal, Jeanne Eugénie, sans profession

de Vailly (Haute-Savoie) domiciliée à Nyon (Suisse)

célibataire

née à Nyon le vingt-deux Décembre mil huit cent septante-deux

fille de Joseph Bidal, entrepreneur de bâtiments

et de Marie-Louise Lizon-au-Cire, son épouse, les deux à Nyon (Suisse).

Les publications ont eu lieu à Nyon le vingt-deux, à Vailly et à
Tours les seize et vingt-trois Juin de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Vailly, à Tours et à Nyon; - Déclaration de validité délivrée par l'Ambassade de France en Suisse et permis de célébration du Département de Justice et Police.

Communiqué à la Chancellerie d'Etat (2 exemplaires).

Signatures des époux :

Joseph Bidal
Jeanne Bidal

Signatures des témoins :

C. Bidal (Nyon)
Bidal (Nyon)
H. Bidal B. Loret

L'officier de l'état civil :

A. Richk. Bidal
J. Thomas

N° 24.

Bussy, Pasche.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui premier août mil neuf cent sept —
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Bussy, Emile - Laurent**, agriculteur

de Crissier domicilié à Tampigny

veuf de Sabine - Henriette Zimmermann dès le dix-sept juillet

mil neuf cent-un

né à Tampigny le dix-huit juillet mil huit cent soixante-quatre

fils de Samuel - Laurent Bussy, décédé

et de Julie - Henriette née Aubert, sa veuve, domiciliée à Cottens.

2° **Pasche, Hélène**, sans profession

de Oron-la-ville domiciliée à Nyon

célibataire

née à Montagny (Fribourg) le sept février mil huit cent soixante-neuf

fille de David Pasche, rentier à Nyon

et de Julie née Gentil, décédée.

Les publications ont eu lieu à Tampigny le six, à Nyon le six, à
Crissier et à Oron-la-ville le sept juillet de l'année courante.Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificat de publication, soit
autorisation de célébrer le mariage
délivrée par l'officier de l'état civil
de Tampigny.Communiqué à Romanet, Tam-
pigny et Oron-la-ville.

Signatures des époux :

*Emile Bussy**Hélène Pasche*

Signatures des témoins :

*M. Girard Berne**Louis Bussy Cottens*

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 25.

Seligmann-Dreÿfus.

Aujourd'hui dix sept août mil neuf cent sept mil huit cent quatre-vingt-

Nom et profession de l'époux :

1° Seligmann, Jules, marchand de chevaux

Lieu d'origine et de domicile :

de Villars-le-Grand (Aund) domicilié à Echallens

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Echallens le vingt-neuf Février mil huit cent quatre-vingt-

Noms, profession et

fil de Samuel Seligmann, marchand de bétail

domicile des parents :

et de Berthe née Marx, sa femme, les deux à Echallens.

Nom et profession de l'épouse :

2° Dreÿfus, Jeanne, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Belfort (France) domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Starburg (Argovic) le quinze Septembre mil huit cent quatre-vingt-quatre

Noms, profession et

fille de Jean-Jaques Dreÿfus, décédé

domicile :

et de Rosalie née Metter, sa veuve, à Nyon.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Echallens et à Nyon le vingt-neuf Juin,
à Villars-le-Grand le premier Juillet et à Belfort les trente Juin et
sept Juillet mil neuf cent sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le
mariage délivrée par l'officier
de l'état civil d'Echallens.

Communiqué à Constantine,
à Echallens et à la Chancellerie
d'Etat.

Signatures des époux :

Jules Seligmann
Jeanne Seligmann

Signatures des témoins :

Arthur Nyon
Justus Bernant Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 26.

Chollet. Ballif.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quatorze septembre mil neuf cent - sept
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Chollet, Ernest - Alfred, employé postalde Maracon domicilié à Nyoncélibatairené à Nyon le quatorze mai mil huit cent quatre-vingt-fils de Jean - François Chollet, agriculteuret de Julie Décosterd, les deux à Nyon.2° Ballif, Hélène, sans professionde Lucens, Combremont-le-Grand et Henniez domiciliée à Nyoncélibatairenée à Nyon le vingt - six septembre mil huit cent quatre-vingt - huitfille de feu Julien Ballifet de Fanny - Susanne Desponds, veuve, à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Maracon, à Lucens, à Combremont le-Grand le trente - un juillet, à Henniez le premier et à Nyon le trois août mil neuf cent sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Maracon, Lucens, Combremont le-Grand, Henniez et Nyon.

Communiqué : à Lucens, Palézieux, Granges et Combremont-le-Grand.

Signatures des époux :

Ernest CholletH. Ballif

Signatures des témoins :

Mme Fanny Ballif NyonMlle Desponds LusseryHermine Biber BernerMarquise Desponds
L'Officier de l'état - civil,J. Thomas

N° 27

Hermenjat-Cuvit.

Aujourd'hui quatorze septembre ^{mill neuf cent - sept} mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° *Hermenjat, Marc-Eugène, agriculteur*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Trangins* domicilié à *Perroy*

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à *Trangins* le quinze mai mil huit cent quatre-vingt-deux

Noms, profession et

fil de *Jules-Louis Hermenjat, agriculteur*

domicile des parents :

et de *Mélanie-Fanny Guillely, sa femme, les deux à Trangins.*

Nom et profession de l'épouse :

2° *Cuvit, Marie-Hermance, sans profession*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Mollens* domiciliée à *Perroy*

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à *Mollens* le douze Février mil huit cent quatre-vingt-six

Noms, profession et

fille de *Louis-Samuel Cuvit, agriculteur à Froideville*

domicile :

et de *Valentine-Françoise née Nicole, sa femme, décédée.*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Mollens et Perroy* le seize et à *Trangins* le dix-sept août mil neuf cent-sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le mariage délivrée par l'officier de l'Etat-civil de Rolle.

Signatures des époux :

Hermenjat Marc Eugène
Hermance Hermenjat

Signatures des témoins :

Les Hermenjat Trangins
Henri Metzraue Trangins

Communiqué : à *Mollens et*

Rolle.

L'officier de l'état civil :

Alice Hermenjat

L'Officier de l'Etat-Civil,

J. Thomas

N° 28.

Maurer-Dupuis.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-un Septembre mil neuf cent sept mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Maurer, Oscar, conducteur aux C.F.F.

de Bolligen (Berne) domicilié à Lausanne

célibataire

né à Morat le dix Avril mil huit cent quatre vingt-cinq

fils de Jean Maurer, domicilié à Lucerne

et de Anna née Burri, sa femme, décédée.

2° Dupuis, Rose Amélie, couturière

de Senarclens domiciliée à Nyon

célibataire

née à Trangins le trente Août mil huit cent quatre vingt-quatre

fille de Fritz-Jean Dupuis

et de Marie-Julie Schwander, sa femme, les deux à Nyon

Les publications ont eu lieu à Nyon le dix-sept, à Bolligen le dix-huit, à Senarclens et à Lausanne le vingt Août mil neuf cent-sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le mariage délivrée par l'officier de l'état-civil de Lausanne.

Communiqué : à Bolligen, Lausanne et Copponay.

Signatures des époux :

Maurer

Rose Maurer

Signatures des témoins :

et Louis Pétremann Nyon

Lina Pétremann Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomaz

N° 29.
Eberhard-Rochat

Aujourd'hui vingt-un Septembre ^{mill neuf cent - sept -} mil huit cent quatre-vingt-

Nom et profession de l'époux :

1° Eberhard, Albert-Henri, fonctionnaire postal

Lieu d'origine et de domicile :

de Trélex domicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Trélex le vingt-six Janvier — mil huit cent quatre-vingt-un —

Noms, profession et

_____ fils de feu Jean-Henri Eberhard _____

domicile des parents :

et de Virginie-Angélique-Augusta née Timel, sa veuve, à Trélex.

Nom et profession de l'épouse :

2° Rochat, Elise-Louise, couturière

Lieu d'origine et de domicile :

de Saint-Georges et de l'Abbaye — domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Nyon le quatre Juin — mil huit cent quatre-vingt-six

Noms, profession et

_____ fille de feu Emile-Alexandre Rochat _____

domicile :

et de Fanny née Hornung, sa veuve, à Nyon.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à l'Abbaye et à Nyon le sept, à Saint-George le huit et à Trélex le neuf août mil neuf cent sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Trélex, Saint-George, l'Abbaye et Nyon.

Communiqué : à Ginguins Langier et l'Abbaye.

Signatures des époux :

Albert Eberhard

Elise Eberhard

Signatures des témoins :

C. Rochat, Nyon

G. Guigney, Nyon
M. Motter

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 30.

Albrecht, Chappuis.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-huit Septembre ~~mil huit cent quatre-vingt-~~ ^{mil neuf cent - sept}

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Albrecht, Jacques, jardinierde Stadel (Kunich) domicilié à Nyoncélibatairené à Stadel le vingt-six Juillet mil huit cent septante-unfils de feu Jean Albrechtet de feue Verena Maag, sa femme.2° Chappuis, Marie, sans professionde Cuarnens domiciliée à Cuarnenscélibatairenée à Cuarnens le vingt-trois Avril mil huit cent quatre-vingt-sixfille de Auguste-Louis Chappuis, agriculteuret de Elise née Baertschiger, sa femme, les deux à Cuarnens.Les publications ont eu lieu à Nyon le six, à Cuarnens le six
et à Stadel le huit Septembre mil neuf cent sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Stadel, Cuarnens et Nyon.Communiqué : à Stadel et àStadel

Signatures des époux :

Jacques Albrecht.Marie Albrecht.

Signatures des témoins :

Schrofer Emile NyonH. W. S. et NyonMarie Chappuis

L'officier de l'état civil :

J. Schumacher

N° 31.
Zwahlen-Dessiex.

Aujourd'hui quatre Octobre _____ mil neuf cent - sept -
mil huit cent quatre-vingt-

_____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° Zwahlen, Paul, cocher

Lieu d'origine et de domicile :

de Wahlern (Berne) domicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Dombresson le trente Décembre — mil huit cent quatre-vingt-deux

Noms, profession et

_____ fils de Gottlieb Zwahlen, agriculteur à Cornier

domicile des parents :

et de Anna-Maria née Furrer, sa femme, décédée.

Nom et profession de l'épouse :

2° Dessiex, Sophie-Jeanne-Alice, lingère

Lieu d'origine et de domicile :

de Bequins domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Margencel (Haute-Savoie) le quatorze Février mil huit cent quatre-vingt-deux

Noms, profession et

_____ fille de feu Ami Dessiex

domicile :

et de Amélie Mamboury, sa veuve, à Nyon.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Nyon, le sept, à Wahlern et à Be-
quins le neuf septembre mil neuf cent - sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Wahlern, Bequins et Nyon.

Communiqué : à l'état-civil de

Wahlern à Schwarzenburg et à Bequins

Signatures des époux :

Paul Zwahlen
Alice Zwahlen

Signatures des témoins :

Emile Gerber Prescur
Jean A Boet Prescur

L'officier de l'état civil :

J. Thomaz

N° 32.

Wieringa - Schenk

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui cinq Octobre mil neuf cent - sept -
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Wieringa, Joseph, comptablede Lausanne domicilié à Nyoncélibatairené à Paris le seize Décembre mil huit cent septante-neuffils de feu Guillaume - Frédéric - Alexandre Wieringaet de Adèle - Julie née Ternet, sa veuve, à Lausanne.2° Schenk, Bertha - Elise, sans professionde Eggiwil (Berne) domiciliée à Nyoncélibatairenée à Nyon le vingt-cinq Mars mil huit cent quatre-vingt-deuxfille de Charles Schenk, tonnelieret de Elise Gräppi, son épouse, les deux à Nyon.Les publications ont eu lieu à Nyon le dix-huit, à Lausanne et
à Eggiwil le dix-neuf Septembre de l'année courante (mil neuf
cent sept).

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Lausanne, Eggiwil et Nyon.Communiqué : à Lausanne et àEggiwil.

Signatures des époux :

Wieringa
B. Wieringa Schenk

Signatures des témoins :

Louis Scaglia Nyon
J. Brault Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 33.

Maire - Gallay.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui douze Octobre ~~mil huit cent quatre-vingt-~~ ^{mil neuf cent sept}

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Maire, Edgard Aloïs, agriculteur

de Trangins domicilié à Charlemont rière Crans

célibataire

né à Trategnins le dix-sept Novembre mil huit cent quatre-vingt-six

fil de Julien-Henri-Marc Maire, agriculteur à Charlemont

et de Françoise-Louise née Jaques, décédée

2° Gallay, Alice-Elise-Sylvie

de Mont et Esertines domiciliée à Trangins

célibataire

née au Creux du Mas rière Mont le onze Novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf

fille de François-Henri Gallay, agriculteur

et de Lina née Chardon, sa femme, les deux à Trangins.

Les publications ont eu lieu à Trangins le vingt-cinq; à Crans,
à Mont et à Esertines le vingt-six Septembre de l'année
courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le
mariage délivrée par l'officier
de l'état-civil de Crans.

Communiqué : à Crans, Billy et
Bolle.

Signatures des époux :

Maire Aloïs

Alice Maire

Signatures des témoins :

Béate Marie

Le thèse Perroy
Gallay Arthur Trangins
L'officier de l'état civil :

J. Thome

N° 34.
Messeiller-Pécoud.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-neuf Octobre ^{mill neuf cent sept} ~~mil huit cent quatre-vingt-~~

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Messeiller, Constant-Emile, faïencierde Saint-Trée domicilié à Nyoncélibatairené à la Caroline de Saint-Trée le vingt-un Octobre mil huit cent quatre-vingt-cinqfils de Jules-Armand Messeiller, à Nyonet de Louise-Cécile née Sauty, décédée.2° Pécoud, Pauline, couturièrede Messery (Haute-Savoie) domiciliée à Nyoncélibatairenée à Genève le vingt-un Septembre mil huit cent quatre-vingt-septfille de Paul-Joseph Pécoud, à Genèveet de Josephite Jourdan, décédée.

Les publications ont eu lieu à Nyon le dix-sept, à Saint-Trée le dix-neuf et à Messery les vingt-deux et vingt-neuf Septembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Saint-Trée, Messery et Nyon.

Communiqué : à St Trée et à la
Chancellerie d'Etat.

Signatures des époux :

Constant MesseillerPauline Messeiller

Signatures des témoins :

Messeiller Jules RomHenri Pécoud Genève

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 35.

Beaux-Blanchard.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-neuf octobre ~~mil neuf cent sept~~ mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Beaux, Robert, sans profession

de Chonon (Haute-Savoie) domicilié à Nyon

célibataire

né à Nyon le trois juillet mil huit cent quatre-vingt-un

fil de feu Jules Beaux

et de Josephite-Marie Jacquier, sa veuve, à Nyon.

2° Blanchard, Jeanne-Berthe, sans profession

de Jouxens-Mézery (Vaud) domiciliée à Nyon

célibataire

née à Mont-sur-Rolle le vingt-six Novembre mil huit cent quatre-vingt-un

fille de feu Jules-Henri Blanchard

et de Fanny-Henriette née Filletaz, sa veuve, à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Nyon le trente-un Août, à Jouxens-Mézery le trois et à Chonon-les-Bains du six au seize Septembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Chonon-les-Bains, Jouxens-Mézery et Nyon; déclaration de validité délivrée par l'Ambassade de France en Suisse et permis du Département de Justice et Police de célébrer le mariage.

Communiqué: à la Chancellerie d'Etat et à Romanel.

Signatures des époux :

Robert Beaux

Berthe Beaux

Signatures des témoins :

Ate Cottier Nyon
Ge. Pittonez Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

En date du 12 décembre 1932, le Département fédéral de Justice et Police a prononcé la réintégration de Jeanne-Berthe Beaux née Blanchard, dans le droit de cité du Canton de Vaud et de la Commune de Jouxens-Mézery.

Inscrit le 26 décembre 1932.
L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 36.

**Grandvoignet
De Bouillanne.**

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-six Octobre mil neuf cent-sept-

mil-huit-cent-quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Grandvoignet, Louis, faïencier**

des Verrières-de-Joux (Doubs, France) domicilié à Nyon

veuf de Elise-Joséphine Musset dès le vingt-six Janvier mil
neuf-cent-cinq

né à Bursinel le deux Mai mil huit cent septante-cinq

fils de feu Charles-Henri Grandvoignet

et de Louise-Charlotte Burnier, sa veuve, à Nyon.

2° **De Bouillanne, Marie-Louise, sans profession**

de Genève (ville) domiciliée à Nyon

célibataire

née à Céligny (Genève) le vingt-deux Décembre mil huit cent septante-sept

fille de feu Jean-Antoine De Bouillanne

et de Aline née Kohler, sa veuve, à Céligny.

Les publications ont eu lieu à Nyon le premier, à Genève le deux et
aux Verrières-de-Joux le trois Octobre de l'année courante.Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication aux
Verrières-de-Joux, à Genève (ville) et
à Nyon; Déclaration de validité délivrée
par l'Ambassade de France à Berne
et permis de célébration du mariage
du Département de Justice et Police.Communiqué : à la Chancellerie
Etat et au Bureau Cantonal de l'
Etat-civil à Genève

Signatures des époux :

Louis Grandvoignet

Marie Grandvoignet

Signatures des témoins :

Louise de Bouillanne Nyon

Louis Messetier Nyon

Elisabeth Jondet

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 37.
Trabichet-Briffod.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui seize Novembre mil neuf cent - sept mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Trabichet, Edouard-Joseph, employé de magasin, de Reyroz (Haute-Savoie) domicilié à Nyon célibataire

né à Reyroz le vingt-sept Octobre mil huit cent septante-deux fils de feu Trabichet, Théodule et de feue Françoise née Dupraz, son épouse.

2° Briffod née Barbe, Susanne-Henriette, infirmière de Lucinges (Haute-Savoie) domiciliée à Nyon veuve de Briffod, Joseph, dès le quinze avril mil neuf cent-cinq

née à Rolle le neuf Octobre mil huit cent septante-un fille de feu Abram-Henri Barbe et de Jenny Claudet, sa veuve, domiciliée à Vich.

Les publications ont eu lieu à Nyon le dix-huit Octobre, à Reyroz les vingt et vingt-sept Octobre et à Lucinges les vingt-sept Octobre et trois Novembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Reyroz, Lucinges et Nyon; déclaration de validité délivrée par l'Ambassade de France à Berne et permis de célébrer le mariage du Département de Justice et Police.

Communiqué : à la Chancellerie d'Etat

Signatures des époux :

Trabichet Joseph
Susanne Trabichet

Signatures des témoins :

Détry Séraphin Grand
Charles Petit-pierre

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 38.

Deluz-Christinet.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui seize Novembre ~~mil neuf cent - sept -~~ mil huit cent quatre-vingt-

_____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1° Deluz, Frédéric-Jean-Aimé, menuisier

de Jouxteno-Mézery domicilié à Nyon

célibataire

né à Nyon le vingt-quatre Juillet — mil huit cent quatre-vingt-cinq

fil de Jean-Samuel Deluz

et de Julie-Georgine-Eruiise née Marguerat, sa femme, les deux à Nyon.

2° Christinet, Hélène-Jeanne, couturière,

de Le Taud domiciliée à Vich

célibataire, mineure autorisée

née à Muids rière Arzier le vingt-six Mai — mil huit cent quatre-vingt-huit

filie de feu Paul-Charles Christinet

et de Marie-Joséphine née Guenard, sa veuve, remariée Féoud, à Le Taud.

Les publications ont eu lieu à Nyon le vingt-neuf, à Jouxteno-Mézery,
à Le Taud et à Vich le trente Octobre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Jouxteno-Mézery, Le Taud,
Vich et Nyon.

Communiqué : à Roemanet et
à Begnins.

Signatures des époux :

Aimé Deluz
Jeanne Deluz

Signatures des témoins :

Brocard Edmond Crans
Folleron Alois Borget
Christinet Lucien Le Taud

L'officier de l'état civil :

Yvonne Gosteron

N° 39.

Rapp-Borgognon.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile ;

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-trois Novembre ^{mil neuf cent - sept} ~~mil huit cent quatre-vingt-~~

_____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Rapp, Charles-Albert, mécanicien
de Trangins domicilié à Trangins (Promenthoux)
célibataire

né à Trangins le vingt-deux Juillet mil huit cent quatre-vingt-deux
fils de Rapp, Henri-Alphonse
et de Jeanne-Marie née Bryand, sa femme, les deux à Trangins (Promenthoux)

2° Borgognon, Antonie-Pauline, sans profession
de Rieix et de Lutry domiciliée à Trangins (Promenthoux)
célibataire

née à Nyon le deux Août mil huit cent quatre-vingt-deux
fille de Borgognon, Frédéric
et de Antonie-Ida née Buvelot, sa femme, les deux à Trangins (Promenthoux)

Les publications ont eu lieu à Trangins, à Rieix et à Lutry le dix-neuf
Octobre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Trangins, Rieix et Lutry.

Communiqué : à Lully et à
Lutry.

Signatures des époux :

Ch. Rapp
A. Rapp-Borgognon

Signatures des témoins :

R. Källiker Nyon
C. Wagner, Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 40.
Rochat - Long.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-sept Novembre mil neuf cent-sept —
 mil huit cent-quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Rochat, Juste - Maurice - Marc**, Directeur d'hôtel —

de Saint-George et de l'Abbaye (Vaud) domicilié à Nyon —

célibataire —

né à Nyon le vingt-trois janvier — mil huit cent quatre-vingt-quatre

fils de feu Emile - Alexandre Rochat —

et de Fanny Hornung, sa veuve, domiciliée à Nyon. —

2° **Long, Hélène**, sans profession —

de Inveros Pinasca (Turin, Italie) — domiciliée à Vevey —

célibataire —

née à Inveros Pinasca le dix-huit Septembre — mil huit cent quatre-vingt-six

fille de Giacomo Long, domicilié à Aix-les-Bains —

et de défunte Madeleine née Long, sa femme. —

Les publications ont eu lieu à Nyon le dix-neuf, à l'Abbaye le vingt,
 à Vevey le vingt-un, à Saint-George le vingt-deux Octobre et à Inveros
 Pinasca les trois et dix Novembre mil neuf cent-sept. —

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
 déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Saint-
 George, l'Abbaye, Inveros Pinasca,
 Vevey et Nyon. —

—
 —
 —

Communiqué : à Longried, l'
 Abbaye, Vevey et à la Chan-
 cellerie d'Etat. —

—
 —

Signatures des époux :

J. Rochat
 H. Long

Signatures des témoins :

C. Rochat, Nyon
A. Charbonnet, Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 41.
Bidal-Décombard.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui deux Décembre _____ mil neuf cent - sept -
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Bidal, Maurice-Antoine, manoeuvre

de Vailly (Haute-Savoie) domicilié à Nyon

~~célibataire~~ veuf de Adèle Chevallet dès le vingt-six Septembre mil
neuf cent-six

né à Vailly le quinze Janvier _____ mil huit cent cinquante-neuf

fils de feu Bidal, Victor

et de feu Euphrasie Charles, sa femme.

2° Décombard, Julie, ménagère

de Vailly (Haute-Savoie) domiciliée à Vailly

célibataire

née à Vailly le vingt-six Février _____ mil huit cent septante-un

filles de Décombard, Eugène, cultivateur

et de Marie Chatelain, son épouse, les deux à Vailly.

Les publications ont eu lieu à Nyon le cinq et à Vailly le dix No-
vembre mil neuf cent-sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage. * Approuvé, à la cinquième ligne, la radiation d'un mot nul.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Vailly
et à Nyon; Déclaration de validité
délivrée par l'Ambassade de France
à Berne et permis de célébration
du Département de Justice et Police.

Communiqué : à la Chancel-
lerie d'Etat.

Signatures des époux :

Maurice Bidal
Julie Bidal

Signatures des témoins :

Ed. Donqueyron, Nyon
Ch. Wagnon à Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 42.

Chapuis-Ecoultre.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix Décembre mil neuf cent - sept

mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1° Chapuis, John - Marc - Frédéric, magasinierde Arzier - le - Muid domicilié à Nyoncélibatairené à Arzier le trente - un Mai mil huit cent soixante - huitfils de feu Charles - Marc - Frédéric Chapuiset de feu Felicie née Velan, sa femme.2° Ecoultre, Alice - Lucie - Marie, couturièrede Chenit domiciliée à Signycélibatairenée à Signy le vingt - neuf Décembre mil huit cent septante - sixfille de feu Julien - Samuel Ecoultreet de Jenny - Henriette née Roguet, sa veuve, remariée Dubois, à Signy.- Les publications ont eu lieu à Arzier et au Sentier le treize, au Brasons
et à Signy le quatorze et à Nyon le quinze Novembre de l'année
courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Arzier, le Sentier, le Brasons,
Signy et Nyon.Communiqué : à Arzier, au
Sentier et à Gingins

Signatures des époux :

John Chapuis
Alice Chapuis

Signatures des témoins :

Louis Messiller Nyon
Jagge Jules

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 43.

George. Merkt.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui sept Décembre mil neuf cent - sept mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1° George, Albert, magasinier

de Muibroye domicilié à Nyon

célibataire

né à Chêserex le dix Juin mil huit cent quatre-vingt-quatre

fils de George, Henri-Louis, agriculteur

et de Elise née Lavin, sa femme, les deux à Craspièr.

2° Merkt, Emma, cuisinière

de Sottstetten (Bade) domiciliée à Pont-Farbel (Trangins).

célibataire

née à Sottstetten le trois Septembre mil huit cent quatre-vingt-un

fille de Merkt, Joseph, agriculteur

et de Louise née Schützle, sa femme, les deux à Sottstetten.

Les publications ont eu lieu à Nyon et à Trangins le cinq, à Muibroye et à Sottstetten le six Novembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Muibroye, Sottstetten, Nyon et Trangins.

Communiqué : à Oran et à la Chancellerie d'Etat

Signatures des époux :

Al. George
Emma George

Signatures des témoins :

Henri George Craspièr
Louis Lutet Beguin
F. Porchet, A. Curdet

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 44.

Léchaire-Jaquillard.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui treize Décembre mil neuf cent - sept -

mil-huit-cent-quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Léchaire, Héli, agriculteurde Lovattens domicilié à La Prairie (Nyon)célibatairené à Lovattens le neuf Juillet mil huit cent quatre-vingtfils de Léchaire, Jacques. Daniel, agriculteuret de Adèle née Jaquier, sa femme, les deux à Lovattens2° Jaquillard, Susanne Marie, ménagèrede Rougemont domiciliée au Tiez (Nyon)célibatairenée à Gland le trente Mars mil huit cent quatre-vingt-unfille de Jaquillard, Marc François, décédéet de Louise Frédérique née Merminod, sa veuve, à Gland.Les publications ont eu lieu à Nyon, à Rougemont le vingt-un et
à Lovattens le vingt-trois Novembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Lovattens, Rougemont et Nyon.

Communiqué : à Lucens et
à Rougemont.

Signatures des époux :

Héli Léchaire JaquillardSusanne Léchaire Jaquillard

Signatures des témoins :

C. B. B. NyonL. P. Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 45.

Mottier-Senoir.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-neuf Décembre ^{mil neuf cent - sept -} ~~mil huit cent quatre-vingt-~~

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Mottier, Alfred Louis, jardinier

de Château d'Oex (Vaud) domicilié à Divonne (Ain)

divorcé de Louisa Bertha Hélène Henriette Jordan née Renou
dès le dix Mai mil neuf cent six.

né à Gland le vingt six Avril mil huit cent septante six

fil de Louis Alfred Mottier, facteur postal

et de Julie Fanny née Vionnet, sa femme, les deux à Rolle.

2° Senoir, Rosa Hortense - Susanne, couturière

de Château d'Oex domiciliée à Nyon

célibataire

née à Sausanne le sept Mars mil huit cent quatre-vingt six

filles de Charles Samuel Edouard Senoir

et de Hortense Augustine née Mignot, sa femme, les deux décédés.

Les publications ont eu lieu à Château d'Oex le trente Octobre, à
Nyon le deux et à Divonne-les-Bains le trois et dix Novembre
de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Château d'Oex, Divonne-les-
Bains et Nyon.

Communiqué : à Château d'Oex.

Signatures des époux :

Alfred Mottier
Rosa Senoir

Signatures des témoins :

E. Barquignon Nyon
Paul Louis Georges

L'officier de l'état civil :

J. Thomaz

N° 46.

Duraffourg, Rochat.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-sept Décembre

mil neuf cent - sept -
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Duraffourg, Eugène Octave, charpentier

de Lajoux (Jura, France) domicilié à Nyon

célibataire

né à Crazier le vingt-trois Juin mil huit cent septante-sept

fils de feu Jean-Cyrille Duraffourg

et de feu Julie Mosmann, sa femme.

2° Rochat, Alphonsine-Jeanne, sans profession

de Mont-la-Ville et de l'Abbaye domiciliée à Luins

célibataire

née à Céligny le vingt-cinq Décembre mil huit cent quatre-vingt-trois

fille de Rochat, Jean-Samuel, agriculteur à Luins

et de Françoise Crosset, sa femme, décédée.

Les publications ont eu lieu à Nyon le seize, à l'Abbaye le dix-sept,
à Mont-la-Ville et à Luins le dix-huit et à Lajoux du vingt-deux
Novembre au deux Décembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Lajoux,
Mont-la-Ville, l'Abbaye, Luins et
Nyon; - Déclaration de validité de
l'Ambassade de France en Suisse et
Permis de célébration du mariage du
Département de Justice et Police.

Communiqué à la Chancellerie -
d'Etat, à l'Isle, à l'Abbaye et à
Gilly.

Signatures des époux :

Duraffourg Eugène
Alphonsine Duraffourg

Signatures des témoins :

Julien Berli Nyon
Quat Seicy

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 47.

Gillieron - Schürch.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Par jugement du Tribunal de 1^{re} instance
du Canton de Genève rendu
en date du 23 Février 1923 déclaré
définitif et exécutoire le 1^{er} août
1923 le mariage inscrit ci-contre,
a été dissous par le divorce (jugement
confirmé par la Cour de Justice civile
le 6 juillet 1923).
Nul pendant lequel
ne pourr[ont] contracter un nouveau
mariage.

Inscrit le 3 Août 1923.

L'officier de l'état civil

J. Thomas

Communiqué au Département
de Justice et Police.

Aujourd'hui vingt-un Décembre

mil neuf cent sept
mil huit cent quatre-vingt

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Gillieron, Charles-Alfred, électricien

de Mézières et de Ferlens (Vaud) domicilié à Bellevue (Genève)

célibataire, mineur autorisé

né à Nyon le vingt-deux Octobre mil huit cent quatre-vingt-huit

fil de Gillieron, Elie, employé C.F.F.

et de Jenny-Louise née Vidoudez, sa femme, les deux à Bellevue.

2° Schürch, Caroline dite Mina, sans profession

de Sempach (Lucerne) domiciliée à Nyon

célibataire, mineure autorisée

née à Salerno (Italie) le vingt Janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf

fille de feu Schürch, Joseph

et de Catherine dite Mina née Marfiant, sa veuve, à Sempach.

Les publications ont eu lieu à Nyon le vingt-un, à Bellevue le
vingt-deux, à Mézières le vingt-deux, à Ferlens le vingt-deux
et à Sempach le vingt-huit novembre mil neuf cent-sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Mézières, Ferlens, Bellevue,
Sempach et Nyon.

(Ces pièces sont déposées à l'état-civil
de Bellevue, qui a délivré l'autorisation
de célébrer le mariage).

Communiqué à Mézières, à Nyon,
à Sempach et au Bureau cantonal
de l'état-civil de Genève.

Signatures des époux :

Gillieron Charles.
Gillieron Mina

Signatures des témoins :

E. Durmazheray agent Nyon
L. Gillieron empl off Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

Clôture.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et domicile des parents :
Remise du double.

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :



~~Aujourd'hui~~ Le numéro 47, à la page 123, ^{mil neuf cent} ~~est celui de la dernière par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:~~ ~~1^{re} inscription faite dans l'année 1907. Ses deux doubles du~~ ~~de présent registre sont conformes. — domicilié à~~ Ce que nous attestons, à Lyon, le 31 Décembre 1907. — L'Officier de l'état civil:

J. Thomas

~~né à~~ _____ mil huit cent _____

~~fil~~ de Un double a été remis à l'autorité cantonale, le 8 Janvier et de 1908, en conformité de l'article 2 de la loi. — L'atteste:

~~2^e~~ L'Officier de l'état civil: *J. Thomas*

~~de~~ _____ domiciliée à _____

~~née à~~ _____ mil huit cent _____

~~fil~~ le de _____

~~et de~~ _____

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Signatures des époux :

Signatures des témoins :

Communiqué :

L'officier de l'état civil :

N° 1.

Gibello-Saule-Raffini.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

En date du 15 Décembre 1922,
Gibello-Saule, Flaminio Giovanni
Francesco, désigné dans l'acte ci-
contre, a été reçu citoyen genevois,
ressortissant à la Commune des
Eaux-Vives.

Inséré le 15 Février 1923. —
L'officier de l'état civil :

J. Thomas

Communiqué au Bureau cantonal
de Justice et de Police.

Aujourd'hui sept Janvier

mil neuf cent - huit -
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Gibello-Saule, Flaminio-Giovanni-Francesco, entrepreneur

de Callabiana (Novare, Italie) domicilié aux Eaux-Vives (Genève)

veuf de Valentine Angélique née Mercellotti dès le premier Septembre
mil neuf cent-un

né à Callabiana le vingt-sept Octobre mil huit cent septante-un

fil de Antonio Gibello-Saule, fabricant à Callabiana

et de Francesca Corte, décédée.

2° Raffini, Adèle-Catherine, sans profession

de Schieranco (Novare, Italie) domiciliée à Nyon

célibataire

née à Nyon le vingt-trois juillet mil huit cent septante-huit

filles de Joachim Raffini, négociant

et de Virginie Tojani, sa femme, domiciliés à Nyon.

Les publications ont eu lieu aux Eaux-Vives le treize, à Nyon le quinze
et novembre, à Callabiana les un et huit et à Schieranco les huit
et quinze Décembre mil neuf cent-sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

autorisation de célébrer le ma-
riage délivrée par l'officier de
l'état-civil des Eaux-Vives.

Communiqué : à la Chancel-
lerie d'état (2 exemplaires) et
au Bureau cantonal de l'état-
civil à Genève.

Signatures des époux :

J. Gibello
A. Gibello

Signatures des témoins :

D. Buisson à Nyon
C. Raffini à Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 2.

Rindlisbacher-Christin

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *rente un Janvier* ^{mil neuf cent - huit} ~~mil huit cent quatre-vingt-~~

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1° *Rindlisbacher, François-Albert, menuisier*de *Lützelflüh (Berne)* domicilié à *Nyon**célibataire*né à *Nyon le vingt-huit Janvier* mil huit cent *soixante-seize*fils de *feu François-Louis Rindlisbacher*et de *feue Lydie Desarzens, sa femme.*2° *Christin, Marie-Félicie, sans profession*de *Vinzier (Haute-Savoie)* domiciliée à *Divonne (Ain)**célibataire*née à *Vinzier le deux Mars* mil huit cent *quatre-vingt-huit*fille de *Joseph Christin, agriculteur*et de *Rose Carrand, sa femme, les deux à Divonne (Ain).*

Les publications ont eu lieu à *Nyon le quatorze*, à *Divonne-les-Bains le quinze*, à *Vinzier le quinze* et à *Lützelflüh le seize* Décembre mil *neuf cent-sept.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Lützelflüh, Vinzier, Divonne
et Nyon.

Communiqué : à *Lützelflüh*
et à la *Chancellerie d'Etat.*
(2 exemplaires)

Signatures des époux :

*François Rindlisbacher**Marie Rindlisbacher*

Signatures des témoins :

*Auguste Krichet Nyon**J. Lingg Nyon*

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 3.

Aujourd'hui sept Février ~~mil neuf cent - huit~~
~~mil huit cent quatre-vingt~~

Cagnard. Gothuey.

_____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

Nom et profession de l'époux :

1° Cagnard, Paul François, électricien

Lieu d'origine et de domicile :

de Vallois (Fribourg) domicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Vallois le dix Mai mil huit cent quatre-vingt-trois

Noms, profession et

_____ fils de Cagnard, Pierre - Tobie, cultivateur

domicile des parents :

et de Marie - Philomène née Defer, sa femme, les deux à Vallois

Nom et profession de l'épouse :

2° Gothuey, Louise Bernadette, tailleuse

Lieu d'origine et de domicile :

de Semsales (Fribourg) domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Semsales le vingt-sept Octobre mil huit cent quatre-vingt-six

Noms, profession et

_____ fille de Gothuey, Joseph - Henri, architecte

domicile :

et de Julie - Laurette née Gothuey, sa femme, les deux à Fribourg

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Nyon le quinze, à Vallois et à Semsales
le seize Janvier mil neuf cent - huit

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces, déposées :

Certificats de publication à
Vallois, Semsales et Nyon.

Signatures des époux :

Cagnard Paul
Cagnard Louise

Signatures des témoins :

Jean Probst Nyon
Ch. Wagner à Nyon

Communiqué : à Vallois et à

Semsales

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 4.

Terrelet. Winkler.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui onze Février mil neuf cent huit mit huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1° *Terrelet, James Félix, horloger*

de Locle domicilié à *Nyon*

célibataire

né au *Locle* le *vingt. six Février* mil huit cent *soixante-quatre*

fils de *feu Terrelet, Justin*

et de *Adèle. Adoline Jacot-Descombes, sa veuve, au Locle.*

2° *Winkler, Thérèse-Joséphine, demoiselle de magasin*

de Trochelsdorf, District de Teiz, Basse Styrie domiciliée à (Autriche), domiciliée

à Nyon, célibataire

née à *Nyon* le *quatre Mars* mil huit cent *quatre-vingt-deux*

fille de *Winkler, Antoine, tailleur d'habits*

et de *Marie. Agathe Bachmann, sa femme, les deux à Nyon.*

Les publications ont eu lieu à *Nyon* le *quatorze* et au *Locle* le *seize*

Décembre mil neuf cent *sept.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication au Locle et à Nyon, et déclaration du Consulat d'Autriche. Hongrie à Genève, portant que rien ne s'oppose au mariage et que sa publication en Autriche n'est pas nécessaire.

Communiqué : *au Locle et à la Chancellerie d'Etat.*

Signatures des époux :

James Terrelet.

Thérèse Terrelet

Signatures des témoins :

Jacques Dupontet Nyon

J. Carrelly Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Houdry

N° 5.

Butty-Pérusset.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui singt Févriér _____ mil huit cent - huit -
mil huit cent quatre-vingt-

_____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Butty, Armand-Jules, vissier _____

de Pizy _____ domicilié à Nyon _____

célibataire _____

né à Genève le dix Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-deux

_____ fils de Butty, Louis-Philippe, cordonnier _____

et de Louise-Rosine-Françoise née Guerry, sa femme, les deux à Nyon.

2° Pérusset, Rosalie-Marie, couturière _____

de Cronay _____ domiciliée à Nyon _____

célibataire _____

née aux Monts de Corsier le douze Févriér _____ mil huit cent septante-deux _____

_____ fille de feu Pérusset, François _____

et de Louise Belfer, sa veuve, à Nyon. _____

Les publications ont eu lieu à Nyon le premier, à Cronay le trois
et à Pizy le cinq Févriér, présent mois. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Pizy,
Cronay et Nyon. _____

Signatures des époux :

Butty Armand
Rosalie Butty

Signatures des témoins :

François Pérusset Nyon
Butty Emil Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

Selon extrait du jugement du tribunal de première instance du Canton de Genève, du vingt sept Juin mil neuf cent dix, devenu exécutoire le vingt-neuf Juillet suivant, le mariage Butty-Pérusset, inscrit ci-contre, a été dissous par le divorce, en vertu de l'article 46 b de la loi fédérale sur l'état-civil. Le divorce a été prononcé contre la femme.

Inscrit le trois Août mil neuf cent dix.

L'officier de l'état-civil :

J. Thomas

Communiqué au Département de Justice et Police.

Communiqué : à Ulmel et à
L'Etat-Civil de Mollandin
à Donnelaye _____

N° 6.

Grogmuz-Péquet.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-neuf Février mil neuf cent - huit -
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Grogmuz, Félix-Louis**, employé au téléphonede **Toliez-Pittet (Vaud)** domicilié à **Nyon**

célibataire

né à **Fribourg** le cinq Mai mil huit cent quatre-vingt-fils de feu **Grogmuz, Frédéric**et de **Philomène née Théraulaz, sa veuve, à Fribourg.**2° **Péquet, Marie-Mathilde**, lingèrede **Bons (Haute-Savoie)** domiciliée à **Carouge (Genève)**

célibataire

née à **Bons** le vingt-un Juillet mil huit cent quatre-vingt-fille de **Péquet, Xavier**et de **Louise Compois, son épouse, à Carouge (Genève).**Les publications ont eu lieu à **Toliez-Pittet, à Nyon, à Carouge** le
huit et à Bons le neuf Février, présent mois.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Toliez-Pittet, Bons, Carouge et
Nyon.Communiqué : à l'état civil de
Wortens à Toliez-le-Grand, à la Chancellerie
d'Etat et au Bureau cantonal de l'Etat
civil de Genève.

Signatures des époux :

Félix Grogmuz
Marie Grogmuz

Signatures des témoins :

Grogmuz Louis Genève
Péquet Jean Genève

L'officier de l'état civil :

Thomas

N° 7.
Bachelard - Yelu.

mil neuf cent - huit -
mil huit cent quatre-vingt

Aujourd'hui sept Mars

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° Bachelard, Charles Auguste, manoeuvre

Lieu d'origine et de domicile :

de Nyon et Tampigny domicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Nyon le vingt sept août mil huit cent septante - trois

Noms, profession et

fils de Bachelard, Jules - Etienne

domicile des parents :

et de Anna Holliger, sa femme, les deux à Nyon.

Nom et profession de l'épouse :

2° Yelu née Rod, Lucie, canneuse de chaises

Lieu d'origine et de domicile :

de Fornex domiciliée à Nyon

Etat civil :

veuve de Yelu, François - Louis, dès le neuf Janvier mil - neuf - cent - sept

Lieu et date de la naissance :

née à Teney - le - Jorat le douze Mars mil huit cent septante - sept

Noms, profession et

fille de Rod, Auguste, décédé

domicile :

et de Marie née Pasche, sa veuve, à Nyon.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Nyon le quatorze, à Tampigny le quinze et à Fornex le seize Février de l'année courante.

Par jugement du Tribunal du District de Nyon rendu en date du 12 Janvier 1924 déclaré définitif et exécutoire le 15 Mars 1924 le mariage inscrit ci-contre, a été dissous par le divorce. Le Tribunal a fixé à deux ans le délai pendant lequel le mari ne pourra - contracter un nouveau mariage.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Inscrit le 16 Mars 1924.

L'officier de l'état civil :

J. Thomas
Communiqué au Département de Justice et Police.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Tampigny, Fornex et Nyon.

Signatures des époux :

Charles Bachelard
Lucie Bachelard

Signatures des témoins :

Cottier A. de Nyon
D. Muller de Nyon

Communiqué : à Tampigny et Coppet

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 8.

Rossier-Rickli.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Dans sa séance du dix-neuf Novembre 1908, le Conseil d'Etat a ordonné la rectification de l'acte ci-contre du mariage Rossier-Rickli, en ce sens qu'à la Commune d'Oberscheunen, indiquée par erreur comme lieu d'origine de l'épouse, sera substituée celle de Zauggenried (Berne).

Inscrit le 21 Novembre 1908, sur l'ordre du Département de Justice et Police.

L'Officier de l'état-civil :

J. Thomas

Communiqué à Rougemont, Vevey et Segenstorf.

Aujourd'hui onze Mars _____ ^{mil neuf cent - huit} ~~mil huit cent quatre-vingt-~~

_____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1° Rossier, Victor - Alexandre, serrurier

de Rougemont et Vevey domicilié à Nyon

célibataire

né à Nyon le trois Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-deux

fils de Rossier, Louis - Emile, marbrier

et de Marie - Louise Borel, sa femme, les deux à Nyon.

2° Rickli, Rosina dite Rosa, sans profession

de Oberscheunen, Segenstorf (Berne) - domiciliée à Nyon

célibataire, mineure autorisée

née à La Sagne (Neuchâtel)

~~née à~~ le vingt - un Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-huit.

fille de Rickli, Johannes

et de Maria - Verena Weiss née Häsele, sa femme, les deux à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Rougemont, à Vevey, à Segenstorf et à Nyon le huit Février de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à _____
Rougemont, Vevey, Segenstorf
et Nyon.

Communiqué : à Rougemont,
Vevey et Segenstorf.

Signatures des époux :

Rossier Victor

Rosa Rossier

Signatures des témoins :

Baptiste Ronchetti Nyon

Francois Rossier Nyon

Jean Rickli

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 9

Dufour-Dessoud'eglise

Aujourd'hui vingt-hois Mars mil neuf cent - huit
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° Dufour, Georges Albert, Agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Arzier-le-Muids domicilié à Trangins

Etat civil :

veuf de Céline Henriette née Rapp dès le dix-sept avril mil neuf-cent-dix

Lieu et date de la naissance :

né à Verdoix le six octobre mil huit cent soixante-deux

Noms, profession et

filz de Dufour, Louis-Julien, agriculteur à Arzier

domicile des parents :

et de Marie Louise née Nicklaus, décédée

Nom et profession de l'épouse :

2° Dessoud'eglise, Jeanne Anna, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Trangins domiciliée à Trangins

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Trangins le vingt-un Janvier mil huit cent septante-un

Noms, profession et

fille de Dessoud'eglise, Louis-Marc-Samuel

domicile :

et de Julie-Marie-Susanne Seydruz, sa femme, les deux décédés

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Arzier le six et à Trangins le sept
Mars, présent mois.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Arzier et à Trangins.

Communiqué : à Arzier.

Signatures des époux :

G. A. Dufour
Anna Dufour

Signatures des témoins :

Ch. Wagner à Nyon
J. Dupuis apt et fo

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 10.

Mechoud - Band
née Servage.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui ~~vingt-huit~~ ~~Mars~~ ~~mil huit cent - huit~~
~~mil huit cent quatre-vingt-~~

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Mechoud, Antoine-Alphonse, maçonde Morzine (Haute-Savoie) domicilié à Nyoncélibatairené à Morzine le vingt Octobre mil huit cent soixante-dix-neuffils de feu Mechoud, François-Josephet de Marie-Magdelaine Thomas, sa veuve, à Morzine.2° Band née Servage, Eugénie, ménagèrede Nyon domiciliée à Nyonveuve de Band, Jean-François, dès le vingt-neuf avril mil neuf
cent-septnée à Messey (Haute-Savoie) le vingt Septembre mil huit cent soixante-quatorzefille de feu Servage, Janvieret de Joséphine née Boccard, sa veuve, à Messey.Les publications ont eu lieu à Morzine le six et à Nyon le septMars, présent mois.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Morzine
et à Nyon; déclaration de validité
délivrée par l'Ambassade de France
à Berne et permis de célébration,
du Département de Justice et
Police.Communiqué : à la Chancellerie
d'Etat.

Signatures des époux :

Mechoud Antoine AlphonseM^{me} Eugénie Mechoud

Signatures des témoins :

M^r et M^l
François Cherpillod Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° M.

Burdairon. Rime.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui huit Avril

mil neuf cent - huit -
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Burdairon, Armand. Justin. Ami, décolleteur**

de Divonne (Ain, France) domicilié à Nyon (L'Asse)

célibataire

né à Nyon le trente Décembre mil huit cent septante-sept

fil de Burdairon, Eugène-François

et de Rosine-Manette née Gueissaz, sa femme, à l'Asse rière Nyon.

2° **Rime, Alice-Amélie, couturière**

de Gruyères (Fribourg) domiciliée à Grange-Griècherière Begnins

célibataire

née aux Planches (Montreux)

née à le quatorze Décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre

fille de Rime, Amédée-Eugène, à Gruyères

et de Sophie-Louise Chapalaz, décédée.

Les publications ont eu lieu à Divonne-les-Bains et à Nyon le douze,
à Gruyères et à Begnins le treize Mars de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Divonne-les-Bains, Gruyères, Begnins et Nyon; déclaration de validité délivrée par l'Ambassade de France à Berne et permis de célébration du mariage, du Département de Justice et Police.

Communiqué : à Gruyères, à Begnins et à la Chancellerie d'Etat à Lausanne

Signatures des époux :

Justin Burdairon
A. Burdairon Rime

Signatures des témoins :

A. Pless-Falquier Begnins
John Noyes Duillier

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 12.

**Rusconi. Lazare
soit Sannazzaro.**

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-huit avril

mil neuf cent - huit
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Rusconi, Francesco, mécaniciende Acquate (Côme, Italie) domicilié à Nyoncélibatairené à Acquate le deux août mil huit cent septante-neuffils de Rusconi, Domenico, décédéet de Elisa Zappa, sa veuve, domiciliée à Acquate.2° Lazare soit Sannazzaro, Mariede Valence (Alexandrie, Italie) domiciliée à Nyoncélibatairenée à Brazey-en-Morvan (Côte d'Or, France) mil huit cent le vingt-un octobre
mil huit cent quatre-vingt.fille de Lazare soit Sannazzaro, Joseph, manoeuvreet de Louise Cugnoila, sa femme, les deux à Nyon.Les publications ont eu lieu à Nyon le dix, à Valence le vingt-trois
Février et à Acquate le premier Mars de l'année courante.Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Acquate, Valence et Nyon et
autorisation du Département de
Justice et Police.

Communiqué : à la Chancellerie

d'Etat (deux exemplaires)

Signatures des époux :

Rusconi FrancescoRusconi Marie

Signatures des témoins :

Mina Bartolomeo NyonSalvatore Alphonse Burgin

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 13.
Jakob. Plüss.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-huit avril mil neuf cent - huit
mil huit cent quatre-vingt-

_____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Jakob, Andreas - Karl, comptable correspondant

de Solnhofen (Bavière) domicilié à Simbach bei Erisfeld

(Saxe-Meiningen)

Célibataire

né à Solnhofen (Bavière) le vingt-sept Février mil huit cent quatre-vingt-un

fil de Jakob, Wilhelm

et de Christiane Jakob née Huber, les deux décédés.

2° Plüss, Anna - Olga, sans profession

de Glashütten, Commune de Ryken (Argovie) domiciliée à Nyon

célibataire

née à Nyon le quinze Février mil huit cent septante-huit

filles de Plüss, Jacob, charron à Nyon

et de Anna - Barbara Flukiger, décédée.

Les publications ont eu lieu à Solnhofen le trente-un Janvier, à
Murgenthal (pour Ryken) et à Nyon le premier et à Simbach le
douze Février de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Soln-
hofen, Simbach, Murgenthal et Nyon ;
déclaration de validité délivrée par
l'autorité du District de Weissenburg
(Bavière) et permis de célébration du
Département de Justice et Police.

Communiqué : à Murgenthal et à
la Chancellerie d'Etat (2 exemplaires)

Signatures des époux :

J. Jacob

Anna Jacob

Signatures des témoins :

Henri Lüscher Lancy
Charles Eichhorn Ferchtwangen

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 14.

Künzi Spichiger

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui neuf Mai mil neuf cent huit —
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Künzi, Emile, — jardinier —

de Trub (Berne) domicilié à Nyon

célibataire

né à Mühleberg (Berne) le vingt-un Décembre mil huit cent quatre-vingt-deux

fils de Künzi, Jakobet de Anna née Mäder, sa femme, les deux à Mühleberg2° Spichiger, Rosa, — couturière —

de Mosenbach (Berne) domiciliée à Nyon

célibataire

née à Killard-les-Moines (Berne), le — mil huit cent vingt-cinq Septembre

~~fil~~ de mil huit cent quatre-vingt-quatre, fille de Spichiger, Friedrichet de Elisabeth née Mäder, sa femme, les deux décédés.Les publications ont eu lieu à Trub et à Nyon le vingt-deux et à
Mosenbach le vingt-trois Avril de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Trub, Mosenbach et Nyon.Communiqué à Trub et à
Mosenbach.

Signatures des époux :

Emil Künzi
Rosa Künzi

Signatures des témoins :

H. Künzi Nyon
Ch. Wagner à Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 15.

Chaillet-Parisod.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui neuf Mai mil neuf cent - huit -
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Chaillet, Paul-Albert typographe

de Évry (Seine) & Isle (Vaud) domicilié à Nyon

célibataire

né à Nyon le dix-sept Novembre mil huit cent septante-cinq

fils de Chaillet, Jean-François-Antoine

et de Elise Moder, sa femme, les deux décédés.

2° Parisod, Marguerite-Louise, sans profession

de Cully et Lutry domiciliée à Nyon

célibataire

née à Trangins (Promenthoux) le vingt mil huit cent deux Mars mil

~~filles~~ de huit cent quatre-vingt-sept; fille de Jenny-Henriette

~~et de~~ Parisod, actuellement femme Blondel, à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Évry, à Cully et à Nyon le dix-sept
et à Lutry le dix-huit Avril de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

* approuvé, à la quatrième ligne, la radiation de deux mots.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Évry, Cully, Lutry et Nyon.

Communiqué à Évry, à Cully
et à Lutry.

Signatures des époux :

P. Chaillet

Marguerite Chaillet

Signatures des témoins :

George-Henri Parisod

Trangins

Ep. Wagnon à Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

In date du 17 Mars 1930, le
Département de Justice et Police du
Canton de Vaud a ordonné la recti-
fication de l'acte de mariage
Chaillet-Parisod, inséré ci-contre,
en ce sens que la famille Parisod
est originaire, non pas de Cully et
Lutry, mais bien de Villette et
Lutry.

Inséré le 18 Mars 1930.

L'Officier de l'Etat civil:

J. Thomas
Communiqué à Cully, à Lutry
et au Département de Justice
et Police.

N° 16.
Herbez - Schurr.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui seize Mai mil neuf cent - huit
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Herbez, Louis, saïencierde L'Abergement (Vaud) domicilié à Nyoncélibatairené à Nyon le treize Octobre mil huit cent septante-neuffils de feu Herbez, Louis - Samuel - Davidet de Rodina Ris, sa veuve, domiciliée à Nyon2° Schurr, Rosa, couturièrede Bezgenrieth (Wurtemberg) domiciliée à Nyoncélibatairenée aux Laux-Tives (Genève) le neuf Mars mil huit cent quatre-vingt-cinqfille de Schurr, Jean, sans domicile connuet de Rosine Stœckli, sa femme, domiciliée à Nyon

Les publications ont eu lieu à Nyon le vingt-huit, à L'Abergement
le trente Mars et à Bezgenrieth du deux au dix-sept Avril de
l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
L'Abergement, Bezgenrieth et
Nyon.

Communiqué : à Lignerolles et à
la Chancellerie d'Etat à Lausanne

Signatures des époux :

L. Herbez
R. Herbez

Signatures des témoins :

Fritz Koch Nyon
D. Abuzis Nyon
Emile Herbez Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 17.

Porta. Castelli.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-six Mai mil neuf cent huit mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Porta, Francesco-Carlo, teinturier chimiste

de Alexandrie (Italie) domicilié à Alexandrie

célibataire

né à Alexandrie le douze Juin mil huit cent quatre-vingt-

fil de Porta, Giuseppe

et de Giuseppina Sanzavecchia, sa femme, les deux à Bergame (Italie).

2° Castelli, Eugenia-Maria-Secondina, tailleurse

de Callabiana (Novare, Italie) domiciliée à Nyon

célibataire

née à Callabiana le vingt-neuf octobre mil huit cent septante-neuf

fille de Castelli, Quintino

et de Virginia Gibello Sacco, sa femme, décédée.

Les publications ont eu lieu à Nyon le quatorze Mars, à Alexandrie et à Callabiana les vingt-neuf Mars et cinq avril de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Alexandrie, Callabiana et Nyon, et permis de célébration du mariage, du Département de Justice et Police.

Communiqué :

à la Chancellerie d'Etat (2 exemplaires).

Signatures des époux :

Porta Francesco
Porta Maria

Signatures des témoins :

J. Binda à Nyon
L. Philippe Sazon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 18.

Favre-Bastergue.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Par décret du Grand Conseil du 13 mai 1925, Favre, François-Eugène, désigné ci-contre, a été naturalisé Vaudois et reçu, avec sa famille, au nombre des bourgeois de la Commune de Nyon. Inséré le 21 juillet 1925.

L'Officier de l'état civil :

J. Thomas

Communiqué au Département de Justice et Police.

Aujourd'hui vingt-six Mai mil neuf cent-huit — mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Favre, François-Eugène, pêcheur

de Allonzier (Haute-Savoie) domicilié à Nyon

célibataire

né à Carouge (Genève) le vingt-trois Août mil huit cent septante-cinq

fil de Favre, Anselme, pêcheur

et de Josephine Vernez, les deux à Nyon.

2° Bastergue, Marie-Louise, cuisinière

des Rousses (Jura) domiciliée aux Rousses

célibataire

née aux Rousses le dix-sept Novembre mil huit cent quatre-vingt-trois

fille de Bastergue, Marie-Elise, décédée

et de

Les publications ont eu lieu à Allonzier et aux Rousses le premier et à Nyon le deux Mai, présent mois.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Allonzier, Les Rousses et Nyon ; déclaration de validité de l'Ambassade de France à Berne et permis de célébration du Département de Justice et Police.

Communiqué :

à la Chancellerie d'Etat (2 exemplaires).

Signatures des époux :

F. Favre

Mari *soeur*

Signatures des témoins :

Kayare Alexandre Nyon

Rosset Genève

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 19.

Durand-Schmidiger.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Le mariage Durand-Schmidiger, inscrit ci-contre, a été dissous par le divorce, suivant jugement rendu par le tribunal de première instance de Genève le vingt-un Janvier mil neuf cent-neuf, déclaré définitif le sept Avril suivant. Le divorce a été prononcé contre le mari, en vertu de l'article 46^b de la loi fédérale de 1874.

Inscrit le dix avril mil neuf cent-neuf.
L'Officier de l'état-civil:
J. Thomas
Communiqué au Département de Justice et Police.

Aujourd'hui dix Juin mil neuf cent-huit mil-huit-cent-quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Durand, Henri-Louis, chauffeur

de Nyon domicilié à Nyon

célibataire

né à Nyon le vingt-cinq Août mil huit cent quatre-vingt-deux

fils de Durand, Henri-Louis-Marc, ouvrier de ville, à Nyon

et de Marie Corday, décédée.

2° Schmidiger, Jeanne, sans profession

de Genève domiciliée à Nyon

célibataire

née à Plainpalais (Genève)

~~née~~ le trente-un Juillet mil huit cent septante-neuf

fille de Jérôme-Emile Schmidiger, décédé

et de Marie Tachat, sa veuve, à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Genève le quinze et à Nyon le seize Mai de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Genève et à Nyon.

Signatures des époux :

Louis Durand

Jeanne Durand

Signatures des témoins :

M. Blanc agent de police Nyon

C. Mestrallet Nyon

Communiqué à Genève (Bureau cantonal).

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 20.

Saviet - Germanoz
- Simond.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-sept Juin mil neuf cent-huit
mil-huit-cent-quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1° Saviet - Germanoz, Henri-César, caviste

de Montgirod (Savoie) domicilié à Nyon

célibataire

né à Neuchâtel le quatre Mars mil huit cent quatre-vingt-deux

fil de Saviet - Germanoz, Pierre, tonnelier

et de Louise née Aegeter, sa femme, les deux à Plainpalais (Genève).

2° Simond, Françoise, cuisinière

de Cernex (Haute-Savoie) domiciliée à Nyon

célibataire

née à Cernex le vingt Août mil huit cent quatre-vingt-trois

filles de Simond, Alphonse, décédé

et de Pauline Sonjon, sa veuve, domiciliée à Cernex.

Les publications ont eu lieu à Nyon et à Cernex le vingt-cinq et
à Montgirod le vingt-six Avril de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Mont-
girod, Cernex et Nyon; déclaration
de validité délivrée par l'Ambassade
de France en Suisse et permission
du Département de Justice et Police.

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat (2 exemplaires).

Signatures des époux :

Saviet Germanoz Henri
Saviet Germanoz Françoise

Signatures des témoins :

Pierre Saviet Germanoz Genève
Louise Saviet Germanoz
Genève

L'officier de l'état civil :

Thomas

N° 21.

Junod-Krähenbühl.

Aujourd'hui dix-neuf Juin mil neuf cent - huit - mil huit cent quatre-vingt-

Nom et profession de l'époux :

1° *Junod, Henri-Auguste, mécanicien*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Travers (Neuchâtel)* domicilié à *Nyon*

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à *Lausanne le dix-neuf Juin* mil huit cent quatre-vingt-deux

Noms, profession et

fil de *Léa Junod.*

domicile des parents :

~~et de~~

Nom et profession de l'épouse :

2° *Krähenbühl, Maria*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Signau (Berne)* domiciliée à *Morat (Fribourg)*

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à *Morat le trois Août* mil huit cent quatre-vingt-

Noms, profession et

fille de *Christian Krähenbühl*

domicile :

et de *Maria née Herren.*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Signau le vingt-trois, à Morat le vingt-quatre, à Travers et à Nyon le vingt-cinq mai de l'année courante.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Travers, Signau, Morat et Nyon.

Communiqué à *Travers, Signau et Morat.*

Signatures des époux :

Henri Junod

Maria Krähenbühl.

Signatures des témoins :

Ate Cottier Nyon

Raymond Dep. Nyon.

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 22.

Carlin - Conti.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

État civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

État civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Par lettre de bourgeoisie reçue
L. Croisier, notaire, à Bière, le 6 Avril
1916 et visée par le Conseil d'Etat
dans le délai légal, Carlin, Victor-
Désiré, mentionné ci-contre, a été
reçu, avec sa famille, au nombre
des bourgeois de la Commune de
Reverolle.

Inscrit le 3 Mai 1916.

L'officier de l'état civil :

J. ThomasCommuniqué au Département
de Justice et Police.

Aujourd'hui vingt Juin

mil neuf cent huit
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Carlin, Victor-Désiré, ferblantierde Valsavaranche (Turin, Italie) domicilié à Nyon

célibataire

né à Valsavaranche le trente-un Mai mil huit cent quatre-vingt-fils de Carlin, Jean-Pierre, à Valsavarancheet de Marie-Rose Rolland, décédée.2° Conti, Marie-Elise, sans professiondes Rousses (Jura, France) domiciliée à Nyon

célibataire

née aux Rousses le dix-sept Avril mil huit cent quatre-vingt-dixfille de Conti, Jules-Trudent, lunetieret de Marie-Louise Bonnefoy à la-Christophe, sa femme, les deux aux Rousses.

Les publications ont eu lieu à Nyon le quatre Avril, aux Rousses
du premier au treize Avril et à Valsavaranche les dix-neuf et
vingt-six Avril de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Valsavaranche, Les Rousses et
Nyon et permis de célébration
du Département de Justice
et Police.

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat (2 exemplaires).

Signatures des époux :

Victor CarlinElise Carlin

Signatures des témoins :

Sylvestre Jamet NyonArmand Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 23.

Cupelin - Bory.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Par jugement du Tribunal du District de Lausanne, rendu en date du 24 Octobre 1918 déclaré définitif et exécutoire le 10 Janvier 1919 le mariage inscrit ci-contre, a été dissous par le divorce. Le Tribunal a fixé à trois ans le délai pendant lequel le mari ne pourra contracter un nouveau mariage.

Inscrit le 24 Janvier 1919

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

Communiqué au Département de Justice et Police.

Aujourd'hui onze Juillet

mil neuf cent - huit
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Cupelin, Emile, inspecteur d'assurances,

de Jongny domicilié à Nyon

divorcé de Marie - Amélie Nicole dès le vingt sept avril mil neuf cent - cinq

né à Corsier (Vevey) le trente Octobre mil huit cent quatre-vingt - un

fil de Cupelin, Jean - Henri, marbrier

et de Louise née Guadens, sa femme, les deux à Vevey.

2° Bory, Anna - Emma, sans profession

de Givrins domiciliée à Givrins

célibataire

née à Givrins le dix Octobre mil huit cent quatre-vingt - sept

filles de Bory, Jules - Louis

et de Marie - Susanne - Fanny née Bozonnet, les deux décédés.

Les publications ont eu lieu à Nyon le vingt - deux, à Jongny et à Givrins le vingt - quatre Juin de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Jongny, Givrins et Nyon.

Communiqué à Corsier et à Givrins.

Signatures des époux :

E. le Cupelin
Anna Cupelin.

Signatures des témoins :

Louis Desantay Pringins
Amélie Desantay Pringins

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 24.

Roux - Bützer.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix sept Juillet _____ mil neuf cent . huit _____
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Roux, Daniel*, menuisier ébéniste _____de *Rossens* _____ domicilié à *Nyon* _____*célibataire* _____né à *Curtilles le six Mai* _____ mil huit cent quatre-vingt-troisfils de *feu Roux, Daniel* _____et de *Pauline Elise née Clément*, sa veuve, à *Nyon*. _____2° *Bützer, Marie-Rose*, horlogère _____de *Teuffenthal (Berne)* _____ domiciliée à *Fontainemelon (Reuchâtel)**célibataire* _____née à *Fontainemelon le sept Novembre* mil huit cent quatre-vingt-unfille de *feu Bützer, Gottfried* _____et de *Marie née Veuve*, à *Fontainemelon*. _____Les publications ont eu lieu à *Fontainemelon et à Oberhofen (pour*
Teuffenthal) le trois, à *Rossens* le quatre et à *Nyon* le cinq Juin
de l'année courante. _____Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Rossens, Oberhofen, Fontaine-
melon et Nyon. _____Communiqué à *Villargel, Ober-*
hofen et Fontainemelon. _____

Signatures des époux :

Daniel Roux
Rose Bützer Roux

Signatures des témoins :

Charles Ruschetta Nyon
Gabriel Roux Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 25.
Barbey. Rochat.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-cinq Juillet mil neuf cent huit
 mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Barbey, Léon Arthur, sellier carrossier

de Russy (Fribourg) domicilié à Nyon

célibataire

né à Dompierre (Fribourg) le seize Janvier mil huit cent septante-quatre

fils de Barbey, François

et de Catherine née Verdon, les deux décédés.

2° Rochat, Aline-Rosine, sans profession

de Lieu domiciliée à Nyon

célibataire

née à Nyon le vingt mars mil huit cent quatre-vingt-cinq

fille de Rochat, Henri-Julien, décédé.

et de Elisabeth Bratschi, sa veuve, à Nyon.

Les publications ont eu lieu au lieu le vingt-quatre Juin, à Russy
 le vingt-cinq Juin et à Nyon le quatre Juillet mil neuf cent-
 huit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
 déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Russy, le lieu et Nyon.

Communiqué à Dompierre et
au lieu.

Signatures des époux :

Arthur Barbey.

Aline Barbey

Signatures des témoins :

Emile Rochat Nyon

Louis Barbey Nyon.

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 26.

Grivat - Gignoux.

Aujourd'hui trente - un Juillet

mil neuf cent - huit
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

Nom et profession de l'époux :

1° Grivat, Jules, technicien

Lieu d'origine et de domicile :

de Orbe domicilié à Lausanne

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Chevilly le treize Mai mil huit cent quatre-vingt-un

Noms, profession et

fils de Edouard - Samuel Grivat, Inspecteur des Ecoles

domicile des parents :

et de Françoise - Fanny née Martinet, sa femme, les deux à Lausanne.

Nom et profession de l'épouse :

2° Gignoux, Blanche - Fanny - Susanne

Lieu d'origine et de domicile :

de Nyon et Eysins domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Nyon le treize Décembre mil huit cent quatre-vingt-deux

Noms, profession et

fille de Charles - Marius - Louis Gignoux, décédé

domicile des parents :

et de Anne Richard, sa veuve, à Nyon.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Nyon le treize, à Orbe le quinze, à Lausanne le seize et à Eysins le dix-sept Juin mil neuf cent huit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le mariage délivrée par l'officier de l'état civil de Lausanne.

Communiqué à Orbe, Lausanne et Gignins.

Signatures des époux :

J. GrivatB. Grivat

Signatures des témoins :

A. Semartiz Berne.P. Gignoux Winterthur

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 27
Gilliéron - Wagnon.

Aujourd'hui premier août _____ mil neuf cent - huit
mil huit cent quatre-vingt-

Nom et profession de l'époux :

1° Gilliéron, Henri, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Servion domicilié à Gland

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Dullit le six Février mil huit cent quatre-vingt-trois

Noms, profession et

_____ fils de Louise Gilliéron, à Gland.

domicile des parents :

_____ et de _____

Nom et profession de l'épouse :

2° Wagnon, Louisa-Rosine-Elisa, repasseuse

Lieu d'origine et de domicile :

de L'Isle domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Aubonne le neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-deux

Noms, profession et

_____ fille de Marc Charles Henri Wagnon, huissier municipal

domicile :

_____ et de Louise Françoise Rosine née Baudin, domiciliés à Nyon.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Nyon le onze, à Servion, à Gland
et à l'Isle le treize Juillet mil neuf cent-huit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le mariage
délivrée par l'officier de l'état
civil de Begnins.

Communiqué à Servion (Oron)
Begnins et Oron.

Signatures des époux :

Henri Gilliéron
Louisa Gilliéron

Signatures des témoins :

Ch. Wagnon à Nyon
Frois Reynone
Gland

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 28.

Aimone - Cardis.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui premier Août

mil neuf cent - huit
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Aimone, Lorenzo Benedetto, plâtrier peintrede Bianceri (Verelli, Novare, Italie) domicilié à Nyon

célibataire

né à Bianceri le Douze Septembre mil huit cent soixante-septfils de Aimone, Giuseppeet de Celestina Avondino, sa femme, les deux décédés.2° Cardis née Gygi, Louise Marie, sans professionde Bieno (Novare, Italie) domiciliée à Nyonveuve de Cardis, Pierre Charles Joseph, dès le vingt-cinq Juin
mil huit cent nonante-sept.née à Nyon le quatre Septembre mil huit cent soixante-cinqfille de Gygi, Nicolaset de Madeline Ueltschi, sa femme, les deux décédés.Les publications ont eu lieu à Nyon le vingt un Mars, à Bianceri
et à Ameno les cinq et douze Avril de l'année courante.Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Bianceri, Bieno et Nyon et
autorisation du Département
de Justice et Police,Communiqué à la Chancellerie
d'Etat (2 exemplaires).

Signatures des époux :

Aimone LaurentLouise Aimone

Signatures des témoins :

Torio Gaudenzio, NyonVitor Mergoss, Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 29.
Fauconnet-Ziegler.

mill neuf cent - huit -
mil huit cent quatre-vingt -

Aujourd'hui vingt six août -

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

Nom et profession de l'époux :

1° Fauconnet, Charles Isaac, Docteur en médecine

Lieu d'origine et de domicile :

de Genève (Ville) domicilié à Nyon

Etat civil :

veuf de Cécile Laure Emma née Fornaro dès le neuf août mil neuf cent sept

Lieu et date de la naissance :

né à Frangins le dix huit août mil huit cent septante sept

Noms, profession et

fils de feu Fauconnet, Joseph Charles

domicile des parents :

et de feu Marthe Demole, son épouse

Nom et profession de l'épouse :

2° Ziegler, Elsbeth, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Neustadt af Haardt (Bavière) domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Biebrich af Rhein le vingt un Décembre mil huit cent quatre vingt six

Noms, profession et

filles de Ziegler, Josef, docteur en chimie

domicile :

et de Dorothea - Sofie née Petersen, son épouse, les deux à Nyon.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Genève et à Neustadt le trente juillet et à Nyon le premier août de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Genève, Neustadt et Nyon et déclaration de l'autorité de Frankenthal attestant la validité du mariage.

Signatures des époux :

C. Fauconnet
Elsbeth Fauconnet

Signatures des témoins :

J. Ziegler à Nyon
J. Fauconnet à Genève

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

Communiqué : au Bureau cantonal de l'Etat-civil à Genève et à la Chancellerie d'Etat à Lausanne

N° 30.

Bardet - Mercier.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt six août ~~mil huit cent quatre-vingt~~ ^{mil neuf cent - huit}

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Bardet, Charles-Louis, négociantde Serraval (Le Bouchet) Haute-Savoie domicilié à Nyonveuf de Lina - Sophie Béguin dès le vingt-huit Septembre mil neuf cent-quatrené à Trangins (Vaud) le treize Mai — mil huit cent septante-huitfils de Maurice Bardetet de Marie-Louise Bryand, les deux décédés.2° Mercier, Fanny-Florence, négociantede Saint-Jeoire (Haute-Savoie) — domiciliée à Nyondivorcée de Burtin, Célestin, dès le quatorze Janvier mil neuf cent-septnée à Dailens (Vaud) le onze Juin — mil huit cent septante-unfille de Charles-Henri Mercieret de Jeanne-Georgette née Mercier, les deux décédés.Les publications ont eu lieu à Nyon le premier, au Bouchet et à Saint-Jeoire le deux août, présent mois.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Nyon, au Bouchet et à Saint-Jeoire; déclaration de validité délivrée par l'ambassade de France à Berne et permis de célébration, du Département de Justice et Police.

Communiqué : à la Chancellerie d'Etat (2 exemplaires)

Signatures des époux :

Charles Bardet
Fanny Bardet

Signatures des témoins :

Ch: Wagnon à Nyon
M: Collin à Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 31.
Gilliéron - Huguet.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-cinq Septembre mil neuf cent - huit -
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Gilliéron, Mlysse, mécanicien

de Servion domicilié à Nyon

célibataire

né à Servion le vingt-neuf Avril mil huit cent quatre-vingt

fil de Louis Gilliéron, charpentier

et de Henriette née Nicolas, sa femme, les deux à Nyon.

2° Huguet née Saugy, Marie Caroline

de Cartegnin et de Bière domiciliée à Nyon

veuve de Huguet, Jean-François, dès le deux Janvier mil neuf cent-un

née aux Colteaux rière Arzier le vingt Mars mil huit cent soixante-neuf

fille de Louis David Saugy

et de Jeanne Joséphine née Dufour, les deux décédés.

Les publications ont eu lieu à Bière le vingt-cinq, à Servion, à Cartegnin le vingt-six et à Nyon le vingt-neuf août de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Servion, à Cartegnin, à Bière et à Nyon.

Communiqué : à l'état-civil d'Oron, à Oron-la-Ville, à Gilly et à Bière

Signatures des époux :

Mlysse Gilliéron

Caroline Gilliéron

Signatures des témoins :

L. Gobaux Nyon

Fritz Sak Nyon

L. Huguet, Lausanne
Comte Gilliéron Nyon
L'officier de l'état civil :

Thomas

N° 32.

Herbez-Schneiter.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-six Septembre ^{mill neuf cent - huit -} _{mil huit cent quatre-vingt-}

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Herbez, Emile, saïencierde L'Abergement (Vaud)domicilié à Nyoncélibatairené à Nyon le sept Marsmil huit cent quatre-vingt-deuxfils de Herbez, Louis-Samuel-David, décédéet de Rosina Ris, sa veuve, à Nyon.2° Schneiter, Elise, sans professionde Spiez (Berne)domiciliée à Spiezwiler (Berne)célibataire, mineure autoriséenée à Spiezwiler le sept Janviermil huit cent quatre-vingt-dixfille de Schneiter, Jean, agriculteuret de Elisabeth née Schären, sa femme, les deux à Spiezwiler.Les publications ont eu lieu à Spiez le deux, à L'Abergement et
à Nyon le quatre Septembre, présent mois.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
L'Abergement, Spiez et Nyon.Communiqué : à Lignerolles et àSpiez

Signatures des époux :

Emile HerbezElise Herbez

Signatures des témoins :

Fritz Loh NyonProutet Adolphe à Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomaz

N° 33.

Gatti - Schenkel.

Aujourd'hui trois Octobre mil neuf cent - huit
mil-huit-cent-quatre-vingt-

Nom et profession de l'époux :

1° Gatti, Eugène Léonard, commis de magasin

Lieu d'origine et de domicile :

de Tarzo (Novare, Italie) domicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Tarzo le premier Avril mil huit cent quatre-vingt-un

Noms, profession et

fils de Gatti, Fidèle, agriculteur

domicile des parents :

et de Caroline Baldo, sa femme, les deux à Tarzo.

Nom et profession de l'épouse :

2° Schenkel, Emma, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Diemerswil (Berne) domiciliée à Berne

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Berne le dix-huit Juin mil huit cent quatre-vingt-sept

Noms, profession et

fille de Schenkel, Jean, ancien voiturier

domicile :

et de Marie-Anne née Trobst, les deux à Berne.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Münchenbuchsee (pour Diemerswil) le vingt-neuf Juillet, à Berne le trente Juillet, à Nyon le premier et à Tarzo le quinze Août de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Tarzo, Münchenbuchsee, Berne et Nyon, et autorisation du Département de Justice et Police.

Communiqué : à la Chancellerie d'Etat à Lausanne, à Münchenbuchsee et à Berne.

Signatures des époux :

Gatti Eugène

Gatti Emma

Signatures des témoins :

Fritz Schenkel Nyon

César Raffin Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 34.

Fillettaz-Degrange.

Aujourd'hui trois Octobre

mil neuf cent huit —
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

Nom et profession de l'époux :

1° *Fillettaz, Edmond-Jean, mécanicien*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Gimel* domicilié à *Gimel*

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à *Bauloz rière Gimel le quatre Juillet mil huit cent huitante-cinq*

Noms, profession et

fils de *Charles-Ami Fillettaz, agriculteur*

domicile des parents :

et de *Elisa-Henriette-Lucie née Renaud, à Gimel.*

Nom et profession de l'épouse :

2° *Degrange, Amélie Eugénie*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Chonon les Bains (Haute-Savoie)* - domiciliée à *Genève (Ville)*

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à *Chonon le vingt-un Janvier* - mil huit cent huitante-huit

Noms, profession et

fille de *François Degrange, cultivateur*

domicile des parents :

et de *Louise née Bondaz, domiciliés à Chonon les Bains.*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Gimel le quinze*, à *Genève le quinze*,
et à *Chonon les Bains le dix-huit Septembre mil neuf cent-huit.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le mariage délivrée par l'officier de l'état-civil de Gimel.

Communiqué : à *Gimel*, à la
Chancellerie d'état à Lausanne
et au *Bureau cantonal de l'état civil à Genève.*

Signatures des époux :

*Fillettaz Edmond**Fillettaz Amélie*

Signatures des témoins :

*Louise Bondaz Chonon**Charles Fillettaz Gimel*

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 35.

Aujourd'hui huit Octobre

mil neuf cent - huit
mil huit cent quatre-vingt-

Gottraux-Bertholet.

_____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° Gottraux, Louis François, secrétaire municipal

Lieu d'origine et de domicile :

de Chêne-Bougeries (Genève) — domicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Nyon le quatorze Juillet — mil huit cent quatre vingt - un

Noms, profession et

_____ fils de Gottraux, Jules-Samuel, à Lausanne

domicile des parents :

et de Pauline Rochat, sa femme, décédée.

Nom et profession de l'épouse :

2° Bertholet, Julie-Sophie, négociante

Lieu d'origine et de domicile :

de Rougemont — domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Nyon le huit Novembre — mil huit cent septante - sept

Noms, profession et

_____ fille de Bertholet, François-Henri, décédé

domicile :

et de Adèle-Julie Cornut, sa veuve, à Nyon.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Nyon le cinq, à Chêne-Bougeries le sept et à Rougemont le huit Septembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Chêne-Bougeries, Rougemont
et Nyon.

Communiqué : au Bureau cantonal de l'état civil à Genève et à Rougemont.

Signatures des époux :

L. Gottraux
J. Gottraux

Signatures des témoins :

J. Gottraux Lausanne
Bertholet Henri Nyon
Fritz Cook Nyon.

L'officier de l'état civil :

J. Roman

N° 36.

Francina-Sachat.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Suivant lettre de bourgeoisie notariée A. Burnier, à Nyon, le 3 Février 1922 et visée par le Conseil d'Etat dans le délai légal, Francina, Louis-Jean, mentionné ci-contre, a été reçu avec sa famille, au nombre des bourgeois de la Commune de Nyon.

Duquel le 24 Mars 1922.
L'Officier de l'Etat-civil:

J. Thomas

Communiqué au Département de Justice et Police.

Aujourd'hui treize Octobre

mill neuf cent - huit -
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Francina, Louis-Jean, négociantde Varzo (Novare, Italie) domicilié à Nyon

célibataire

né à Nyon le vingt-un Juillet mil huit cent quatre-vingt-unfils de Francina, Jean-Georges, négociantet de Caroline, Matilde Pletti, décédée.2° Sachat, Lina, sans professionde La Scheulte (Berne) domiciliée à Nyon

célibataire

née à Malleray (Berne) le deux Octobre mil huit cent quatre-vingt-unfille de Sachat, Jean-Joseph-Antoine, horlogeret de Madeline née Ritschard, sa femme, les deux à Malleray.

Les publications ont eu lieu à Mervelier (pour la Scheulte) le
vingt-neuf Juillet, à Nyon le huit et à Varzo le quinze
août de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Varzo, Mervelier et Nyon
et permis de célébration du
Département de Justice et
Police.

Communiqué : à la Chancellerie
d'Etat, à Lausanne et à Mervelia
(Berne).

Signatures des époux :

Francina

L. Francina

Signatures des témoins :

A. Francina Nyon le 13 Octobre

L. Philippe Nyon.

C. Francina

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 37.
Baierlé - Collins.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui quatorze octobre mil neuf cent huit —
mil huit cent quatre-vingt

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Baierlé, Charles-Louis, banquier

de Coppet domicilié à Coppet

célibataire

né à Coppet le vingt-quatre Septembre mil huit cent quatre-vingt-trois

fil de François-Emile Baierlé, négociant

et de Louise-Alexandrine-Caroline née Munier, les deux à Coppet.

2° Collins, Jeanne-Alice, sans profession

de Hemel-Hempstead, Comté de Hertford (Angleterre)

domiciliée à Nyon

célibataire

née à Nyon le huit Juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq

fille de Arthur-Edwin Collins, banquier

et de Marie-Catherine Jotterand, les deux à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Nyon et à Coppet le vingt-neuf Septembre mil neuf cent huit. La publication en Angleterre n'a pas été nécessaire, suivant déclaration du Consul Britannique à Lausanne, du premier Octobre courant.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le mariage,
délivrée par l'officier de l'état-civil
de Coppet.

Communiqué : à Coppet et à la
Chancellerie d'Etat à Lausanne.

Signatures des époux :

C. Baierlé

J. Alice

Signatures des témoins :

A. Collins Nyon

C. Baierlé Coppet

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 38.

Breuzard-Pecora.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-sept Octobre

mil neuf cent - huit -
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Breuzard, Jean**, treillageur

de Parigny-les-Vaux (Nièvre), France domicilié à Nyon

célibataire

né à Parigny-les-Vaux le vingt-sept août mil huit cent quatre-vingt

fils de Breuzard, Benoît, cultivateur

et de Joséphine Joly, sa femme, les deux à Parigny-les-Vaux.

2° **Pecora, Julia Adèle**, sans profession

de Ameno (Novare, Italie)

domiciliée à Nyon

célibataire

née à Ameno le vingt-cinq Septembre mil huit cent quatre-vingt-quatre

fille de Pecora, Antoine

et de Thérèse Fantini, les deux décédés.

Les publications ont eu lieu à Nyon le premier, à Parigny-les-Vaux le neuf et à Ameno du seize au vingt-six août de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Parigny-les-Vaux, Ameno et Nyon, et autorisation du Département de Justice et Police pour la célébration du mariage.

Communiqué : à la Chancellerie à Etat à Lausanne. (2 exemplaires)

Signatures des époux :

Breuzard Jean
Pecora Julia

Signatures des témoins :

E. Durmaz agout Nyon
Ch. Wagion à Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 39.
Pecora - Telu.

mil neuf cent - huit -
mil huit cent quatre-vingt -

Aujourd'hui sept Novembre

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° Pecora, Giulio Battista, maçon

Lieu d'origine et de domicile :

de Ameno (Novare, Italie) domicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Ameno le vingt-deux Juillet mil huit cent quatre-vingt-un

Noms, profession et

fil de Pecora, Francesco, manoeuvre

domicile des parents :

et de Fortunata Amedeo, sa femme, les deux à Nyon.

Nom et profession de l'épouse :

2° Telu, Julia Louise, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Fonnex (Vaud) domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Frangins (Promenthoux) le quatorze Septembre mil huit cent quatre-vingt-un

Noms, profession et

fille de Telu, Marc Henri, décédé

domicile :

et de Louise Moser, sa veuve, à Nyon.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Fonnex le deux, à Nyon le quatre et
à Ameno du vingt au trente Septembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Ameno, Fonnex et Nyon et
permis de célébration délivré
par le Département de Justice
et Police.

Communiqué : à la Chancellerie
d'Etat à Gausanne et à Goppet.

Signatures des époux :

Pecora Giulio
Julia Pecora

Signatures des témoins :

Giulia Giovanni Lawrence
M'ora Lino Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thoma

N° 40.

Ploujoux-Barbe.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

En date du 10 Novembre 1922, Ploujoux, Etienne-Edouard, désigné ci-contre, a été reçu citoyen genevois, reportisant à la Commune de Petit-Saconnax.

Inscrit le 30 Décembre 1922.
L'officier de l'Etat-civil:

J. Thomas

Communiqué à Genève (Bureau cantonal), à Degersheim et au Département de Justice et Police

Aujourd'hui onze Novembre

mil neuf cent - huit
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1° Ploujoux, Etienne-Edouard, jardinierde Sauverny (Ain, France) domicilié à Nyoncélibatairené à Nyon le vingt-cinq Février mil huit cent quatre-vingt-fils de Ploujoux, Charles, jardinieret de Constance-Louise Falconnier, sa femme, les deux à Nyon.2° Barbe, Louise-Adèle, cuisinièrede Coinsins domiciliée au Petit-Saconnax (Genève)célibatairenée à Coppet le dix Janvier mil huit cent septante-quatrefille de feu Barbe, Henri-Abrahamet de Jenny née Claudet, sa veuve, domiciliée à Tich.

Les publications ont eu lieu à Coinsins, au Petit-Saconnax et à Nyon le douze et à Sauverny le dix-huit Septembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Sauverny, Coinsins, Petit-Saconnax et Nyon; déclaration de validité par l'Ambassade de France à Berne et permis de célébration délivré par le Département de Justice et Police.

Communiqué : à la Chancellerie d'Etat, à Lausanne, à Degersheim et à Genève (bureau cantonal)

Signatures des époux :

Etienne-Edouard Ploujoux

Adèle Ploujoux

Signatures des témoins :

Charles Ploujoux Prunty

Charles Petit-pierre Givrens

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 41.
Maréchal Buvelot.

Aujourd'hui onze Novembre ^{mil neuf cent . huit -}
~~mil huit cent quatre-vingt-~~

par-devant l'officier de l'état civil soussigné; ont comparu:

Nom et profession de l'époux :

1° Maréchal, Louis - Arnold, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Bartegnin domicilié à Trangins (Promenthonnex)

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Bartegnin le dix - huit Juin — mil huit cent quatre-vingt-sept

Noms, profession et

fil de Maréchal, François - Louis, manoeuvre, à Nyon

domicile des parents :

et de Henriette - Rose - Albertine née Martinet, sa femme, décédée.

Nom et profession de l'épouse :

2° Buvelot, Sophie - Emma, culottière

Lieu d'origine et de domicile :

de Nyon domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Nyon le vingt - deux Mars — mil huit cent quatre-vingt-quatre

Noms, profession et

filles de Buvelot, Auguste - Henri, décédé

domicile :

et de Jeannette - Louise Zbinden, sa veuve, à Nyon.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Bartegnin, à Trangins et à Nyon,
le vingt-trois Octobre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Bartegnin, Trangins et Nyon.

Communiqué : à Gilly,

Signatures des époux :

L. Maréchal.
S. Buvelot

Signatures des témoins :

L^s Buvelot Nyon
F. Maréchal Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 42.

Pernet-Gandillon.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui douze Novembre

mil neuf cent . huit
mil-huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Pernet, Jules-Henri, Employé de bureau

de Ormont-Dessus domicilié à Lausanne

veuf de Louise-Lauré-Thérèse née Brendlé dès le vingt-sept Août
mil neuf cent sept.

né à Lausanne le vingt-sept Mai mil huit cent septante-trois

fils de François-Emile Pernet, décédé

et de Marie-Françoise Joël, sa veuve, à Lausanne.

2° Gandillon, Marie-Henriette

de Tolochenaz domiciliée à Nyon

célibataire

née à Nyon le cinq Septembre mil huit cent septante-un

fille de Auguste Gandillon

et de Antoinette Bachelard, décédés.

Les publications ont eu lieu à Lausanne, Nyon, Ormont-Dessus le
vingt-sept et à Tolochenaz le vingt-huit Octobre mil neuf cent
huit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le
mariage délivrée par l'officier
de l'état-civil de Lausanne.

Communiqué : à Ormont-Dessus,
à Lausanne et à Morges.

Signatures des époux :

J. H. PernetMarie Pernet

Signatures des témoins :

Auguste Bachelard NyonPaul Tiercy Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomaz

N° 43.

Kölliker-Gilliéron

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-huit Novembre mil huit cent-huit

mil huit-cent-quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil-soussigné, ont comparu :

1° Kölliker, Alfred, décolleteur

de Wolfswil (Soleure) domicilié à Nyon

célibataire

né à Nyon le deux Juin mil huit cent quatre-vingt-trois

fils de Kölliker, Alfred, agriculteur

et de Susanne-Catherine Kronegg, les deux à Nyon.

2° Gilliéron, Marie-V Valentine, repasseuse

de Mézières et Ferlens (Vaud) domiciliée à Bellevue (Genève)

célibataire

née à Beznins le neuf Janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq

fille de Gilliéron, Elie, employé C.F.F.

et de Jenny-Louisa née Vidoudez, les deux à Bellevue.

Les publications ont eu lieu à Wolfswil, à Ferlens, à Bellevue le
trente, à Nyon le trente-un Octobre et à Mézières le pre-
mier Novembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Wolfswil, Mézières, Ferlens,
Bellevue et Nyon.

Communiqué à Wolfswil, à
Mézières, à Oron et au Bu-
reau cantonal de l'état-civil
à Genève.

Signatures des époux :

Alfred Kölliker
Marie Kölliker

Signatures des témoins :

Emile Gilliéron, Nyon.
Walter Jeanjean Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 44.

Anzolato-Bloch.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-neuf Novembre mil neuf cent-huit

mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Anzolato, Charles-Henry-Scott, sans profession

d'origine Anglaise domicilié à Nyon

veuf de Arabella Hyde dès le deux Septembre mil neuf cent-deux

né le trente Avril mil huit cent trente

fils de Anzolato, George

et de Elizabeth Scott, les deux décédés.

2° Bloch, Maria-Elleopha, sans profession

de Biffis (Haut-Rhin) France — domiciliée à Nyon

célibataire

née à Oberbuchsitzen (Soleure) le douze Juin mil huit cent quarante-deux

fille de Bloch, Franz Josef

et de Elisabeth Meier, les deux décédés.

Les publications ont eu lieu à Biffis le quatorze Avril et à Nyon le huit Mai mil neuf cent-huit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° Certificats de publication à Biffis et à Nyon; 2° Déclaration du Consul Britannique à Landanne constatant que la publication en Angleterre n'est pas nécessaire; 3° Autorisation du Département de Justice et Police.

Communiqué à la Chancellerie d'Etat (2 exemplaires).

Signatures des époux :

[Signature]
Marie Anzolato

Signatures des témoins :

John Noel brig. de Police Nyon
Emile Dumathurey agent Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomat

N° 45.

Tiquet-Denogent.

mill neuf cent - huit -
mil huit cent quatre-vingt-

Aujourd'hui vingt Novembre

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° **Tiquet, Emile-Marc, jardinier**

Lieu d'origine et de domicile :

du Chenit (Vaud) domicilié à Bardonnex (Sandoz) Genève

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Allaman (Vaud) le six Septembre - mil huit cent quatre-vingt-trois

Noms, profession et

fils de Tiquet, Marc

domicile des parents :

et de Louise née Roman, sa femme, les deux décédés.

Nom et profession de l'épouse :

2° **Denogent, Fanny-Amélie, sans profession**

Lieu d'origine et de domicile :

de Trangins (Vaud) domiciliée à Trangins (Dèness)

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Trangins (Dèness) le neuf Novembre mil huit cent quatre-vingt-sept

Noms, profession et

fille de Denogent, Louis-Ami, agriculteur

domicile :

et de Marie-Augustine Moser, sa femme, les deux à Trangins.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu au Sentier le vingt-neuf, au Brasus, à Bardonnex et à Trangins le trente Octobre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

autorisation de célébrer le mariage délivrée par l'officier de l'état-civil de Bardonnex.

Communiqué au Sentier et au Bureau cantonal de l'état-civil de Genève.

Signatures des époux :

Emile Tiquet
Fanny Denogent.

Signatures des témoins :

Henri Longchamp Trangins
Auguste Trangins.

L'officier de l'état civil :

J. Romat

N° 46.

Burnand-Vuillemin

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Par jugement du Tribunal du district de Nyon rendu en date du 28 Février 1917 déclaré définitif et exécutoire le 22 Mai 1917 le mariage inscrit ci-contre, a été dissous par le divorce. Le Tribunal a fixé à un an le délai pendant lequel l'épouse ne pourra contracter un nouveau mariage.

Inscrit le 5 Juin 1917.

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

Communiqué au Département de Justice et Police.

Aujourd'hui vingt-sept Novembre mil neuf cent - huit - mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1° Burnand, Elie-Adolphe, agriculteur

de Eclagnens et Biolley, Magnoux domicilié à Nyon

célibataire

né à Saint-Barthélemy le vingt-trois Avril mil huit cent soixante-cinq

fils de Burnand, Daniel-Vincent-Samuel

et de Julie-Jeanette née Dupin, les deux décédés.

2° Vuillemin, Marie-Louise-Julie, cuisinière

de Tullierens domiciliée à Nyon

célibataire

née à Grancy le quatre Juillet mil huit cent soixante-six

fille de Vuillemin, Auguste-Samuel-Théodore, décédé

et de Louise-Isaline née Bélaz, sa veuve, à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Eclagnens le six, à Biolley, Magnoux, à Tullierens et à Nyon le sept Novembre, présent mois.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Eclagnens, Biolley, Magnoux, Tullierens et Nyon.

Communiqué : à Echallens, à l'état civil mollecois à Donneloye et à celui de Colombier à Tullierens.

Signatures des époux :

Elie Burnand

Marie Burnand

Signatures des témoins :

Josia Buidin à Nyon

E. Muller à Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 47.
Breuer, Dégallier.

Aujourd'hui cinq Décembre mil neuf cent huit —
mil huit cent quatre-vingt

Nom et profession de l'époux :

1° Breuer, Jean-Jaques, hôtelier

Lieu d'origine et de domicile :

des Planches domicilié à Clarens (Le Châtelard)

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à ux Planches (Bon Port) le deux Octobre mil huit cent soixante-seize

Noms, profession et

fils de Michel - Georges Breuer, décédé

domicile des parents :

et de Rosine - Emilie née Treboux, saxeuse, à Clarens.

Nom et profession de l'épouse :

2° Dégallier, Anna - Sophie, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Lausanne domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Nyon le trente-un Juillet mil huit cent quatre-vingt-sept

Noms, profession et

fille de Théophile - Auguste - Louis - Eugène Dégallier, décédé

domicile :

et de Lydie née Gachet, saxeuse, à Nyon.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à ux Planches et au Châtelard le treize ; à Lausanne et à Nyon le quatorze Novembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le mariage délivrée par l'officier de l'état civil de Montreux.

Communiqué : à Montreux et à Lausanne.

Signatures des époux :

Jacques Breuer
A. Breuer

Signatures des témoins :

Georges Treu - Montreux
Edouard Rumpf - Montreux
M^{me} J. Breuer - M^{me} D. B. B.
Emilie A. Breuer
L. Bluper
M^{me} G. G.
A. Dégallier

L'officier de l'état civil :

N° 48.

Buvelot Camer.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui onze Décembre ~~mil neuf cent - huit~~ ~~mil huit cent quatre-vingt-~~

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Buvelot, Paul, Henri, mécaniciende Nyon domicilié à Nyoncélibatairené à Paris (12^e arrondissement)né le vingt-sept Juin mil huit cent quatre-vingt-neuffils de Buvelot, Jules-Frédéricet de Adrienne Chaudouet, sa femme, les deux décédés.2° Camer, Lucie-Joséphine, couturièrede Sciez (Haute-Savoie) domiciliée à Nyoncélibatairenée à Sciez le dix-huit Avril mil huit cent quatre-vingt-huitfille de Camer, Victor, agriculteur à Vinzelet de Rose dite Rosalie Senevat, sa femme.Les publications ont eu lieu à Nyon le vingt-un et à Sciez le
vingt-deux Novembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Sciez et à Nyon.

Communiqué à la chancellerie
d'Etat. _____

Signatures des époux :

Paul BuvelotLucie Buvelot

Signatures des témoins :

E. Bosny NyonM^{me} Buvelot Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 49.
 Vergne-Paschoud.

Aujourd'hui dix-huit Décembre ~~mil neuf cent - huit~~
~~mil huit cent quatre-vingt-~~

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° Vergne, Ernest, jardinier

Lieu d'origine et de domicile :

de Authezat (Puy-de-Dôme, France) — domicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Authezat le vingt-huit Septembre mil huit cent soixante-dix-sept

Noms, profession et

fil de Vergne, Jean-Alfred, menuisier

domicile des parents :

et de Euphrasie Vacher, sa femme, les deux à Authezat.

Nom et profession de l'épouse :

2° Paschoud, Adèle-Emma, cuisinière

Lieu d'origine et de domicile :

de Lutry et Forel (Vaud) — domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Corsier le vingt-sept Janvier — mil huit cent quatre-vingt-trois

Noms, profession et

filles de Paschoud, Louis, agriculteur à Gilamont sur Vevey

domicile :

et de Bléline-Emma née Destraz, décédée.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Lutry, Forel et Nyon le quatorze
et à Authezat le vingt-deux Novembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Authezat, Lutry, Forel et Nyon;
déclaration de validité de l'am-
basade de France à Berne et
autorisation du Département
de Justice et Police.

Communiqué à la chancellerie
 d'Etat et aux états-civils de Lutry
 et de Forel.

Signatures des époux :

Vergne Ernest

P. Vergne

Signatures des témoins :

Schapper Emile, Nyon

Fin Louis, Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 50.

Crozet-Golay.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-neuf Décembre ~~mil huit cent quatre-vingt-~~ ^{mil neuf cent - huit}

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Crozet, Albert-François, plâtrier peintre

des Eyraud (Haute-Savoie) domicilié à Nyon

célibataire

né au Eyraud le huit Juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre

fils de Crozet, Jacques-Louis, agriculteur

et de Julienne Dubouloz, sa femme, les deux à Nyon.

2° Golay, Eugénie-Louise, ménagère

des Chenit (Vaud) domiciliée à Nyon

célibataire

née à Bursins le dix Janvier mil huit cent quatre-vingt-sept

fille de Golay, Charles-Marc-Louis, agriculteur à Rich

et de Henriette-Augustine née Zéender, sa femme, décédée.

Les publications ont eu lieu à u Sentier le dix-neuf, au Brassus et à Nyon le vingt et au Eyraud le vingt-deux Novembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication au Eyraud, au Sentier, au Brassus et à Nyon; déclaration de validité délivrée par l'ambassade de France à Berne et autorisation du Département de Justice et Police. Communiqué à la Chancellerie

d'Etat (pour le Eyraud) et au Sentier (pour le Chenit)

Signatures des époux :

Fr. CrozetEugénie Crozet

Signatures des témoins :

Lambert Paul NyonJ. Hotel Bugari Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 51.
Olivet - Gremaud.

Nom et profession de l'époux :

Aujourd'hui vingt - six Décembre ~~mill neuf cent - huit~~ ^{mil huit cent quatre-vingt-}

Lieu d'origine et de domicile :

_____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Etat civil :

1° Olivet, Jules Louis, scieur

Lieu et date de la naissance :

de Genève (Ville) domicilié à Nyon

Noms, profession et

célibataire

domicile des parents :

né à Nyon le premier Mars mil huit cent quatre-vingt

Nom et profession de l'épouse :

_____ fils de Olivet, Jules Louis, décédé

Lieu d'origine et de domicile :

et de Marie - Louise Guetty, sa veuve, à Nyon.

Etat civil :

2° Gremaud, Annette, cuisinière

Lieu et date de la naissance :

de Echarlens (Fribourg) domiciliée à Nyon

Noms, profession et

célibataire

domicile :

née à Echarlens le douze Février mil huit cent quatre-vingt

Date des publications :

fille de Gremaud, Placide - George - Constant

et de Marie - Victoire - Apolline née Holly, les deux décédés.

Les publications ont eu lieu à Genève et à Nyon le vingt - un et à Echarlens le vingt - trois Novembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Genève, Echarlens et Nyon.

Signatures des époux :

Jules Olivet
Annette Olivet

Signatures des témoins :

Cesar Raffini Nyon
Joseph Fuzzoli Nyon

Communiqué : au Bureau _____

Cantonal de l'état civil, Genève
et à Echarlens (Fribourg)

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 52.

Matza Devaud

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *trente-un Décembre*

~~mil neuf cent huit~~
~~mil huit cent quatre-vingt~~

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Matza, Joseph, maçon*

de *Vignone (Novare, Italie)*

domicilié à *Nyon*

célibataire

né à *Nyon le neuf Février*

mil huit cent quatre-vingt-sept

fils de *feu Matza, Angèle-Léonard*

et de *Caroline née Maesele, saveuve, domiciliée à Nyon.*

2° *Devaud, Marie-Louise, sans profession*

de *Torsel (Fribourg)*

domiciliée à *Nyon*

célibataire

née à *Rue (Fribourg) le sept Janvier*

mil huit cent quatre-vingt-six

fille de *feu Devaud, Pierre-François*

et de *Marie-Lourence née Décolterd, saveuve, domiciliée à Nyon.*

Les publications ont eu lieu à *Torsel le vingt-six, à Nyon le vingt-neuf août* et à *Vignone les quatre et onze octobre de l'année courante.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Vignone, Torsel et Nyon, et permission de célébrer le mariage délivrée par le Département de Justice et Police.

Communiqué : à la Chancellerie

d'Etat et à l'Etat civil de Torsel (Fribourg)

Signatures des époux :

Joseph Matza

Louise Matza

Signatures des témoins :

Pierre Devaud Nyon

Jules Gallot Nyon
Jean Matza Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas



Le numéro 52, à la page 176, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1908. Ses deux doubles du présent registre sont conformes. Ce que nous certifions à Nyon, le 31 Décembre 1908. L'officier de l'état civil :

Un double a été remis à l'autorité cantonale, le 8 Janvier 1909, en exécution de l'article 2 de la loi. Nyon le Janvier 1909. L'officier de l'état civil :

J. Thomas

Cloture.

Remise du double.



N° 1.
Clerc. Nozyinski.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui seize Janvier _____ mil neuf cent - neuf -
 mil huit cent quatre-vingt-

_____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Clerc, Francis - Albert, maître de gymnastique

de Môtiers (Neuchâtel) domicilié à Nyon

célibataire

né à Genève le vingt Mars mil huit cent septante - huit

fils de Clerc, Joseph, fabricant de vis

et de Antoinette - Victorine Péry, sa femme, les deux à Nyon.

2° Nozyinski, Alice - Gabrielle, couturière

de Paudex domiciliée à Nyon

célibataire

née à la Villa Frangins, rière Gland, le douze Juin mil huit cent quatre-vingt-cinq

fille de Nozyinski, André, décédé

et de Julie Henriette née Batard, sa veuve, à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Nyon le vingt-deux, à Môtiers et
à Paudex le vingt-trois Décembre mil neuf cent-huit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

certificats de publication à
Môtiers, Paudex et Nyon.

Communiqué : à Môtiers et à
Pully.

Signatures des époux :

F. Clerc
A. Clerc

Signatures des témoins :

Jeunequin
V. Gamberi

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 2.

Kohler. Volery.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt-trois Janvier* mil neuf cent - neuf -
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Kohler, Jules-Henri, employé C.F.F.*

de *Meiringen (Berne)* domicilié à *Vallozbe*

célibataire

né à *Premier le quinze Juin* mil huit cent *quatre-vingt-deux*

fil de *Kohler, Emile, agriculteur*

et de *Susanne-Elisabeth née Oberholzer, les deux à Premier.*

2° *Volery, Joséphine-Ephostine, femme de chambre*

de *Muvilly (Fribourg)* domiciliée à *Nyon*

célibataire

née à *Muvilly le vingt-six Mai* mil huit cent *septante-quatre*

filie de *Volery, Marie-Séraphine, décédée.*

et de _____

Les publications ont eu lieu à *Vallozbe le dix-sept, à Meiringen le dix-sept, à Muvilly le dix-huit et à Nyon le dix-neuf Décembre mil neuf cent-huit.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

autorisation de célébrer le mariage délivrée par l'officier de l'état-civil de Vallozbe.

Communiqué à *Meiringen, Vallozbe et Muvilly.*

Signatures des époux :

Kohler Jules Henri
Kohler Joséphine Ephostine

Signatures des témoins :

Auguste Gervais Nyon
John Noel Bugé Nyon
G. Gervais Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

Vise à Nyon le 23.1.1909 Le Greffier Z. Froloz

N° 3.

Grandvaux - Guex.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui six Février mil neuf cent - neuf -
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Grandvaux, Jean-François, employé à la fabrique de produits chimiques

de Maynal (Jura, France) domicilié à Nyon

célibataire

né à Nyon le dix-huit Novembre mil huit cent quatre-vingt-deux

fils de Grandvaux, Marius, pêcheur

et de Anne née Boudet, sa femme, les deux à Nyon.

2° Guex, Louise Adèle, cuisinière

de Saint-Légier-la-Chiésaz domiciliée à Nyon

célibataire

née à Nich le neuf Février mil huit cent septante-sept

fille de Guex, Aimé-Louis, décédé

et de Marie Jenny née Gervais, sa veuve, à Begnins.

Les publications ont eu lieu à Nyon le neuf, à Saint-Légier-la-Chiésaz le douze et à Maynal du dix-sept au vingt-sept Janvier de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Maynal, Saint-Légier-la-Chiésaz et Nyon; déclaration de validité délivrée par l'Ambassade de France à Berne et autorisation du Département de Justice et Police.

Communiqué à St-Légier et à la Chancellerie d'Etat.

Signatures des époux :

Jean-François Grandvaux
Adèle Grandvaux

Signatures des témoins :

Louis Messiller Nyon
Hermanjat Eugénis Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 4.

Mayor-Bugnon

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix Février mil neuf cent - neuf - mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Mayor, Charles Albert, agriculteur

de Echallens domicilié à Nyon

célibataire

né à Nyon le trente-un Mai mil huit cent soixante-neuf

fil de Mayor, Henri-Louis, menuisier à Nyon

et de Barbara Kyburg, sa femme, décédée.

2° Bugnon née Hédouin, Marie-Marthe, dans profession

de Duillier (Taud) et Fleurier (Neuchâtel) domiciliée à Nyon

veuve de Bugnon, Marc-Louis, dès le neuf Décembre mil neuf-cent-sept

née à Chantilly (Oise) le vingt-un Juin mil huit cent soixante-dix

filles de Achille Hédouin, décédé

et de Jeanne-Marie Bugnon, sa veuve, à Vincelles (Yonne).

Les publications ont eu lieu à Echallens, à Fleurier, à Nyon le vingt et à Duillier le vingt-un Novembre mil-neuf-cent-huit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Echallens, Duillier, Fleurier et Nyon.

Communiqué à Echallens, Gingins et Fleurier.

Signatures des époux :

Mayor, Chs. Albert
Mayor Marthe

Signatures des témoins :

Cottier Agte Agon
Georges Golaz Genév

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 5.

Grosjean Pellet.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui — Onze Février — ~~mill neuf cent - neuf -~~
~~mil huit cent quatre vingt -~~

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Grosjean, Paul, ami, horloger

de Blagne (Berne) domicilié à la Chaum. de Fonds

célibataire

né à la Chaum. de Fonds le dix Mars — mil huit cent quatre-vingt-un —

fils de Grosjean, Numa Paul, régleur

et de Cécile Emma née Redard, les deux à la Chaum. de Fonds.

2° Pellet, Alexandrine - Marie, couturière

de Saint-Livres (Vaud) domiciliée à Trangins

célibataire

née à Genève le vingt-quatre Septembre — mil huit cent quatre-vingt-trois

fille de Pellet, Marc - Frédéric, négociant à Aubonne

et de Genevieve Aline née Mauris.

Les publications ont eu lieu à la Chaum. de Fonds le dix-huit, à
Hauffelin, à Saint-Livres et à Trangins le dix-neuf Janvier,
présente année.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le
mariage délivrée par l'officier
de l'état-civil de la Chaum. de
Fonds.

Communiqué à Hauffelin,
la Chaum. de Fonds et
Aubonne.

Signatures des époux :

Grosjean
Alexandrine Grosjean

Signatures des témoins :

Sauvy Marc François
Redard Gaspard-Louis

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 6.

Burdet. Morier.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui douze Février mil neuf cent neuf -
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Burdet, Jules Albert* ; chauffeur C.F.F.

de *Ursins* domicilié à *Renens (gare)*

célibataire

né à *Lausanne le dix Sept Septembre* mil huit cent quatre-vingt six

fils de *Burdet, Samuel*

et de *Elise née Duperret, sa femme, les deux décédés.*

2° *Morier, Alice Lucie*, repasseuse

de *Château-d'Oex* domiciliée à *Nyon*

célibataire

née à *Nyon le douze Décembre* mil huit cent quatre-vingt six

fille de *Morier, François-Louis, décédé*

et de *Marie-Françoise née Bertholet, sa veuve, à Nyon.*

Les publications ont eu lieu à *Ursins, à Renens, à Château-d'Oex*
et à *Nyon le quatre Janvier mil neuf cent neuf.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le
mariage délivrée par l'officier
de l'état civil de Romanel.

Communiqué : à *Ursins, Ro-*
manel et Château-d'Oex.

Signatures des époux :

Burdet Jules
Alice Burdet

Signatures des témoins :

Burdet Henri Renens
Henri Goldner Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 7.
Favre - Loba.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-neuf Février mil neuf cent-neuf-mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Favre, Octave, Joseph, menuisier

de Château-d'Oex domicilié à Nyon

célibataire

né à Messery (Haute-Savoie), le

dix-sept Octobre mil huit cent quatre-vingt-cinq

fils de Favre, Aimé-David, laitier

et de Reine-Françoise Quiblier, les deux à Nernier (Haute-Savoie).

2° Loba, Emma, couturière

de Rolle domiciliée à Nyon

célibataire

née à Rolle le vingt-un Décembre mil huit cent septante-sept

fille de Loba, Georges-David-Louis, décédé

et de Rosine née Egli, savenue, à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Nyon le trente Janvier; à Château-d'Oex et à Rolle le premier Février mil neuf cent-neuf.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Château-d'Oex, Rolle et
Nyon.

Communiqué à Château-d'Oex
et à Rolle.

Signatures des époux :

Octave Favre
Emma Favre

Signatures des témoins :

Paul Favre Nernier
Embosser Nyon

L'officier de l'état civil :

Thomas

N° 8.

Longchamp-Pouly

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-quatre Février ^{mil huit cent - neuf} — ^{mil-huit-cent quatre-vingt-}

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Longchamp, Henri-Louis, agriculteur

du Lieu _____ domicilié à Trangins (Pont-Farbel)

célibataire _____

né à Collombier le trois Juin _____ mil huit cent Septante - six

fils de Longchamp, Jules-François, agriculteur à Trangins —

et de Jeanne-Jenny née Moser, décédée. _____

2° Pouly, Emma-Léa, cuisinière

des Cullayes et Montpreveyres _____ domiciliée à Trangins (Pont-Farbel)

célibataire _____

née aux Eiaisettes rière Vilette _____

née à le vingt-huit Mars _____ mil huit cent huitante - six

fille de Pouly, Louis-Henri _____

et de Louise-Fanny née Boret, les deux décédés. _____

Les publications ont eu lieu au Lieu le vingt-deux, à Trangins
le vingt-trois, à Montpreveyres le vingt-quatre et aux Cullayes
le vingt-six Janvier de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication au
Lieu, aux Cullayes, à Mont-
preveyres et à Trangins. _____

Communiqué au Lieu, à Illé-
zières et à Ropraz (pour
Corcelles). _____

Signatures des époux :

Longchamp Henri Louis

Longchamp Emma Léa

Signatures des témoins :

Arthur Paul Trangins

F. Fochet. Trangins

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 9.
Rapp. Badel.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt Mars ^{mill neuf cent - neuf -} ~~mil huit cent quatre-vingt-~~

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Rapp, Albert. William. Louis, employé de commerce
de Trangins domicilié à Lausanne
célibataire

né à Trangins le vingt-cinq Mars mil huit cent huitante-huit
fils de Auguste. Louis. Daniel Rapp, décédé
et de Adrienne. Pauline née Loup, à Lausanne.

2° Badel, Elise. Louisa, modiste
de Longirod domiciliée à Trangins
célibataire

née à Bassins le treize Octobre mil huit cent huitante-huit
fille de Jules. Georges Badel, laitier
et de Eveline née Badel, les deux à Trangins.

Les publications ont eu lieu à Lausanne le dix-huit, à Longirod
le dix-neuf et à Trangins le vingt Février de l'année cou-
rante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le
mariage délivrée par l'officier
de l'état civil de Lausanne.

Communiqué : à Longirod
et à Lausanne.

Signatures des époux :

A Rapp
E Badel

Signatures des témoins :

W. Rapp Trangins
Badel Elise

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 10.

Erbeia. Chabod.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt Mars

mil neuf cent - neuf -
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Erbeia, Mario - Giovanni, maçon

de Inverio Inferiore (Novare) Italie — domicilié à Lausanne

célibataire

né à Inverio Inferiore

né le vingt-quatre Mars — mil huit cent huitante-quatre

fils de Giovanni. Battista Erbeia, meunier à Ameno (Novare) —

et de Caterina Gianoli, sa femme.

2° Chabod, Adèle - Florence

de Saint-Pierre (Turin) Italie — domiciliée à Nyon

célibataire

née à Nyon le trente-un Octobre — mil huit cent huitante-sept

fille de Auguste. Pantaléon Chabod, décédé

et de Marie - Adèle née Longchamp, sa veuve, à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Nyon le six, à Lausanne le douze,
à Inverio Inferiore et à Saint-Pierre le trente-un Janvier de
l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

autorisation de célébrer le
mariage délivrée par l'offi-
cier de l'état civil de Lausanne.

Communiqué : à Lausanne

et à la Chancellerie d'état
(2 ex).

Signatures des époux :

Erbeia MarioAdèle Erbeia

Signatures des témoins :

Bianchini Louis Paul et EstallouBocchetta Joseph Tension
(Genève)

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 11.

Lecoultre - Brulé.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Par décision du 11 octobre 1950
le Département de Justice et Police
du Canton de Vaud a ordonné la recti-
fication de l'acte de mariage
ci-contre, de Lecoultre - Brulé
en ce sens que le nom patron-
ymique de l'épouse soit
orthographié "Le Coultre" et
non "Lecoultre".

Inscrit le 13 octobre 1950
L'officier de l'état civil
G. Favillon

Aujourd'hui trente un Mars mil neuf cent - neuf -
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Lecoultre, Gustave Jaques-Léopold, horloger

de Chenit (Vaud) domicilié à Genève

célibataire

né au Sentier le deux Août mil huit cent quatre-vingt-trois

fils de Lecoultre, Elie - Jaques, fabricant d'horlogerie

et de Clémentine - Elisabeth née Raaflaub, les deux au Sentier.

2° Brulé, Rachel, sans profession

de Lyon (Rhône) domiciliée à Nyon (Vaud)

célibataire

née à Lyon (dixième arrondissement)

le vingt-deux Janvier mil huit cent quatre-vingt-six

filles de Brulé, Sébastienne, veuve de Pierre - Marie Desmurs,

et de Nyon, qui a consenti au mariage par acte du vingt-sept Février écoulé.

Les publications ont eu lieu au Sentier, au Brassus, à Genève, le
premier, à Lyon le cinq et à Nyon le treize Mars, présent mois.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le
mariage délivrée par l'officier
de l'état civil de Genève.

Communiqué : au Brassus, à
Genève (Bureau Cantonal de l'Etat-
civil) et à la Chancellerie d'
Etat à Lausanne

Signatures des époux :

Gustave Lecoultre

Rachel Lecoultre

Signatures des témoins :

Alphonse Lyon

Jean Piraghi Nyon

Brulé Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 12.

Mberminod - Buvelot.Aujourd'hui trois Avril~~mil neuf cent - neuf -~~
~~mil huit cent quatre-vingt-~~

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

Nom et profession de l'époux :

1° Mberminod, Paul - Emile, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de ESSERTINES SUR ROLLEdomicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à FRANGINS le dix sept Août — mil huit cent septante-neuf —

Noms, profession et

fils de Mberminod, François - Antoine, décédé

domicile des parents :

et de Aline - Marie - Louise Huillety, sa veuve, à Nyon.

Nom et profession de l'épouse :

2° Buvelot, Marie - Louise, couturière

Lieu d'origine et de domicile :

de Nyondomiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à TENEY (Satigny) Genève le vingt-huit Mai mil huit cent quatre-vingt-quatre

Noms, profession et

fille de Buvelot, Alfred - Louis, décédé

domicile des parents :

et de Louise - Suzanne Burnier, sa veuve, à Nyon.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à ESSERTINES SUR ROLLE le vingt-cinq et
à NYON le vingt-sept Février de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
ESSERTINES SUR ROLLE et à NYON.Communiqué : à Gilly.

Signatures des époux :

Emile MberminodMarie Mberminod.

Signatures des témoins :

Adolphe Buvelot NyonJeanne Edouard Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 13.
Gorchet. Dufey.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui seize Avril mil neuf cent - neuf -
 mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Gorchet, Victor-Léon, manoeuvre**

de **Vucherens** domicilié à **Nyon**

célibataire

né à **Moudon** le huit Octobre mil huit cent quatre-vingt-cinq

fils de **Gorchet, Jules-Alfred, cantonnier C.F.F.**

et de **Emma née Nicod, les deux à Moudon.**

2° **Dufey, Anna, ménagère**

de **Palézieux** domiciliée à **Nyon**

célibataire, mineure autorisée

née à **Mollens** le treize Juillet mil huit cent quatre-vingt-dix

fille de **Dufey, Jules-Maurice, décédé**

et de **Marie née Maillard, remariée Waridel, à Chesalles-sur-Oron.**

Les publications ont eu lieu à **Nyon** le quinze, à **Vucherens** et à **Palézieux** le seize Mars de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Vucherens, Palézieux et Nyon.

Communiqué à **Moudon** et à
Palézieux.

Signatures des époux :

Victor Gorchet

Anna Gorchet

Signatures des témoins :

Cheyraud - et son.

Marc Pöbber Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 14.

Ouzuit - Chal.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui trente avril

mil neuf cent - neuf -
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Ouzuit, Emile - Maximilien**, charcutier

de Luins et de Begnins domicilié à Nyon

célibataire

né à Brangins le vingt-deux Septembre mil huit cent septante-trois

fils de Ouzuit Armand

et de Rose - Sydie née Motier, sa femme, les deux à Nyon

2° **Chal née Ouzuel, Clémentine**, ménagère

de Saint-Julien (Haute-Savoie) domiciliée à Nyon

veuve de Chal, Marie - Claudius, dès le quatre avril mil
neuf-cent-sept

née à Plainpalais (Genève) le vingt-six Août mil huit cent septante-huit

fille de Ouzuel, Mélanie, ménagère, domiciliée à Fêterne (Haute-
~~et de Savoie~~).

Les publications ont eu lieu à Luins le huit, à Begnins le neuf et
à Nyon le dix avril, présent mois. La publication à Saint-
Julien n'a pas été jugée nécessaire.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Luins, Begnins et Nyon et
déclaration de la Mairie de
Saint-Julien.

Communiqué à Gilly, Begnins
et à la Chancellerie d'Etat.

Signatures des époux :

Emile Ouzuit

Clémentine Ouzuel

Signatures des témoins :

E. Dumartroy Nyon

A. Annam Nyon

L'officier de l'état civil :

Thomas

N° 15.

Aujourd'hui huit Mai mil neuf cent - neuf -
mil huit cent quatre-vingt

Raffini. Boldrini.

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° Raffini, César Auguste, négociant

Lieu d'origine et de domicile :

de Schieranco (Novare, Italie) domicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Nyon le neuf Mai mil huit cent quatre-vingt

Noms, profession et

fils de Raffini, Joachim, négociant

domicile des parents :

et de Virginie Coiani, sa femme, les deux à Nyon.

Nom et profession de l'épouse :

2° Boldrini, Angeline - Christine - Berthe, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Varzo (Novare, Italie) domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Nyon le trente Novembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Noms, profession et

fille de Boldrini, Jean, négociant à Nyon

domicile :

et de Caroline - Anne - Marie Passello, décédée.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Nyon le treize, à Schieranco et à Varzo le vingt-huit Février de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Schieranco, Varzo et Nyon et permis du Département de Justice et Police pour la célébration.

Communiqué : à la Chancellerie d'Etat, à Lausanne (2 Exemplaires)

Signatures des époux :

C. Raffini

A. Boldrini

Signatures des témoins :

J. Fillo Zan - Nyon

Raffini Aug. Genève

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 16.

Nolli - Sannazzaro.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui huit Mai mil neuf cent - neuf -
mit huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Nolli, Tito. Giuseppe. Francesco, cordonnierde Casale Corte Cerro (Novare, Italie) — domicilié à Nyoncélibatairené à Casale Corte Cerro le quatre Janvier — mil huit cent quatre-vingt-quatrefils de Nolli, Bartolomeo, cordonnier à Casale Corte Cerroet de Enigia Germagnoli, sa femme.2° Sannazzaro, Lazari dite Giuseppina, sans professionde Valence (Alexandrie, Italie) — domiciliée à Nyoncélibatairenée à Nuits St. Georges (Côte d'Or, France)née à le douze octobre — mil huit cent quatre-vingt-huitfille de Sannazzaro, Massimo - Giuseppe, manoeuvreet de Enigia Cunioli, sa femme, les deux à Nyon.Les publications ont eu lieu à Nyon le douze, à Casale Corte Cerro et
à Valence le trente-un Janvier de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Casale Corte Cerro, Valence et
Nyon et permis du Département
de Justice et Police pour le mariage.

Communiqué : à la Chan-
cellerie d'Etat (2 exempl.)

Signatures des époux :

Nolli Giuseppe
Pelle Giuseppina

Signatures des témoins :

Mora Lino Nyon
Trigonari Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 17.
Rizzolio - Gremaud.

Aujourd'hui vingt-deux Mai mil neuf cent - neuf -
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° Rizzolio, Giuseppe Vittore, menuisier

Lieu d'origine et de domicile :

de Zoverallo (Novare, Italie) domicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Zoverallo le vingt-huit Février - mil huit cent quatre-vingt-quatre

Noms, profession et

fil de Rizzolio, Giovanni

domicile des parents :

et de Carolina Lancia, les deux décédés

Nom et profession de l'épouse :

2° Gremaud, Marie, cuisinière

Lieu d'origine et de domicile :

de Echarlens (Fribourg) domiciliée à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Echarlens le vingt-huit Janvier - mil huit cent quatre-vingt-quatre

Noms, profession et

fille de Gremaud, George Placide Constant

domicile :

et de Marie Victoire Appoline née Holly, les deux décédés

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Echarlens le huit, à Nyon le dix et
à Zoverallo les dix-huit et vingt-cinq Avril de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Zoverallo, Echarlens et Nyon et
autorisation du Département
de Justice et police.

Signatures des époux :

Joseph Rizzolio
Marie Rizzolio

Signatures des témoins :

P. Champion Nyon
Jules Olivet Nyon

Communiqué : à la Chancellerie
d'état, à Lausanne et à
Echarlens.

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 18.

Schlegel, Clochet.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-deux Mai

mil neuf cent - neuf -
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Schlegel, Hermann-Johann-Rudolph, photographe,

de Danzig (Prusse) domicilié à Nyon

célibataire

né à Saargemünd (Lorraine)

né le dix-huit Novembre mil huit cent septante-neuf

fils de Schlegel, Johann, mécanicien à Thionville (Lorraine)

et de Katharina-Mathilde née Büchel, décédée.

2° Clochet, Louisa-Joséphine, repasseuse

de Genève domiciliée à Nyon

célibataire

née à Nyon le seize Avril mil huit cent quatre-vingt-un

fille de Clochet, John, mécanicien

et de Marie-Célestine Pissot, sa femme, les deux à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Genève le dix, à Nyon le treize et
à Danzig le quinze Février de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Danzig, Genève et Nyon ; déclara-
tion de validité de l'autorité
prussienne et autorisation du
Département de Justice et Police.

Communiqué : à la Chancellerie
d'état à Lausanne, et au Bureau
cantonal de l'état-civil à
Genève.

Signatures des époux :

Hermann SchlegelLouisa Schlegel

Signatures des témoins :

John Clochet NyonPottier Augt. Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 19.
Narbel, Betteex.

mil neuf cent - neuf -
 mil huit cent quatre-vingt-

Aujourd'hui cinq Juin

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° **Narbel, Paul**, — *serurier*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Xuarens* domicilié à *Lausanne*

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à *Borrec* le deux *Septembre* mil huit cent quatre-vingt-cinq

Noms, profession et

fils de *Elisée Narbel*

domicile des parents :

et de *Constance née Xuaridel*, domiciliés à *Nyon*.

Nom et profession de l'épouse :

2° **Betteex, Louise Pauline**, *couturière*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Combremont-le-Petit* domiciliée à *Gimel*

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à *le Trente Juillet* mil huit cent quatre-vingt-cinq

Noms, profession et

fille de *Daniel Betteex*

domicile :

et de *Louise née Salquin*, domiciliés à *Payerne*.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Lausanne et à Gimel le quinze*; à *Combremont-le-Petit et à Xuarens le seize Mai* de l'année *courante*.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le mariage délivrée par l'officier de l'état-civil de Lausanne.

Signatures des époux :

Paul Narbel
Louise Narbel

Signatures des témoins :

Louis Guffier Nyon
John Wood à Nyon
Blanche Bachmann
 L'officier de l'état civil :

Communiqué : à *Xuarens*, à *Lausanne*, à *Combremont le Grand* et à *Gimel*.

J. Thomas

N° 20.

Glaus Gilliéron.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-neuf Juin

mil neuf cent - neuf -
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Glaus, Ernest Jean Ulrich, cocherde Rüscheegg (Berne) domicilié à Nyoncélibatairené à la Visananche rière Gillyné le vingt-cinq Mars mil huit cent quatre-vingt-fils de Glaus, Jean, décédéet de Marie née Bühler, sa veuve, à Burtigny.2° Gilliéron, Elisa, femme de chambrede Servion domiciliée à Concisecélibatairenée à Concise le deux Mars mil huit cent quatre-vingt-quatrefille de Gilliéron, David-Louis, agriculteuret de Françoise-Waldburga Currit, sa femme, les deux à Concise.

Les publications ont eu lieu à Rüscheegg, à Concise, à Nyon le
vingt-trois et à Servion le vingt-quatre Avril de l'année
courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Rüscheegg, Servion, Concise
et Nyon.

Communiqué : à Rüscheegg,
Nyon et Concise.

Signatures des époux :

Ernest Glaus
Elisa Glaus

Signatures des témoins :

E. Dumartheray Nyon
A. Saudou Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 21.

Vallino, Emery.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-six Juin ~~mil huit cent quatre-vingt-~~ ^{mill neuf cent - neuf -}

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Vallino, Giovanni*, *jardinier*

de *Saluggia (Novare, Italie)* domicilié à *Givrins*

célibataire

né à Santonino de Saluggia

~~né~~ *le dix-neuf Février* mil huit cent quatre-vingt-quatre

fil de *Vallino, Giuseppe, décédé*

et de *Antonia née Ponselto, sa femme, décédée*

2° *Emery, Jeanne-Félicia*, *cuisinière*

des *Cullayes (Vaud)* domiciliée à *Grand-Saconnex (Genève)*

célibataire

née à Sainte-Croix le huit Octobre mil huit cent quatre-vingt-deux

fille de *Emery, Ami-Emile, négociant à Vevey*

et de *Louise-Lina née Stern, sa femme, décédée*

Les publications ont eu lieu à *Saluggia* les trente Mai et neuf Juin, à *Givrins* le cinq, au *Grand-Saconnex* le six et aux *Cullayes* le huit Mai de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

autorisation de célébrer le mariage délivrée par l'officier de l'état-civil de Givrins.

Communiqué à la Chancellerie d'Etat, à Givrins, à Ditzières et au Bureau cantonal de l'état-civil de Genève.

Signatures des époux :

Jean Vallino

Jeanne Vallino

Signatures des témoins :

Emilie Rubini

St Saconnex, Genève

Jean Bozzolo-Génio Aise

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 22.

Berlie Bolliger.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui deux juillet

mil neuf cent - neuf -
mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Berlie, William Alexis Isaac, négociantde La Rippe domicilié à Nyoncélibatairené à Nyon le trente-un janvier mil huit cent quatre-vingt-unfils de Berlie, Marc-Louis, négociantet de Emilie Jenny Elise née Cley, sa femme, les deux à Nyon.2° Bolliger, Louisa Isaline, sans professionde Hüttigen (Argovie) domiciliée à Céligny (Genève)célibatairenée à Céligny le treize janvier mil huit cent quatre-vingt-deuxfille de Bolliger, Jacob, tonnelier à Célignyet de Isaline née Cart, décédée.Les publications ont eu lieu à Hüttigen et à Céligny le sept,
à La Rippe et à Nyon le huit Mai de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
La Rippe, Hüttigen, Céligny
et Nyon.Communiqué : à Ungins, à Hüttigen
et au Bureau cantonal de l'état
civil à Genève.

Signatures des époux :

William BerlieLouisa Berlie

Signatures des témoins :

Marguerite Berlie NyonCh. Wagnon à Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 23.
Muller-Rod.

Aujourd'hui neuf Juillet mil neuf cent - neuf
mit huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° Muller, Louis, laitier

Lieu d'origine et de domicile :

de Boltigen (Berne) domicilié à Nyon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Morges le dix Juillet mil huit cent quatre-vingt-un

Noms, profession et

fil de Muller, Louis. David. Alexandre, laitier

domicile des parents :

et de Jenny Basset, sa femme, les deux à Morges.

Nom et profession de l'épouse :

2° Rod née Chollet, Marie-Lina, couturière lingère

Lieu d'origine et de domicile :

de Peney-le-Jorat domiciliée à Nyon

Etat civil :

divorcée en secondes nocces de Rod, Lucien, dès le dix No-
vembre mil neuf cent - cinq

Lieu et date de la naissance :

née à Bière le vingt-sept Août mil huit cent quatre-vingt-un

Noms, profession et

fille de Chollet, Jules. François

domicile :

et de Marie-Madeleine Bertholet, les deux décédés.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Nyon le quatorze, à Boltigen le
quinze et à Peney-le-Jorat le seize Juin de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à
Boltigen, Peney-le-Jorat et
Nyon.

Communiqué : à Boltigen et à l'
état civil de Boncelles à Dappar.

Signatures des époux :

Louis Muller
Lina Müller

Signatures des témoins :

St. Gilay Nyon
Ch. Wagnon à Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

N° 24.

Dumartheray = Durand.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-sept Juillet mil neuf cent - neuf - mit huit-cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Dumartheray, Henri-Jules, ouvrier de fabrique
(usines alimentaires)

de Essertines-sur-Rolle et Saint-Oyens domicilié à Nyon

célibataire

né à Coinsins le vingt-sept Août - mil huit cent quatre-vingt-huit

fil de Henri-Emile Dumartheray, agent de police

et de Constance-Marie-Adèle née Cand, les deux à Nyon.

2° Durand, Camille-Jeanne, sans profession

de Nyon domiciliée à Nyon

célibataire, mineure autorisée

née à Nyon le vingt-huit Janvier - mil huit cent quatre-vingt-onze

fille de Charles-François dit Louis Durand, ouvrier à la fabrique de vis

et de Marie-Jeanne-Suzanne Genier, les deux à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Essertines le dix-sept, à Saint-Oyens et à Nyon le dix-huit Juin de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Essertines, Saint-Oyens et Nyon.

Communiqué : à Billy et à Gimel

Signatures des époux :

H^r Dumartheray
Camille Dumartheray

Signatures des témoins :

H^r Aubillard Nyon
Girardet David Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

Ce volume se termine par le numéro 24 des inscriptions de l'année 1909... La suite se trouve dans le volume commençant par le numéro 25. Le que nous certifions à Nyon le 17 juillet 1909. L'officier de l'état civil de Nyon.



Visé à Nyon le 24 Janvier 1910
L'officier de l'état civil

Affolter	et Roth	30
Aubert	. Cristin	53
Ammann	. Eicher	72
Albrecht	. Chappuis	106
Aimone	. Cardis né Gygi	152
Anzolato	. Bloch	168

A
B
C
D
E
F
G
H
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

N° 24.

Dumartheray = Durand.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-sept Juillet mil neuf cent - neuf - mit huit-cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Dumartheray, Henri-Jules, ouvrier de fabrique
(usines alimentaires)

de Essertines-sur-Rolle et Saint-Oyens domicilié à Nyon

célibataire

né à Coinsins le vingt-sept Août - mil huit cent quatre-vingt-huit

fil de Henri-Emile Dumartheray, agent de police

et de Constance-Marie-Adèle née Cand, les deux à Nyon.

2° Durand, Camille-Jeanne, sans profession

de Nyon domiciliée à Nyon

célibataire, mineure autorisée

née à Nyon le vingt-huit Janvier - mil huit cent quatre-vingt-onze

fille de Charles-François dit Louis Durand, ouvrier à la fabrique de vis

et de Marie-Jeanne-Suzanne Genier, les deux à Nyon.

Les publications ont eu lieu à Essertines le dix-sept, à Saint-Oyens et à Nyon le dix-huit Juin de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication à Essertines, Saint-Oyens et Nyon.

Communiqué : à Billy et à Gimel

Signatures des époux :

H^r Dumartheray
Camille Dumartheray

Signatures des témoins :

H^r Aubillard Nyon
Girardet David Nyon

L'officier de l'état civil :

J. Thomas

Ce volume se termine par le numéro 24 des inscriptions de l'année 1909... La suite se trouve dans le volume commençant par le numéro 25. Le que nous certifions à Nyon le 17 juillet 1909. L'officier de l'état civil de Nyon.



Visé à Nyon le 24 Janvier 1910
L'officier de l'état civil

Affolter	et Roth	30
Aubert	. Cristin	53
Ammann	. Eicher	72
Albrecht	. Chappuis	106
Aimone	. Cardis né Gygi	152
Anzolato	. Bloch	168

A
B
C
D
E
F
G
H
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

104 DE 2000 Ce volume se termine par le numéro 24 des inscriptions de l'année
2000 Sa suite se trouve dans le volume commençant par le numéro 25.

Bonny	et. Bachelin née Rouiffy	5
Bachelin née Rouiffy	et Bonny	5
Böller	et Dutruit	12
Brassy	. Pillonel	13
Barben	. Müller	14
Berlie	. Vallon	15
Brailard	. Morelle	19
Benoit-Guyot	. Pitollat	20
Borgognon	. Dupuis	21
Boray	. Haget.	22
Barone	. Corelli	29
Badel	. Nock	31
Bocquin	. Joretan	32
Bestrzynski	. Buvelot	33
Buvelot	. Bestrzynski	33
Buxcel veuve Martin	et Weber	35
Borgognon	et Kölliker	38
Barbay	. Dubois	40
Bally	. Brollet	43
Brollet	. Bally	43
Bouillot	. Lauber	55
Bettex	. Haammerli	64
Béquin	. Ecoffey	65
Benedetto	. Saglio	74
Buvelot	. Goncerut	75
Blanchoud	. Neuwenschwander } na magnin	77
Bernard	. Grosjean	78
Buvelot	. Bertin	82
Bertin	. Buvelot	82
Bonnin	. Gotte	85
Burnens	. Wipfli	86
Boissier	. Massard	89
Badoux	. Greffier	91
Boret	. Pasteur divorcée Müller	92
Badan	. Hédiquier	94
Bezencon	. Klöti	97
de Bouillanne	. Martinet	98
Bidal	. Bidal	99
Bussy	. Tasche	100
Ballif	. Chollet	102
Beauva	. Blanchard	111
Blanchard	. Beauva	111
de Bouillanne	. Grandvoimet	112
Briffod née Barbe	. Crabichet	113
Barbe veuve Briffod	. Crabichet	113
Borgognon	. Rapp	115
Bidal	. Diombard	117

Butty	et Pérusset	129
Bachelard	. Félu	131
Baud née Serrage	et Mechoud	134
Burdairon	et Rime	135
Bastergue	. Faore	142
Bory	. Cupelin	147
Bützer	. Roux	148
Barbey	. Rochat	149
Bardet	. Mercier divorcé Bustin	154
Burbin née Mercier	. Bardet	154
Bertholet	. Gottraum	159
Baierli	. Collins	161
Breuzard	. Peora	162
Barbe	. Ploujeux	164
Buvelot	. Haréchal	165
Bloch	. Anzolato	168
Burnand	. Vuillemin	170
Breuer	. Ségallier	171
Buvelot	. Camer	172
Bugnon née Hédouin	. Mayor	180
Burdet	. Horier	182
Badel	. Rapp	185
Brulé	. Secoultre	187
Buvelot	. Herminod	188
Boldrini	. Raffini	191
Bettex	. Narbel	195
Berlie	. Bolliger	198
Bolliger	. Berlie	198

B
C
D
E
F
G
H
I
K
L
M
N
O
P
R
S
T
U
V
X
Y

107 DE 2000 Ce volume se termine par le numéro 24 des inscriptions de l'année
2000. Sa suite se trouve dans le volume commençant par le numéro 25.

Chenal	et Mout	2
Chambaz	Perdrisat	17
Cuany	Prochietto	26
Cuchet	Honnairon	42
Cordey	Chapuisat	49
Chapuisat	Cordey	49
Cristin	aubert	53
Champion	Glauser	62
Croisier	Dessauges	69
Charrière	Roulet né Glauser	81
Cheseaux	Pérusset né Lenoir	87
Conti	Häder	90
Conus	Deschenaux	95
Chollet	Ballif	102
Cuvit	Hermenjat	103
Chappuis	Albrecht	106
Christinet	Seluz	114
Chapuis	Lecoultré	118
Christin	Rindlisbacher	126
Cagnard	Gottwey	127
Chaillet	Parisod	139
Castelli	Porta	141
Carlin	Conti	146
Conti	Carlin	146
Cupelin	Bory	147
Cardis né Gygi	Aimone	152
Collins	Baierlé	161
Camer	Burelot	172
Crozet	Golay	174
Clerc	Nozynski	177
Chabod	Erbeia	186
Chal né Dutruel	et Dutruit	190
Clochot	et Schlegel	194
Chollet divorcée Rod	et Muller	199

C
D
E
F
G
H
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

107
Ce volume se termine par le numéro 24 des inscriptions de l'année
suivante. La suite se trouve dans le volume commençant par le numéro 25.

De Siebenthal	et Dégallier	4
Dégallier	. De Siebenthal	4
Dutruit	. Böller	12
Dupuis	. Borgognon	21
Dessix	. Guard	25
Dubois	. Barbay	40
Dégallier	. Horier-Genoué	41
Dubois né Horet	. Hidiquet	56
Delécraz	. Longet	61
Dessauges	. Croisier	69
Dubouloz-Honet	. Prunier	73
Daolio	. Benedetto	74
Dutruel	. Vallino	76
Duchamp	. Steffen	80
Dégallier	. Horier-Genoué	83
Dotte	. Bonnin	85
Delessert	. Pasche	88
Deschenaux	. Conus	95
de Bouillanne	. Martinet	98
Dreyfus	. Seligmann	101
Dupuis	. Maurer	104
Dessix	. Zwahlen	107
de Bouillanne	. Grandvoinet	112
Deluz	. Christinet	114
Décombard	. Bidal	117
Duraffourg	. Rochat	122
Dufour	. Dessous l'Eglise	133
Dessous l'Eglise	. Dufour	133
Durand	. Schmidiger	143
Segrange	. Filletay	158
Senogent	. Piquet	169
Dégallier	. Brauer	171
Deraud	. Hazza	176
Dufey	. Porchet	189
Dutruel veuve Chal & Dutruit		190
Dutruit et Chal née Dutruel		190
Dumartheray & Durand		200
Durand	. Dumartheray	200

D
E
F
G
H
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

104 DE 2000 Ce volume se termine par le numéro 24 des inscriptions de l'année
suivante. Sa suite se trouve dans le volume commençant par le numéro 25.

Ecoffey	et Béguin	65
Eicker	, Ammann	72
Eberhard	, Rochat	105
Erbeia	, Chabod	186
Emery	, Vallino	197

E
F
G
H
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y

104 DE
Ce volume se termine par le numéro 24 des inscriptions de l'année
suivante commençant par le numéro 25.

Falconnier	et Müller	8
Fleur de Lys	, Francina	37
Francina	" Fleur de Lys	37
Fornage	, Rossellat	45
Forney	, Steffen	50
Fivat	, Morier	54
Favre	, Bastergue	142
Fauconnet	, Ziegler	153
Fillettag	, Segrange	158
Francina	, Lachat.	160
Favre	, Loba	183

F
G
H
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

107 OF 2000 Ce volume se termine par le numéro 24 des inscriptions de l'année
2000. Ce volume commence par le numéro 25.

Grangier	et Livet	1
Gueissaz	" Isaac	6
Girod	" Giddey	11
Giddey	" Girod	11
Goumaz	" Ceyssire	16
Gillieron	" Chuegaz	34
Genoux	" Tahud	36
Godi	" Morier	39
Golay	" Prod'hon	46
Gaudin	" Oderboltz	47
Griggi	" Lometto	58
Glauser	" Champin	62
Gauthier	" Pasche	63
Gallay	" Jaquinet	68
Grandvoinet	" Vallon	70
Goncerut	" Buvelot	75
Grosjean	" Bernard	78
Glauser veuve Roulet	" Charrière	81
Greffier	" Badoux	91
Grandjean	" Gleisberg né Heer	96
Gleisberg né Heer	" Grandjean	96
Gallay	" Haire	109
Grandvoinet	" De Bouillanne	112
George	" Herkt	119
Gillieron	" Schürch	123
Gibello Saule	" Raffini	125
Gothuey	" Cagnard	127
Grognuz	" Piquet	130
Grivat	" Gignoux	150
Gignoux	" Grivat	150
Gillieron	" Wagnon	151
Gygi veuve Cardis et Aimone		152
Gillieron et	" Huguet né Saugy	155
Gatti	et Schenkel	157
Gottraux	" Bertholet	159
Gandillon	" Pernet	166
Gillieron	" Kölliker	167
Golay	" Crozet	174
Gremaud	" Olivet	175
Grandvaux	" Guex	179
Guex	" Grandvaux	179
Grosjean	" Pellet	181
Gremaud	" Rizzolio	193
Glaus	" Gillieron	196
Gillieron	" Glaus	196

G
H
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

104 DE
Ce volume se termine par le numéro 24 des inscriptions de l'année
à l'année commençant par le numéro 25.

Hari	et Peillard	44
Herber	, Häring	52
Häring	, Huber	52
Hédiquet	, Dubois né Horet	56
Haemmerli	, Bettes	64
Herrmann né Schwitzquebel et Frossier		71
Hermenjat	et Hettraux	84
Hofmann	, nicolier	93
Hédiquet	, Badan	94
Heer divorcé Gleisberg et Grandjean		96
Hermenjat	et Cuxit	103
Herbez	, Schurr	140
Huguet né Saugy et Gilliéron		155
Herbez	et Schneiter	156
Hédouin veuve Bugnon	et Haysor	180

H
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

107 DE Ce volume se termine par le numéro 24 des inscriptions de l'année
à l'année 25. Le volume commençant par le numéro 25.

Isaac	et Queissaz	6
Inglin	Heier	27
Jordant	Bocquin	32
Sch	Héroth	66
Jaquinet	Gallay	68
Jaquillard	Léchaire	120
Jacob	Plüss	137
Jacquillard	Léchaire	145
Junod	Krähenbühl	145

I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

104 DE Ce volume se termine par le numéro 24 des inscriptions de l'année
à l'année commençant par le numéro 25.

Kocher	et Meyer	7
Hölliker	• Borgognon	38
Häppeli	• Harzer	67
Kloti	• Bezencon	97
Hünzi	• Frickiger	138
Krähenbühl	• Junot	145
Hölliker	• Gillieron	167
Kohler	• Volery	178

K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

104 DE
Ce volume se termine par le numéro 24 des inscriptions de l'année
à l'année commençant par le numéro 25.

Livet	et	Grangier	1
Lauber	"	Bouillot	55
Lometto	"	Griggi	58
Loba	"	Koser	60
Longet	"	Delécray	61
Lenoir veuve Pérusset.		Chesaux	87
Long	"	Rochat	116
Lecoultre	"	Chapuis	118
Léchaire	"	Jaquillard	120
Lenoir	"	Hottier	121
Lazare soit Sarnaxxaro et Rusconi			136
Lachat	et	Francina	160
Loba	"	Favre	183
Longchamp	"	Pouly	184
Lecoultre	"	Brulé	187.

L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

104 DE Ce volume se termine par le numéro 24 des inscriptions de l'année
à l'année 25. Les volumes commencent par le numéro 25.

About	et Chenal	2
Meyer	, Kocher	7
Hüller	, Falconnier	8
Hichot	, Schopfer	9
Hüller	, Barben	14
Horello	, Brailard	19
Haget	, Bovay	22
Hüllener	, Torchet	23
Heier	, Inglin	27
Hichaud	, Faillex	28
Martin néé Duacel et Weber		35
Hovier	et Godi	39
Hovier-Genoud et Sigallier		41
Honnairon et Cuchet		42
Harcéhal	, Rochat	48
Hovier	, Firat	54
Hocet veuve Dubois et Hédigues		56
Hasson	et Terretten	59
Hoser	, Loba	60
Héroth	, Tsch	66
Harger	, Häppeli	67
Hagnin divorcée } Neuenschwander }	, Blanchoud	77
Mösching	, Ratscher	79
Hovier-Genoud	, Sigallier	83
Hettraux	, Hermenjat	84
Hassard	, Boissier	89
Häder	, Conti	90
Hüller ^{née} divorcée Pasteur et Boret		92
Hartinet	et de Bouillanne	98
Haurer	, Dupuis	104
Haire	, Gallay	109
Hesseiller	, Féoud	110
Herkst	, George	119
Hottier	, Lenoir	121
Héchoud et Daud néé Serwaye		134
Hercier divorcée Burtin et Bardet		154
Harcéhal	et Duvelot	165
Hazza	, Levant	176
Hayer	, Bugnon néé Hédouin	180
Hovier	, Burdet	182
Hermann	, Barlot	188
Huller	, Pod néé Chollet	199

M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

104 DE
Ce volume se termine par le numéro 24 des inscriptions de l'année
à l'année commençant par le numéro 25.

Hock	et	Badel	31
Neuenschwanderz	,	Blanchoud	77
nié Magnin			
Nicolier	,	Hofmann	93
Nozynski	,	clerc	177.
Nolli	,	Sammazzaro	192
Narbel	,	Bettes	195

N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

AN DE ... Ce volume se termine par le numéro 24 des inscriptions de l'année
... à l'année commençant par le numéro 25

Oderbolx
Olivet

et Gaudin
" Gremaud

47
175

O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

AN DE
Ce volume se termine par le numéro 24 des inscriptions de
la même année commençant par le num

P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

AN DE
Ce volume se termine par le numéro 24 des inscriptions de
Le volume commençant par le num

Tousaz	et Rapp	3
Pillonel	, Brasey	13
Perdrisat	, Chambaz	17
Pitollat	, Benoit-Guyod	20
Porchet	, Hüllener	23
Prochietto	, Cuany	26
Paillex	, Reichaud	28
Takud	, Genoux	36
Péillard	, Hari	44
Trod'hom	, Golay	46
Perretten	, Hasson	59
Pasche	, Gauthier	63
Prunier	, Dubouloz-Honet	73
Pérusset neé Lenoir	, Chescaud	87
Pasche	, Delessert	88
Pasteur divorcé	Hüller et Boret	92
Pasche	et Bussy	100
Péroud	, Hesseilles	110
Perrelet	, Winkler	128
Pérusset	, Butty	129
Péquet	, Grognez	130
Flüss	, Jacob	137
Parisod	, Chaillet	139
Porta	, Castelli	141
Paviet-Germanoz	et Simond	144
Pecora	et Breuzard	162
Pecora	, Velu	163
Ploujoux	, Barbe	164
Pernet	, Gandillon	166
Piquet	, Senogent	169
Paschoud	, Vergne	173
Pellet	, Grosjean	181
Pouly	, Longchamp	184
Porchet	, Auffy	189

SON DE
Ce volume se termine par le numéro 24 des inscriptions
à l'annuaire communautaire

Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

ON DE
Ce volume se termine par le numéro 24 des in
l'ensemble

Rapp	et Pousaz	3
Reiffy veuve	Bachelin et Bonny	5
Roth	et Affolter	30
Rossellat	, Fornage	45
Rochat	, Harechat	48
Rossier	, Hürmann né Schwitzguebel	71
Rauschert	, Mösching	79
Roulet né Glauser	, Charrière	81
Rochat	, Eberhard	105
Rapp	, Borgognon	115
Rochat	, Long	116
Rochat	, Duraffourg	122
Raffini	, Gibello Saule	125
Rindlisbacher	, Christin	126
Rossier	, Rickli	132
Rickli	, Rossier	132
Rime	, Bureliron	135
Rusconi et	bagare soit Sannogaro	136
Roux	et Bützer	148
Rochat	, Barbey	149
Rod veuve	Velu et Bachelard	151
Rapp	, Padel	185
Raffini	, Boldrini	191
Rizzolio	, Gremaud	193
Rod né Chollet	, Hüller	199.

De Siebenthal	et Dégallier	14
Schöpfer	„ Michot	9
Schürperlin	„ Eschudi	24
Suard	„ Bessier	25
Steffen	„ Forney	50
Sella-Piazza	„ Caberlet-Bron	51
Schönenberger	„ Winkler	57
Schwitzquebel divorcée	Herrmann et Rossier	71
Steffen	et Duchamp	80
Feligmann	„ Dreiffis	101
Schenk	„ Wieringa	108
Schürch	„ Gilliéron	123
Serrage veuve	Baud et Hechoud	134
Sammazaro	et Rusconi	136
Spickiger	„ Künzi	138
Schurr	„ Herbez	140
Schmidiger	„ Durant	143
Simont	„ Paviet-Germang	144
Sauzy veuve	Huguet et Gilliéron	155
Schmeiter	et Herbez	156
Schenkel	„ Gatti	157
Sammazaro	„ nollé	192
Schlegel	„ Clochet	194

S

T

U

V

X

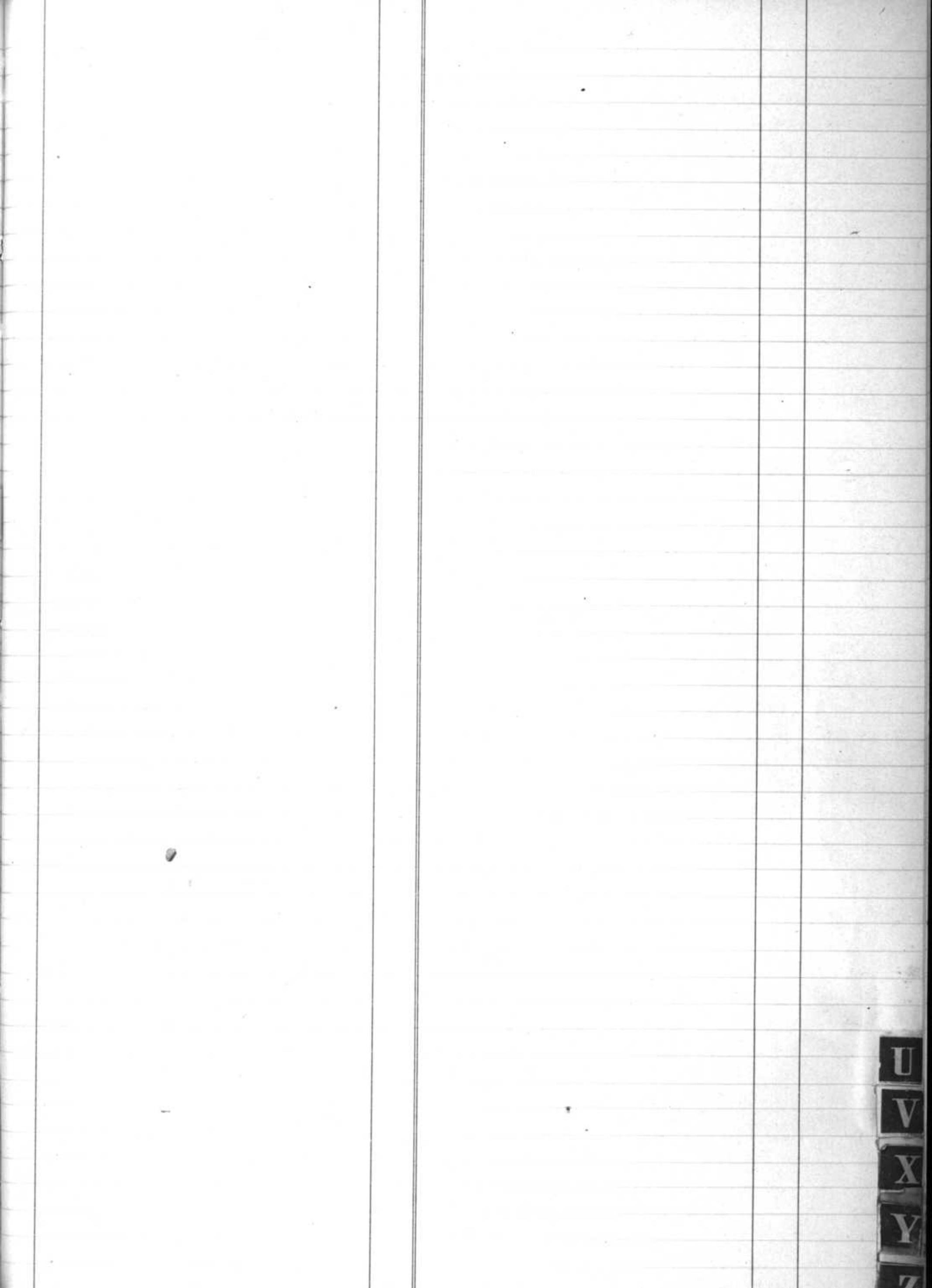
Y

Z

AN DE
Ce volume se termine par le nu

Keyssire	et Goumaz	16
Causs	erry	18
erry	Causs	18
Cochudi	Schimperlin	24
Corelli	Barone	29
Chuegag	Gillieron	34
Caberlet - Bron	Sella - Piazza	51
Crabichet	Briffod né Barbe	113

T
U
V
X
Y
Z



AN DE
Ce volume de tern

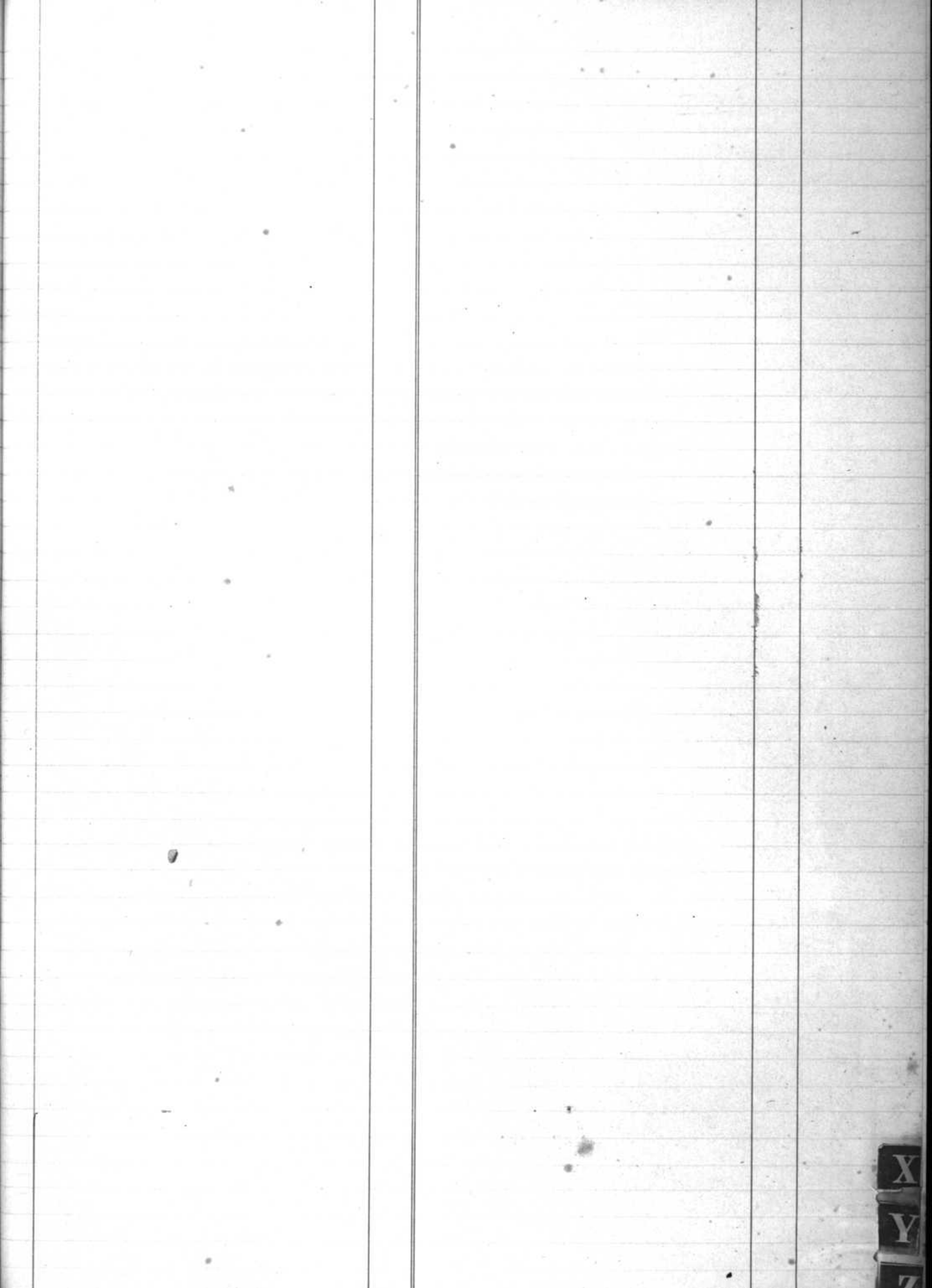
V.

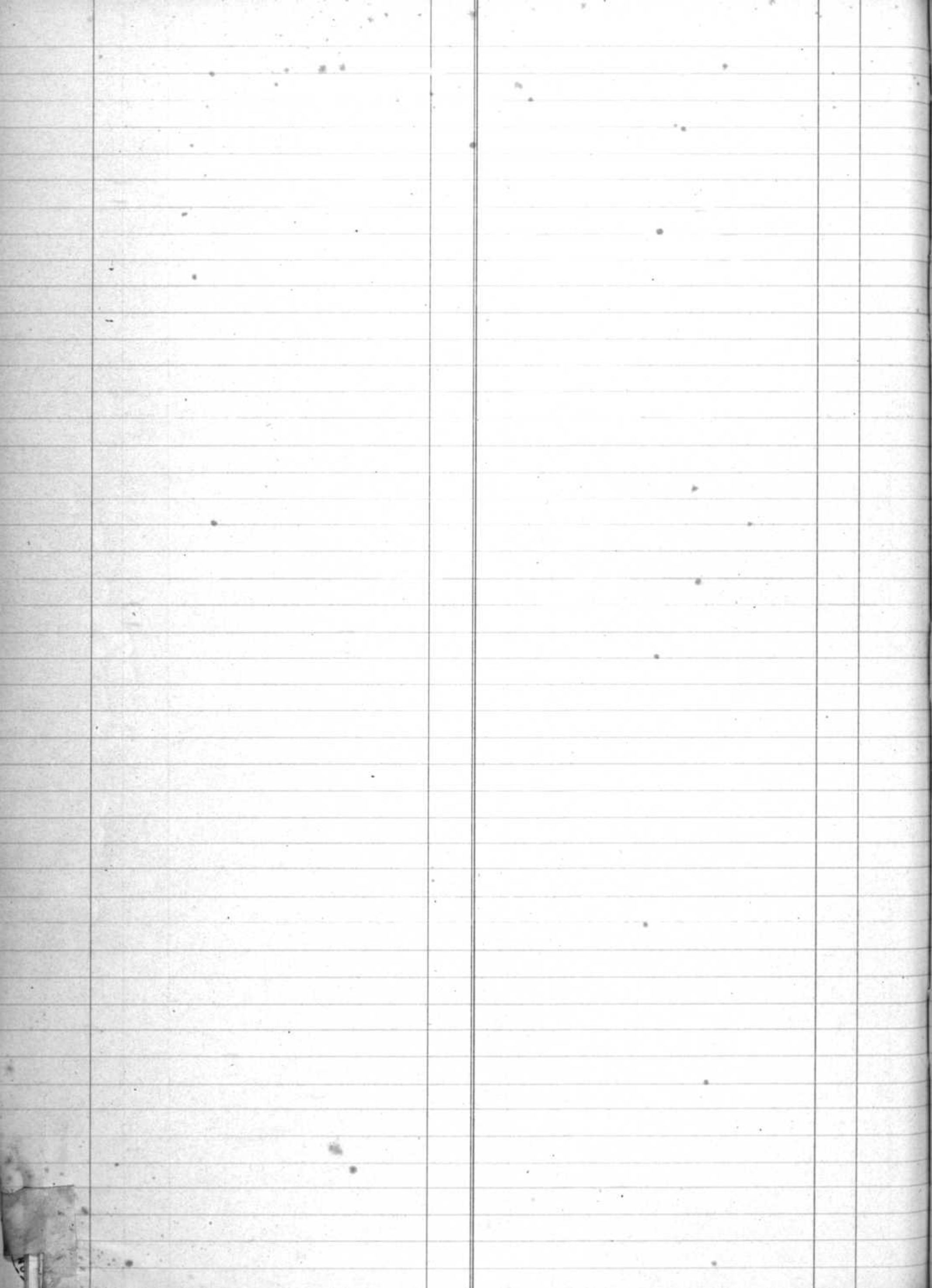
von Siebenthal	et	Dégallier	4
Vogl	.	Waeber	10
Vallon	.	Beilie	15
Vallon	.	Grandvoignet	70
Vallino	.	Dubrueel	76
Velu	.	Bachelard	131
Velu	.	Tecora	163
Vuillemin	.	Burnand	170
Vergue	.	Paschoud	173
Volery	.	Kohler	178
Vallino	.	Emery	197.

W.

Waeber	et	Vogl	10
Weber	.	Martin néé Duaxel	35
Winkler	.	Schoonenberger	57
Wipfli	.	Burnens	86
Wieringa	.	Schenk	108
Winkler	.	Perrelet	128
Wagnon	.	Gillieron	157

V
X
Y
Z





Kwahlen et Dessica 107
Kiegler , Fauornet 153.

